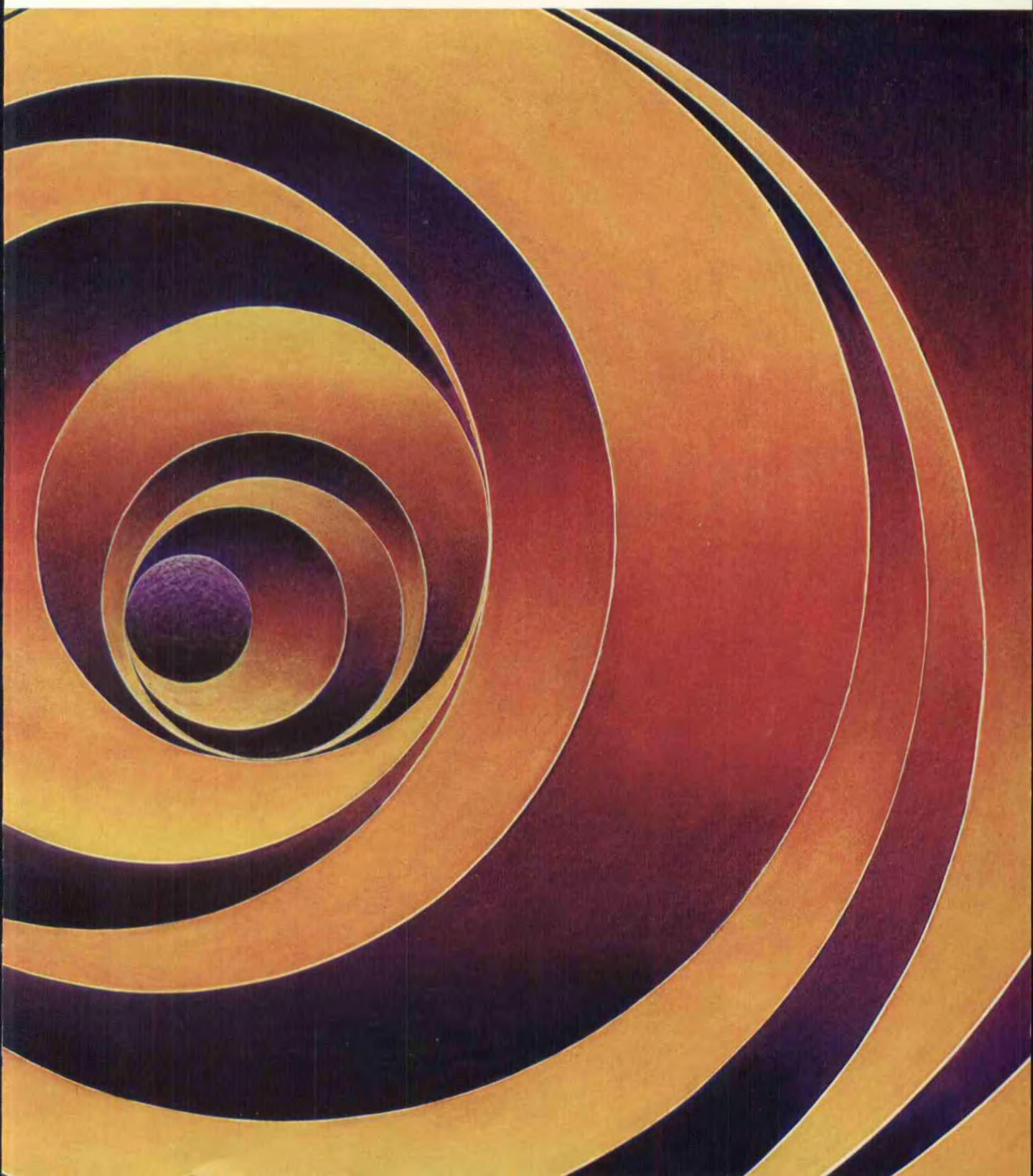


1969

+SSR



Société suisse de radiodiffusion
et télévision

39e rapport annuel

+SSR

Collaborateurs du rapport annuel

Editeur

Direction générale SSR
Service de presse et de documentation

Rédaction

Markus T. Drack

Layout

Rita Raetz

Documentation

Hanni Marthaler

Couverture

Jean Ducommun

Clichés

Busag SA, Berne
Henzi & Cie, Berne

Imprimerie

F. Pochon-Jent SA, Berne

Photos

Ernst und Margrit Baumann, Berne
Wolf Bender's Erben, Zurich
Jürg Bernhardt, Berne
Max Doerfliger, Balsthal
K. Egli, Zurich
Hugo Frutig, Berne
Karl Künzler, St-Gall
Peter Lauri, Berne
Presse Diffusion, Lausanne
PTT Pressedienst, Berne
RAI-Radiotelevisione Italiana, Roma
Télévision suisse, Genève
Televisione della Svizzera italiana, Lugano
Foto Thierstein, Berne
Vitali & Brawand, Berne
Jean Waldis, Montreux
Regula Zimmermann-Meier, Zurich

Table des matières

Première partie

La SSR en 1969	André Guinand	5
Distinctions internationales		8
Faisons le point	Marcel Bezençon	9
Radio et télévision, état actuel et évolution future	Charles Lancoud	11
La radio aujourd'hui et demain	Stelio Molo	14
La télévision de l'avenir	Edouard Haas	16
Funktionen der Massenmedien in der modernen Gesellschaft	Ulrich Saxer	18
Presse, radio, télévision: Coopération indispensable, inévitable	Jean A. Dumur	25
Die Stellung der SRG in einem zeitgemässen Bildungssystem	Stefan Portmann	28
Asservir ou servir?	Edgar Roy	32
Comment informer les auditeurs à Chattanooga ou à Ouagadougou?	Jean-Paul Rüttimann	33
Chronique 1969 de la SSR		35

Photos

Deuxième partie

Les finances	Domenic Carl	3
Comptes 1969		10
Budgets 1970		27
Statistiques des auditeurs et des programmes radio		40
Statistiques des téléspectateurs et des programmes TV		44
La Société suisse de radiodiffusion et télévision (Organes de la société)		48

L'annuaire 1969 de la SSR

L'annuaire de cette année nous présente une synthèse de la situation actuelle et des perspectives de la SSR.

Comme il est de son devoir de tenir le public au courant de ses activités, la Société suisse de radiodiffusion et télévision fait le point, illustrant, par des articles, le chemin parcouru jusqu'en 1969 par la radio et la télévision suisses.

La nécessité exprimée dans l'annuaire de 1968 de déterminer une fois clairement la fonction de la radio et de la télévision au sein de notre société présente et future explique la tournure prospective de certains exposés figurant dans l'annuaire de 1969.

Quelle est l'incidence des mass-média sur notre société moderne? Quels sont à l'avenir les nouvelles possibilités techniques qu'offrira la radiodiffusion? Quelle sera l'évolution des rapports entre la radio, la télévision et la presse? Quel sera le rôle de la SSR dans le domaine éducatif? Partant de ces prémisses, comment faudra-t-il orienter les programmes de radio et de télévision?

Dans le présent annuaire, des experts répondent à ces questions; c'est aussi la première fois que l'on accorde la parole à des auteurs «extra muros». Ils expriment leur opinion personnelle qui devrait stimuler non seulement tous ceux qui préconisent une politique d'ouverture dans le domaine de la communication mais encore les collaborateurs du programme, de la technique et de l'administration.

L'éditeur et la rédaction de l'annuaire remercient MM. Jean A. Dumur, Charles Lancoud, Stefan Portmann et Ulrich Saxer de leur aimable et précieuse collaboration.

La SSR en 1969

André Guinand, président central de la SSR

L'année 1969 se prête admirablement à un retour en arrière, c'est à dire une comparaison avec ce qui se faisait, il y a 30 ans en matière de radio et de télévision. On trouve en 1939, des points de départ en rapport avec certains événements de l'année 1969, riche en júbilés, qu'il serait sans doute intéressant de présenter ici.

Radio

L'année 1939, celle de l'Exposition nationale suisse de Zurich, marque dans tous les livres d'histoire le début de la Deuxième guerre mondiale qui exerça également ses effets sur la radio et la télévision. Les premiers essais de télévision en Europe durent être brusquement interrompus, la radio fut étatisée dans la plupart des états pour être utilisée à des fins de propagande de guerre.

Afin d'informer en permanence la population sur les événements mondiaux, la Radio introduisit le 1^{er} juillet 1939 un troisième et le 26 août un quatrième service de nouvelles. Trente ans plus tard, le besoin d'être informé s'est encore accru.

Selon le contrat conclu le 1^{er} juillet 1969 entre la SSR et l'Agence télégraphique suisse, l'ATS continue à rédiger et diffuser les 4 bulletins quotidiens de nouvelles. La rédaction des autres émissions d'information, diffusées pratiquement d'heure en heures, incombe aujourd'hui toutefois à la SSR. «Le Service des nouvelles doit rester une voix totalement indépendante et typiquement suisse dans le concert des multiples services d'information nationaux», déclarait le Conseil fédéral, le 4 juillet, à la suite d'une «petite question» urgente au Conseil national relative à l'organisation des services de nouvelles radio.

Mais les pourparlers engagés entre la SSR et l'ATS n'ont pas porté seulement sur les modalités du service des nouvelles, mais aussi sur les problèmes financiers.

En effet, le 11 novembre 1969, la SSR décidait d'augmenter de 50 % l'indemnité annuelle qu'elle verse à l'ATS et de participer à l'augmentation du capital-actions de cette agence.

Le 2 septembre 1939, soit un jour après le début de la guerre, le Conseil fédéral suspendait la concession de la SSR; le Service suisse de radio-diffusion se voyait subordonné au département des postes et des chemins de fer. Les émetteurs nationaux étaient mis au service de la défense nationale. Grâce à l'objectivité de leurs comptes rendus, ceux-ci se sont acquis une haute réputation dans les pays voisins. La chronique mondiale du professeur J. R. de Salis et les rapports hebdomadaires sur «La situation internationale» de René Payot, chroniqueur radiophonique ro-

mand décédé le 15 mai 1970, comptaient parmi les émissions les plus écoutées en Suisse et à l'étranger.

«L'objectivité constitue le but suprême de l'information» peut-on lire dans les «Directives pour les émissions d'information à la radio et à la télévision» mises en vigueur par la SSR le 31 mars 1969. Celles-ci sont valables pour tous les programmes à caractère informateur et reposent sur l'article 13 de la concession accordée par le Conseil fédéral. L'autonomie dont jouit la SSR dans les limites de cette concession l'oblige à assumer pleinement cette responsabilité.

Le Conseil fédéral a déclaré expressément à trois occasions, le 26 février, le 4 juillet et le 15 décembre 1969, que la SSR est autonome tant en matière de programmes que de personnel, dans le cadre de la concession qui lui a été octroyée. Le débat du 18 mars 1969 au Conseil national au sujet de la garantie de l'information en temps de guerre, démontre assez l'importance que les autorités accordent à la radio et à la télévision en tant que moyens d'information. Il a été précisé à cette occasion que la radio surtout portait une importance particulière et que des transistors à piles devraient faire partie des réserves de guerre de toute famille suisse.

La même année, lors des conversations diplomatiques entre la Suisse et l'Algérie, qui ont eu lieu du 31 mars au 3 avril 1969 à Berne, l'accent a été mis spécialement sur le brouillage de l'émetteur national de Beromünster par la station algérienne d'Ain-Beida, hélas sans grand succès.

Au printemps de 1939, la nouvelle station des ondes courtes de Schwarzenburg a été mise en service, alors que le Service des ondes courtes avait entrepris, en 1935 déjà, de diffuser des programmes à l'intention des Suisses de l'étranger. La station émit tout d'abord les émissions destinées à l'Amérique du Nord et du Sud. Lorsqu'un incendie ravagea l'émetteur, le 6 juillet, les retransmissions purent continuer, comme auparavant, grâce à l'émetteur de la Société des Nations sis à Prangins.

Trente ans plus tard, la SSR dispose de 9 émetteurs ondes courtes. Le 25 février dernier, le Comité central a pris connaissance de la nouvelle organisation prévue pour le Service suisse des ondes courtes (en vigueur depuis début mai 1970), et il a confirmé la nécessité de faire entendre la voix de la Suisse dans le monde entier. Les émissions sur ondes courtes devront, à l'avenir, porter leur accent avant tout sur l'information des auditeurs hors d'Europe. Grâce à un service de transcription, le Service des ondes courtes cherchera en outre à augmenter le rayonnement de la Suisse à l'étranger.

Le financement du Service des ondes courtes, dont les émissions profitent essentiellement aux Suisses et aux auditeurs de l'étranger, a préoccupé de tout temps et cette année-là encore les services publics. Le 29 octobre, le Conseil fédéral acceptait un plan de financement du Service suisse des ondes courtes pour les années 1970 à 1974. Les subventions de la Confédération pour des tâches particulières du SOC seront fixées chaque année.

Télévision

Le 6 mai 1939 se sont ouvertes à Zurich, les portes de l'Exposition nationale suisse. A cette occasion, Arthur Welti, chef du studio de radio-diffusion de la «Landi» fit la première démonstration publique de télévision en Suisse. Les images télévisées furent réalisées au moyen d'une installation d'essai de l'Ecole polytechnique fédérale. Quelques acteurs du cabaret de la radio s'étaient mis à la disposition des réalisateurs de cette démonstration.

Environ deux décennies se sont encore écoulées jusqu'à l'introduction officielle de la télévision dans notre pays; ce fut un chemin jonché d'obstacles. Cependant ceux qui ont vu combien le peuple suisse a suivi avec passion sur l'écran, aux premières heures du matin du 21 juillet 1969, l'alunissage d'Apollo 11 pour voir les premiers pas des astronautes américains Armstrong et Aldrin sur la lune, ont pu se convaincre que la télévision s'est également intégrée à l'ensemble du réseau de l'information. Nombre de téléspectateurs se sont rendus à l'évidence que la liaison entre la lune et les satellites de télécommunication serait inexistante sans l'Eurovision. L'idée d'un échange de programmes de télévision sur le plan européen a en effet été lancée par le directeur général de la SSR, Marcel Bezençon, qui est entré le 1^{er} avril 1939, il y a exactement 30 ans, au service de la SSR en qualité de directeur de Radio Lausanne. Il est responsable depuis 1950 des programmes de radio et de télévision en tant que directeur général de la SSR. En 1947 déjà il soumit à l'Unesco, puis en 1948 à l'ancienne UIR (Union internationale de radio-diffusion), son plan pour une «bourse de programmes». L'Eurovision, qui fêta en 1969 ses 15 ans d'existence, fit sa première émission en transmettant la Fête des narcisses à Montreux le 6 juin 1954.

La planification internationale à long terme de la télévision se poursuit. Le 10 juin 1969, le Conseil fédéral se déclara en principe d'accord de participer à la réalisation d'un satellite de distribution expérimental pour la télévision en Europe. Les PTT projettent également la construction

d'une station au sol pour recevoir les émissions des satellites de télévision.

Au niveau national, l'année 1969 est placée sous le signe de l'extension de la télévision. Le 6 octobre, le Comité central de la SSR a décidé quelle serait l'utilisation provisoire des 2^e et 3^e chaînes de programmes de télévision. La 2^e chaîne de programme diffusera en Suisse alémanique (à l'exception de l'Engadine et de la Vallée du Rhin) le programme de langue française, dans l'Engadine et la Vallée du Rhin celui de langue italienne, en Suisse romande et italienne celui de langue allemande. Les émetteurs de la 3^e chaîne diffuseront, pour le moment, des programmes qui ne sont pas transmis sur la 1^{re} ou la 2^e chaîne.

Evénements de portée nationale et internationale

Durant l'année 1969, la SSR a été admise, lors de l'Assemblée générale de la ABU à Auckland (21 au 24 octobre), comme 50^e membre (statut de membre associé) à la «Asian Broadcasting Union».

Un événement historique fut la visite du pape Paul VI auprès du Bureau International du Travail BIT et auprès du Conseil œcuménique des Eglises (10 juin); le 250^e anniversaire de la principauté de Liechtenstein (7 au 13 juillet) et le 2^e Symposium des évêques européens à Coire (7 au 10 juillet) comptent parmi les événements principaux ayant requis le concours de la radio et de la télévision.

La même remarque est valable pour les deux manifestations internationales organisées une fois de plus par la SSR: la 9^e Rose d'Or de Montreux 1969 (24 avril au 1^{er} mai), et le 7^e séminaire international de l'UER pour les producteurs et réalisateurs de la télévision scolaire à Bâle (10 au 17 décembre).

En 1969, sept mentions internationales ont été délivrées à la SSR, respectivement à ses collaborateurs. Ces distinctions honorent la SSR et les réalisateurs des émissions primées ont droit à des félicitations.

L'Université radiophonique et télévisuelle internationale URTI a fêté ses 20 années d'existence du 10 au 14 juin à Paris, sous la présidence de M. René Dovaz, ancien directeur de Radio Genève.

Le jubilé «40 ans camarades suisses de la radio» a commémoré la première émission de camara-

derie diffusée le 5 octobre 1929 par le studio de Berne, dans le but d'encourager la jeunesse à prendre des responsabilités communes et à éveiller le sentiment de solidarité et de dévouement envers leurs concitoyens.

La générosité constante des auditeurs de la radio et des téléspectateurs suisses est également très réjouissante. Du 26 octobre au 5 novembre 1939 fut lancée l'action «Radio pour nos soldats». Le montant de la collecte (151 233 francs) a servi à l'acquisition d'appareils radio pour l'armée. Grâce à l'action de la Chaîne du Bonheur du 9 au 16 novembre 1969, «Bonheur pour tous», organisée en commun par la radio et la télévision, 1,648 mio de francs ont été récoltés en faveur des handicapés mentaux.

La SSR a été obligée, à partir du 1^{er} mars 1969, de procéder à une campagne d'information en collaboration avec les PTT à l'adresse des auditeurs et des téléspectateurs clandestins. Etant donné le nombre et la variété des programmes qu'offrent la radio et la télévision, on devrait pouvoir s'attendre, ainsi que le déclara le Conseil fédéral en mai, à ce que les auditeurs et les téléspectateurs considèrent les taxes de concession, qui sont pourtant modiques, comme raisonnables. Sans les recettes provenant des taxes d'abonnés, la SSR ne serait pas en mesure d'assumer sa mission dans le cadre de la concession.

Nous remercions donc tous les concessionnaires, ainsi que les membres de toutes les instances de la SSR et tous ses collaborateurs, qui, par leur effort infatigable, s'efforcent de mettre véritablement la radio et la télévision au service du pays.

L'année 1969 aura aussi été celle pendant laquelle des réformes internes importantes auront été réalisées par la SSR dans le domaine des salaires, des cadres et de la caisse de pension. Certes, tout n'est pas parfait et demande encore des améliorations, mais des progrès importants ont été accomplis. Le personnel de la SSR tout entier, les collaborateurs de programmes ont droit à des remerciements pour leur entrain et l'efficacité de leur collaboration. La société d'auditeurs et de téléspectateurs a eu une action efficace, dont la SSR leur est très reconnaissante.

Enfin, signalons pour terminer que la décentralisation en trois sociétés régionales représentant les quatre langues nationales s'est développée rapidement et heureusement, et que notre pays, grâce à cette nouvelle conception de la radio et de la télévision, connaît une vie culturelle et régionale beaucoup plus intense.

Distinctions internationales 1969

Février. A Zurich, le Consul général d'Italie en Suisse remet à Hermann Weber la médaille du mérite culturel qui la reçoit au nom de tous les collaborateurs de la radio et de la télévision qui ont lancé de nombreuses campagnes d'entraide lors des inondations catastrophiques de 1966 à Florence.

28 février. M. Marcel Cellier, collaborateur de la Radio suisse romande, se voit décerner le Grand prix international du disque de l'Académie Charles Cros de Paris.

1^{er} mars. Au cours de la première Semaine chrétienne internationale de la télévision (24 février au 1^{er} mars) à Monte-Carlo, le jury accorde, dans la catégorie des films documentaires, une mention honorifique à la contribution de la Télévision suisse alémanique «La faim au Biafra». Le jury manifeste son intérêt pour ce reportage qui «éveille un sentiment de pitié tout en étant objectif et clair».

1^{er} mai. L'émission «Holiday in Switzerland» de la Télévision suisse alémanique et rhéto-romane se voit attribuer la «Rose d'or de Montreux».

5 au 11 mai. Lors du 5^e Concours international de reportages d'actualité à Cannes, la SSR obtient le prix spécial du jury avec son reportage filmé par la Télévision suisse romande «La dernière campagne de Robert Kennedy».

14 novembre. M. Eros Bellinelli, chef du Service culturel de la Radio suisse italienne, reçoit à Barcelone le Prix Ondas du travail culturel.

18 au 21 novembre. Sous la présidence de M. Jean-Pierre Méroz, directeur de la Radio suisse romande, a lieu à Paris la session de la Communauté radiophonique des programmes de langue française. A cette occasion, le 20 novembre, le Prix 1969 (fr. 10 000.-) du concours «Chansons sur mesure» est attribué à la chanson de Michel Buhler «La Garrigue», présentée par la Radio suisse romande.



Des studios installés dans le cadre d'expositions ne sont rien de nouveau, ni pour la SSR, ni pour le public. Voici le studio de radio à l'Exposition nationale de 1939 à Zurich...

... et à la FERA de 1969.





Parmi les différentes constructions prévues par la SSR, le nouveau studio de Radio Zurich a pu être terminé et être mis en service.

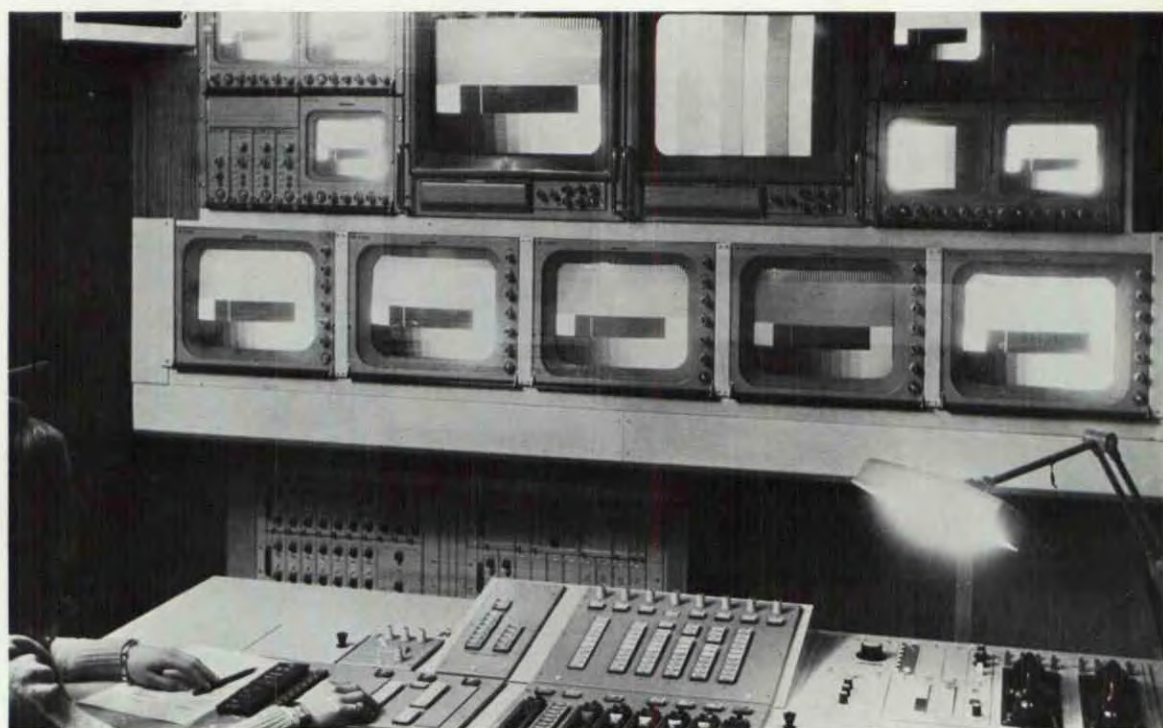
L'association des «camarades de la radio» a fêté le 5 octobre 1969 ses 40 ans d'existence. Voici une photo historique: Vetter Hans (le cousin Jean) entouré des premiers camarades.





La technique de la radio et de la télévision a fait d'immenses progrès au cours des dernières décennies. Si la machine à bandes d'acier de l'ancien studio des Ondes courtes nous apparaît comme une pièce monstrueuse, digne d'un musée, ...

... le pupitre de régie du car de reportage TV en couleur (ci-dessous) donne, par contre, une impression de réalisme moderne.





La visite du pape Paul VI, le 10 juin 1969 à Genève, a exigé de la SSR l'utilisation de tous ses moyens. Les reportages ont été repris par 36 organismes de radiodiffusion du monde entier et par 18 pays appartenant à l'Eurovision.



Le 13 février 1969, M. Marcel Bezençon, directeur général, remettait à M. Jones S. Hayes, ambassadeur des Etats-Unis en Suisse, une copie de l'émission télévisée «La dernière campagne de Robert Kennedy» de la Télévision suisse romande. Ce document était destiné à M^{me} Ethel Kennedy.

Faisons le point

Marcel Bezençon, directeur général de la SSR

Les problèmes que pose le développement rapide et continu des moyens audio-visuels préoccupent de plus en plus notre société, à l'égal d'ailleurs des autres organismes de radiodiffusion. Sans cesse, le progrès technique soumet la SSR à l'étude de nouvelles adaptations, difficiles mais péremptoires, dont les incidences sont multiples. La création de chaînes supplémentaires, par exemple, l'augmentation du nombre d'heures d'émission, la coopération sur les plans national et international et le besoin organique d'une information plus complète et plus rapide nous obligent à une rationalisation plus poussée dans certains secteurs ainsi qu'à une gestion scrupuleuse, fondée sur une prospective détaillée, afin d'éviter de dangereux débordements financiers; ce même progrès irréversible entraîne l'engagement d'un personnel accru et force à ne compter que sur des spécialistes. Car le temps de l'amateurisme, dans les studios, est révolu depuis longtemps. L'importance sociale qu'ont prise la radio et la télévision ne permet pas à peu près; surtout en un temps où la discussion du projet d'un article constitutionnel sur la radio et la télévision mettra notre société en vedette dans l'actualité politique.

C'est pourquoi la SSR, au cours de ces derniers mois, a réétudié les principes généraux de sa raison d'être, mis au point sa «stratégie» et défini sa position face à un certain nombre de questions-clés, telles que la liberté d'expression au micro, l'autonomie de la société et les mesures nécessaires au bon déroulement des programmes.

De là sont nés des directives et un commentaire explicatif, remis aux collaborateurs et employés Radio-TV que cela concerne. En même temps, nous nous sommes souciés de la formation du personnel en instituant des cours de cadre, des stages, des séminaires et des colloques. Cet enseignement – qui s'identifie le plus souvent à un «recyclage» – ne cessera de s'intensifier.

Il est évident que le problème majeur de la SSR est le programme.

Parlons radio tout d'abord.

Chez nous, comme dans les autres pays d'Europe, on ne relève qu'une petite augmentation du nombre d'heures d'émission. Les problèmes financiers de la radio en sont une des causes, même si ce moyen d'expression a pour but final de fonctionner vingt-quatre heures sur vingt-quatre, de compléter ses chaînes complémentaires et de donner une plus grande importance aux émissions locales. La poursuite de cet objectif ne peut s'accompagner que d'une certaine reconversion; pour l'heure, cette dernière se mani-

este par une structure plus stricte des programmes, un contraste mieux calculé entre les deux chaînes, le déplacement de certaines émissions aux heures de silence de la télévision, le développement intensif de l'information (sous toutes ses formes) nationale et internationale puis, surtout par l'actualisation plus poussée des programmes; tendance propre à la plupart des radiodiffusions. Le succès des émissions de contact direct avec l'auditeur semble prouver que la radio, en suivant cette voie, sortira victorieusement des chemins battus par la télévision.

En télévision, les problèmes pressent et se chevauchent: second programme, constructions des studios, renouvellement des émissions, développement de la couleur, satellites, etc. L'extension des actualités régionales se poursuit; l'effort se porte aussi sur une meilleure connaissance et illustration de la Suisse; on en appelle aux auteurs du pays et co-produit avec le cinéma chaque fois que faire se peut. On sait qu'un des buts de notre télévision est de donner une large place aux émissions de caractère éducatif, dès que le second programme sera diffusé. Le succès du «Telekolleg», repris du «Bayerischer Rundfunk», prouve l'efficacité que pourra atteindre la télévision en ce domaine.

On sait que la télévision est internationale par nécessité en plusieurs de ces secteurs. Sans une coopération minutieusement réglée, la diffusion directe d'événements tels que le voyage à la lune, les Jeux olympiques, les Championnats du monde de football serait impossible pour certains organismes, parce que trop onéreuse. C'est là qu'apparaît la grande efficacité de l'Union européenne de radiodiffusion et de son Eurovision. La création d'un réseau permanent, relié aux satellites, permet en outre l'échange quotidien des actualités mondiales, source essentielle du «Téléjournal». C'est ainsi que ce dernier a diffusé, en 1969, 2271 sujets lui venant d'autres pays, alors que nous en fournissons 131 sur des événements suisses, aux chaînes étrangères. Sur le plan international, la SSR joue d'autre part un grand rôle grâce à la «Rose d'or de Montreux» et au Séminaire TV de Bâle qui ont tous deux, chaque année, un retentissement mondial. Notre télévision a d'ailleurs prouvé sa qualité d'une autre manière. «Holiday in Switzerland», de la TV suisse alémanique, remportait la Rose d'or de Montreux en 1969 et fut diffusée par de très nombreux organismes étrangers. Le palmarès de la TV romande est très remarquable, lui aussi, si l'on en juge par les récompenses reçues en 1969/70: soit le prix «Emmy Award», la plus prestigieuse distinction américaine, pour l'émission «La dernière campagne de Robert Kennedy», par Jean-Jacques Lagrange et Jean Dumur, production qui a reçu

aussi le prix spécial du jury à Cannes; le prix décerné par les critiques de télévision français à Claude Goretta, pour son film «Vivre ici» et celui qui fut décerné à Jean-Jacques Lagrange, par un jury américain pour son triptique sur le Far-West. A cela vient de s'ajouter le «Prix Italia» des documentaires, pour «A vos risques et périls», dont il convient de féliciter les auteurs, MM. Yvan Butler, Guy Ackermann, Roger Bovard, André Maillard, Jacques Morzier, ainsi que MM. Alexandre Burger, chef de l'Information, et Claude Torracinta, rédacteur en chef de «Temps présent».

Mieux encore! An moment de mettre sous presse, nous apprenons que le réalisateur Paul Siegrist, en compagnie de Michel Darbellay, vient de remporter à Trente (Italie), avec «Le Pré Grimal», le prix de la meilleure émission de télévision au Festival international du Film de montagne et d'exploration, sur douze pays concurrents. Et avec le Prix Japon, la Télévision suisse allemande a remporté avec l'émission de Hans A. Traber, «Les fourmis et leur milieu ambiant», l'une des distinctions les plus appréciées dans le domaine de la TV éducative.

Le nombre des récompenses internationales qui a été attribué à la Télévision suisse ces derniers mois met celle-ci, donc la SSR, au premier plan mondial de la qualité productive. On ne saurait trop en féliciter les responsables!

Cela peut signifier que la télévision suisse ne joue pas un rôle producteur effacé, dans le concert

mondial, en dépit de notre exiguité géographique, de ressources limitées et de l'obligation coûteuse d'avoir simultanément trois programmes en langues différentes. A ce dernier propos, remarquons que la deuxième chaîne de télévision, ainsi que l'extension de la troisième (qui sera occupée par le deuxième programme plus tard) permettent de plus en plus, à chaque région linguistique, de capter les programmes d'autres régions. C'est un vœu, exprimé depuis longtemps, par les téléspectateurs; il est en train de se réaliser petit à petit, au bénéfice d'une Suisse multilingue qui a tout intérêt à se mieux connaître.

L'avenir?

Trop de problèmes ambigus, que seul le temps et la somme des expériences peuvent éclairer, restent en suspens. La hâte ne saurait rien résoudre en l'affaire. Le développement futur des satellites, de la télévision en cassettes et de la retransmission des programmes par câble requièrent déjà l'attention de la direction générale de la SSR; en effet ces progrès de la communication télévisuelle conditionneront inévitablement l'activité et le rôle de notre société. De toute manière, la passivité ne pourrait que porter atteinte à l'épanouissement normal de la SSR, sur le plan national et international. A ce propos, nous devons reconnaître l'excellente harmonie qui règle les rapports des PTT et de la SSR; leurs vues prospectives coïncident dans une action difficile mais commune où se joue l'importance future de notre pays dans la distribution de l'utilisation des moyens audio-visuels mondiaux.

Radio et télévision, état actuel et évolution future

Charles Lancoud, directeur des Services des Télécommunications, Direction générale PTT

En sa qualité de représentant des PTT, le directeur Charles Lancoud indique de quels moyens techniques la radio et la télévision pourront disposer au cours des années à venir. Ces instruments en partie entièrement nouveaux – satellites de communication, réseaux de câbles, appareils à mémoire – exigent des conceptions inédites et par-dessus tout une politique déterminée en matière de communications de la part de notre pays.

Introduction

La concession accordée par le Conseil fédéral à la SSR fait de cette société et de l'entreprise des PTT des partenaires responsables en commun de la bonne marche et de l'avenir de la radio et de la télévision suisses.

L'entreprise des PTT, en intégrant le domaine technique de la radio et télévision dans le dispositif général de ses télécommunications, a créé un réseau dont les mailles serrées couvrent tout le pays. L'utilisation commune d'installations pour différents autres services, tels que téléphone, appel-auto, etc. diminue non seulement les frais d'exploitation supportés par chacun d'eux, mais aussi l'emprise de la technique sur la nature en limitant le nombre des stations et des pylônes; en outre, elle permet un emploi très rationnel du personnel, particulièrement des spécialistes. Cette conception se situe bien dans la ligne des concentrations industrielles et économiques de ce temps.

Le financement des investissements techniques de la radio et de la télévision est assuré par les PTT qui ont pu, jusqu'à ce jour, disposer de capitaux bon marché. Cet aspect positif de la «symbiose» SSR – PTT n'est certes pas négligeable. Il faut cependant s'attendre que la prodigieuse avance de la technique mette bientôt PTT et SSR devant des problèmes de financement qui freineront l'ardeur des ingénieurs à offrir et à vouloir sans cesse du nouveau. Il conviendra donc toujours plus de trouver l'équilibre entre services rendus et moyens financiers disponibles ou d'adapter ces moyens aux services désirés.

La radiodiffusion sonore

Grâce à la popularité grandissante de la télévision, le récepteur radio cède au téléviseur son rôle de centre de loisirs domestiques, pour suivre l'auditeur dans ses déplacements individuels. L'auditeur attend de la radio des informations immédiates sur un fait imprévu et important, quel que soit le lieu de l'événement. Pour cela, il faut donner au microphone le moyen de suivre l'événement. Ainsi l'auditeur pourra, s'il le désire, «coller» à l'actualité sans restriction de sa propre liberté de mouvement. On demande aussi à la radio un fond musical à une activité mono-

tone, ou de la compagnie quand la présence humaine – et même la télévision – manque, ou encore d'apporter la voix d'un pays lointain. Ainsi les exigences imposées aux installations techniques ne cessent d'augmenter. Citons la tendance à prolonger les heures d'émission conjuguée à l'augmentation des puissances en ondes courtes et moyennes. Certes, des émissions de 24 heures par jour poseraient des problèmes économiques et de personnel. Face aux difficultés de recrutement d'équipes de nuit, une exploitation largement automatisée s'impose. On peut donc facilement imaginer tous les émetteurs à ondes moyennes et à ondes courtes suisses, télésurveillés et télécommandés depuis un ou plusieurs centres d'exploitation. Mais les difficultés et les risques croissent avec chaque augmentation de puissance!

Les émetteurs à ondes moyennes de Beromünster et de Sottens viennent d'être renouvelés et leur puissance nominale a été augmentée; le renforcement de Monte Ceneri est à l'étude. On doit s'attendre cependant, à plus ou moins longue échéance, à de nouveaux actes de piraterie contre les ondes moyennes suisses. Une nouvelle et considérable augmentation de puissance pourrait alors devenir indispensable; des études prospectives sont en cours. Mais, étant donné l'encombrement du spectre des fréquences, la sélectivité des récepteurs a été poussée à tel point que les fréquences audibles élevées ne sont plus reproduites. Si l'on admet une réduction de qualité, pourquoi ne pas utiliser des méthodes de modulation assurant une meilleure pénétration des ondes moyennes, même au prix d'une légère dégradation supplémentaire?

L'effet subjectif pourrait être considérablement réduit si l'on tenait compte de ces méthodes en préparant un programme spécial pour les ondes moyennes. Il est évident que la diffusion d'un même programme par des moyens aussi différents qu'une chaîne d'émetteurs à ondes ultra-courtes et un émetteur à ondes moyennes, ne peut être qu'un compromis.

Une conférence internationale se réunira probablement en 1974 pour tenter de remettre de l'ordre dans les ondes moyennes, en établissant un nouveau plan d'assignation des fréquences. Il faut espérer que le bien-fondé de l'attribution à la Suisse de trois fréquences jouissant d'une

protection étendue ne sera pas contesté, bien que nos chaînes à ondes ultra-courtes pénètrent relativement partout. Si l'on songe au nombre de plus en plus élevé des récepteurs de voiture et des petits récepteurs transistorisés autonomes, on voit que la Suisse ne peut pas renoncer à ses ondes moyennes. Constituant une confédération d'Etats, parlant quatre langues différentes, elle doit pouvoir disposer de trois émetteurs à ondes moyennes au moins. Ce sont les relations complexes et délicates entre voisins participant à la même culture, d'une part, et confédérés de langues différentes, d'autre part, qui sont en jeu.

La planification du réseau à OUC doit dès maintenant tenir compte de la *stéréophonie*, bien qu'aucune décision n'ait été prise à ce sujet. Il serait relativement aisé, du point de vue de la technique, de l'introduire, malgré la réduction de portée des émetteurs, en admettant, comme on l'a fait dans certains pays voisins, que tout l'effort d'adaptation soit reporté sur les antennes de réception et que là où même une antenne à grand gain ne suffit plus, l'auditeur renonce à la stéréophonie. Mais pouvons-nous dans ce cas ignorer délibérément le principe de l'égalité de traitement des régions et des auditeurs? En stéréophonie comme en bien d'autres domaines, la fidélité à notre devise «un pour tous, tous pour un» pourrait nous causer, une nouvelle fois, bien des complications. Et encore faudrait-il trouver l'argent!

Dans le domaine de la *radiodiffusion à ondes courtes*, on exécutera prochainement un important renouvellement ainsi qu'un renforcement des installations, tant côté antennes qu'émetteurs.

En effet, sur le plan international, la lutte se poursuit. Afin d'accentuer la présence de leur pays, certains services nationaux européens ont installé des relais dans leurs provinces d'outre-mer ou, sur la base d'accords, dans des pays en voie de développement. Or la Suisse ne peut augmenter que dans une mesure restreinte l'efficacité de ses installations et le moment viendra où ces moyens ne suffiront plus pour faire entendre sa voix dans le monde. Nous faudra-t-il aussi songer à construire des relais sur d'autres continents? Mais peut-être le problème sera-t-il résolu à l'aide de satellites de radiodiffusion qui s'ils se prêtent mal, pour de petits pays, à des diffusions de caractère national, semblent prédestinés à retransmettre des programmes sur des régions étendues ou des continents entiers. Les possibilités techniques devenant ainsi identiques pour tous, la lutte pour attirer l'attention de l'auditeur pourrait bien se porter sur la qualité des programmes. Cependant aucun projet de satellite de radiodiffusion n'a encore vu le jour en Europe. On devra peut-être

attendre les résultats de la Conférence Administrative mondiale des Radiocommunications de 1971, afin de voir cette nouvelle technique se développer. Alors, il s'agira d'agir rapidement. Il serait bon d'y penser dès maintenant.

La télévision

Le réseau de télévision

Le réseau comprendra plus de 300 émetteurs et réémetteurs à fin 1970. Son extension se poursuit conformément au plan et, sauf imprévu ou ralentissement imposé par des circonstances nouvelles, les chiffres de couverture suivants seront atteints en 1975:

1^{re} chaîne plus de 98%

2^e et 3^e chaînes environ 92%

La sécurité du service est élevée grâce à des équipements émetteurs doubles et à des voies de réserve pour toutes les liaisons hertziennes destinées à l'acheminement des programmes. La sécurité et la qualité du service seront encore accrues par la mise en place d'un système de contrôle automatique de tout le réseau.

Les nombreuses lignes de transmission nationales et internationales permettront d'accroître aussi la souplesse et la rapidité dans l'échange des informations télévisées.

La télévision par satellite

La transmission intercontinentale par satellites de programmes de télévision est devenue chose quotidienne et banale, grâce à des stations terrestres de télécommunication perfectionnées et coûteuses, construites à l'écart des perturbations engendrées dans les zones urbaines et industrielles. L'éloignement de ces stations rend nécessaire l'emploi de faisceaux hertziens terrestres classiques pour joindre les centres de télévision expéditeurs ou destinataires. Les images ainsi échangées parviennent au public par l'intermédiaire des réseaux d'émetteurs habituels.

Des études économiques poussées ont montré que dans les conditions technologiques actuelles et étant donné les positions prises dans les divers pays, l'emploi d'un satellite de transmission européen pour les échanges de programmes télévisés sur le continent ne serait pas rentable; le réseau actuel de l'Eurovision est plus économique. Les études se poursuivent dans le sens d'un satellite mixte de téléphonie et de télévision. Signalons ici que la CEPT, dans sa session d'août 1970 à Montreux, a décidé d'étudier sous tous ses aspects, sans perdre de temps, la

construction et l'exploitation d'un tel satellite européen.

D'autres projets à plus ou moins long terme préoccupent également les divers organes responsables des télécommunications et de la radio-diffusion. Il est de plus en plus question de satellite *distribuant* des programmes à de nombreuses petites stations terriennes, sortes de réémetteurs qui les relaieraient vers les récepteurs domestiques soit par ondes, soit par câbles. Finalement, et dans un avenir qui ne paraît pas trop lointain, on verra apparaître des satellites de *diffusion directe* vers ces mêmes récepteurs. Des études sont en cours concernant la répartition des satellites de diffusion sur l'orbite géostationnaire et celle de leurs fréquences, ainsi que sur le découpage du continent en zones de diffusion. La petite Suisse risque fort de jouer une fois de plus le rôle de spectateur «resquilleur» des programmes destinés à ses grands voisins, car il est bien improbable qu'elle puisse disposer une fois d'émetteurs spatiaux qui lui soient propres. Peut-être devra-t-elle exploiter des satellites en commun avec des voisins groupés en zone de services de même langue ou de même intérêt. On envisage aussi des satellites de diffusion dont la portée serait continentale, qui remplaceront peut-être, un jour, les ondes courtes. L'exploitation de tels systèmes ou simplement la location de canaux sous les différentes longitudes seront-elles à notre portée?

De grands efforts sont faits afin d'attribuer des bandes de fréquences suffisantes aux divers services spatiaux. On peut prévoir des discussions longues et ardues lors de la Conférence de 1971, qui doit fixer la répartition. Le développement technique progresse rapidement et il est grand temps que la Suisse définisse son attitude dans ces domaines, tant du point de vue juridique que de celui des programmes.

La Conférence de 1971 attribuera probablement des fréquences à la télévision terrestre dans les *ondes centimétriques*. Des essais fait aux Etats-Unis et en Allemagne fédérale ont montré que ces ondes ne permettent pas d'assurer la couverture totale d'un pays; on les utilisera très probablement pour diffuser des programmes supplémentaires dans les grandes villes, qui pourraient être mis en place dans quelques années déjà. Là aussi, une politique suisse en la matière devra être définie.

L'avenir de la distribution par câbles

Les antennes collectives avec réseaux de distribution sont du domaine de l'initiative privée ou communale. Primitivement construites par souci

esthétique, elles sont surtout destinées maintenant à améliorer ou à permettre la réception des émissions étrangères.

Quelque 7,5% des téléspectateurs de Suisse sont raccordés à des antennes collectives avec câbles de distribution, et cette proportion augmentera encore. Il n'est pas exagéré de penser que la plupart des téléspectateurs citadins pourront, un jour, être desservis de cette manière.

Ces réseaux ont aujourd'hui le statut des antennes collectives et ne distribuent donc que des programmes captés dans un rayon local; mais là aussi la technique offrira des possibilités nouvelles. La popularisation de l'enregistrement d'images sur cartouches ou sur disques et la mise sur le marché de faisceaux hertziens peu coûteux, à fréquences très élevées, offriront certainement des moyens d'enrichir le choix des programmes distribués. On devra certainement réviser la conception actuelle et créer des règles nouvelles quant à la diffusion de programmes propres aux réseaux par câbles ou même l'«importation» de programmes étrangers par faisceaux hertziens, voir par satellites.

Dans un an ou deux, la reproduction de programmes de télévision à domicile sera chose faite, tel l'appareil de radio accompagné de son magnétophone ou de son tourne-disque, puis l'enregistrement suivra.

Utopies ?

Satellites de diffusion, nouvelles chaînes, enregistrement à domicile, grands réseaux par câbles, tout cela est en devenir. Mais la technique ira plus loin encore. N' imagine-t-on pas déjà la distribution à domicile par voie électrique de documents écrits: le journal et probablement un jour le courrier lui-même sortiront d'un appareil semblable au téléviseur. Et le «téléphone-vision» qui est à la porte: son entrée n'est plus qu'une question financière.

Non! Rien d'utopique. Gardons-nous, comme le disait P. Valéry, «d'entrer à reculons dans l'avenir!»

La radio aujourd'hui et demain

Stelio Molo, directeur de la Radio de la Suisse italienne

Etrange destin que celui de la radio

Bouleversant, il y a un demi siècle, ce que l'on appelle aujourd'hui les moyens de communication de masse, elle était encore à la recherche d'un style lorsqu'un nouveau moyen de communication, la télévision venait, avec sa ressemblance accentuée par l'image, doubler la recherche dont on parlait dans le milieu de la radio: la doubler dans le sens qu'il fallait, en plus du style, étudier également une différenciation.

Cinquante ans: deux étapes, la radio étant protagoniste de la première, la deuxième se poursuivant encore. Aujourd'hui, les deux moyens d'expression diffusent pratiquement les mêmes choses, sont en pleine confusion, s'égarant, produisent des doublons, constatent la fuite de certains de leurs clients et font d'autres maladies de croissance.

Une troisième étape se dessine à l'horizon: les moyens techniques de la communication humaine ont chacun des caractéristiques précises et diffèrent de plus en plus. La radio, poursuivant son étude de grandes options, s'achemine sur une voie qui lui est propre, retrouve et augmente son audience. Nous pouvons constater une relance indiscutable de la radio; si nous cherchons une explication à ce phénomène, nous la trouvons peut-être dans le fait qu'il n'existe, à la longue, aucune concurrence entre les principaux mass media, et tout particulièrement entre la radio et la télévision. Sa reconversion, la radio l'a faite dès le moment de l'expansion du «parc» des récepteurs, c'est à dire, à la naissance du transistor, s'appuyant sur de nouveaux critères sociologiques: l'augmentation des loisirs, l'itinérance de l'écoute, l'évasion du public et l'exigence que ces facteurs posent d'une compagnie en tout lieu et en tout temps. La radio est devenue dame de compagnie: elle rend des services, elle informe, elle divertit, elle dispense éducation, culture, instruction, elle est omniprésente, déliant l'auditeur de la concentration intégrale que requiert la télévision. Si l'on pouvait craindre, il y a quelques années encore que la radio n'eût à son actif qu'un passé magnifique, aujourd'hui sa fonction est devenue telle que la société paraît impensable et irréelle sans sa voix.

La fonction étant établie, il reste néanmoins à définir le nouveau contenu du message radio-phonique. Ainsi, la troisième étape débute presque dans les conditions de la première. Le cercle se referme. Que faut-il mettre dans cette boîte magique dont personne ne semble vouloir se passer?

Il est évident, d'abord, que la radio se doit d'exploiter un atout précieux dont elle dispose:

l'agilité des programmes, la flexibilité du moyen technique dont elle se sert. Elle doit constamment se renouveler. Mais il est indispensable, pour obtenir une vision large et cohérente de l'évolution qui doit se faire, que le renouvellement se base sur des sondages, des enquêtes régulières, dont les résultats serviront à orienter la politique en matière d'émissions. C'est ce que la SSR se propose de faire.

Certaines données semblent acquises. Que demandent les auditeurs, dans leur majorité? Les stations commerciales en fournissent une définition infaillible: les chansons et les informations à jet continu récoltent une «unanimité scandaleuse», Monsieur Tout-le-monde est heureux. Pourtant la radio, la radio suisse en particulier, a l'ambition d'un équilibre entre les émissions de contact faciles et les programmes qui font réfléchir. «Auto-Radio Schweiz», «Bonjour à tous», «Radiomattina» sont sans doute des émissions de succès, elles se doublent d'ailleurs d'un programme dit «de service» qui informe, renseigne et qui offre en somme un service fonctionnel à ses auditeurs. Dans les années à venir, il est vraisemblable que la radio sera partout amenée à activer les émissions de contact – et dans le domaine des programmes engagés – non seulement celles qui demandent la participation du public, mais aussi celles qui sont faites directement en public et avec l'aide du public.

Mais il est certain que la démocratie ne doit pas s'interpréter par une application aveugle des désirs et des aspirations de la majorité: encore faut-il analyser cette majorité, la décomposer statistiquement et sociologiquement, en dégager les suggestions pour en constater la souveraineté, pour la justifier avant d'en déduire l'application du dicton populaire français «cœur d'or, cœur populaire». Et encore: le peuple se compose d'un «ensemble nuancé de majorités» dont aucune ne perd ses droits face à la radio.

Nous nous trouvons donc en face d'une pyramide, dont la base ne demande qu'une évasion à l'environnement sonore de la radio. En montant vers le haut nous aurons des marches, d'innombrables marches composées d'une matière plus rare au fur et à mesure que l'on avance vers le sommet et que la pyramide se rétrécit. Faut-il ajouter, en passant, que les marches plus étroites sont les plus ardues, les plus exigeantes? La politique de la radio, sa noblesse, son attachement aux valeurs plus élevées dans lesquelles l'occident s'identifie depuis des siècles, consiste à ne pas contenter seulement la base de la pyramide. Le problème était difficile à résoudre alors qu'il n'y avait qu'une seule chaîne: le même programme étant audible de tout le monde et

embrassant donc la pyramide entière, il était impossible de satisfaire en même temps tous les auditeurs. La solution semble plus aisée dès le moment où le progrès technique permet de disposer d'une pluralité de chaînes. Plusieurs organismes de radiodiffusion s'appuient sur des chaînes à vocation déterminée: dès lors, la coexistence est possible entre la radio de contact et la radio de création.

Il est à espérer que la SSR pourra disposer prochainement des résultats d'une enquête approfondie qui facilitera la recherche de la politique générale des émissions pour les années futures. Certes, bien des projets de modification seront enrayés par des contraintes d'ordre économique, ils dépendront en premier lieu d'une planification financière qui doit se faire et qui est urgente, certains changements – même importants – ne deviendront effectifs qu'au cours des exercices prochains. Ce sont des difficultés qui se posent dans presque tous les pays, ainsi que vient de démontrer une enquête récente de la Commission des programmes de radio de l'UER; elles ne doivent freiner nos efforts.

La radio de demain ne sera sans doute pas révolutionnaire par rapport à la radio d'aujourd'hui. Point n'est besoin d'ailleurs qu'elle le soit: les lignes de conduite se sont dessinées il y a quelques années, à l'époque de l'introduction de la deuxième chaîne à FM. Le contraste d'abord, la spécialisation ensuite; le premier programme étant destiné en premier lieu à la musique légère et à l'information, le deuxième à la musique sérieuse et aux programmes culturels. L'avenir nous dira s'il faudra continuer dans la voie de la particularisation des chaînes ou bien s'il faudra les rendre complémentaires, dans un choix constamment proposé à l'auditeur.

Aujourd'hui déjà, les gens des programmes savent de toute façon qu'une différenciation exagérée des tranches de la même chaîne, un «melting pot» alternant la musique classique à la culture, au jazz, à la récréation, aux informations, aux chansons, aux débats, etc., éloigne l'auditeur ou tout au moins une partie des auditeurs. Il est faux de croire que la variété soit toujours agréable; pour contenter tout le monde, on mécontente tout le monde. La différenciation se fait aujourd'hui en tranches plus étendues, plus longues; ainsi chacune a son public. La spécialisation des chaînes n'est pourtant pas complète. La journée entière, ainsi conçue, projette en ombres gigantesques les inconvénients d'une «atomisation en programmuscules» dont nous parlions plus haut: c'est-à-dire qu'une partie du public n'écoute pas la radio aux heures où elle ne lui fournit pas la nourriture qui lui convient. Chacun a un seul amour dans le domaine de l'écoute

radiophonique... et les Don Juan sont rares. C'est certainement une question de mesure, d'habitude aussi; mais la radio devra se pencher sur ce problème d'intérêt capital.

La tendance qui se dessine dans les projets actuels de la radiodiffusion suisse aboutit à une pluralité de chaînes à part entière, dont l'une prolongée dans la nuit. Ce qui permet de satisfaire en continuité au moins deux grandes catégories d'auditeurs par des émissions particularisées. Mais la spécificité des programmes ne pourra être réalisée à moins de trois chaînes: la possibilité technique existe dès maintenant: une chaîne à OM, une deuxième chaîne constituée par le premier réseau actuel des émetteurs à FM, une troisième chaîne enfin formée par le deuxième réseau actuel des émetteurs à FM. Dès lors, la distribution des programmes pourrait tenir compte d'une manière plus nuancée des catégories d'écoute; l'information pourrait jouir d'une rapidité, d'une fréquence et d'une ampleur accrues, les grandes tranches actuelles se répartiraient selon leur genre sur les différentes chaînes. Il est à prévoir que la caractérisation d'aujourd'hui sera maintenue, la deuxième chaîne gardant son empreinte culturelle. Quant à la troisième, essentiellement musicale, elle devrait se baser sur la collaboration inter-régionale, qui a donné des résultats excellents lors de l'extension du deuxième programme à l'après-midi. Cette collaboration doit rester l'une des bases de la politique de la SSR, et non seulement pour des considérations financières.

Un point enfin n'est pas à négliger: la radio des années futures doit être servie par une technique aussi moderne que possible, y compris la haute fidélité et l'application systématique de la stéréophonie. Dans plusieurs pays, deux réseaux d'émetteurs sont déjà adaptés à la stéréophonie et l'on constate en général une extension considérable du volume des heures d'émission diffusées en stéréo; dans d'autres, les travaux expérimentaux et préparatoires sont constamment activés.

Par son renouvellement, la radio, qui n'échappe pas aux grands mouvements de la civilisation, saura s'adapter aux nouvelles structures, rechercher sans cesse de nouveaux styles pour pouvoir concilier l'habitude de la qualité et l'inattendu de l'imagination, s'imposer enfin, face aux autres moyens de communication, en ne se souciant que de son importance réelle et de sa nécessité d'être pour l'individu.

La télévision de l'avenir

Edouard Haas, directeur de télévision à la Direction générale SSR

La télévision, en Suisse et à l'étranger, connaît un succès sans pareil, dépassant les pronostics les plus optimistes. Elle est devenue le moyen de communication par excellence qui transforme nos mœurs et nos habitudes, la politique et la société, voire notre façon de penser et jusqu'à notre vie de tous les jours. Nul doute que dans un proche avenir, la télévision n'ait aussi une influence déterminante sur nos méthodes d'enseignement.

Quelques années ont suffi à la Télévision suisse pour mettre sur pied trois programmes autonomes dans trois de nos langues nationales, en noir et blanc d'abord, en couleur par la suite, au gré du développement. A l'heure actuelle, nous préparons l'introduction d'un deuxième programme dans chacune des régions linguistiques du pays: le 1^{er} septembre 1972 en Suisse alémanique, le 1^{er} septembre 1973 en Suisse romande et en 1975/76 en Suisse italienne. Ces dates correspondent à la mise en exploitation définitive des nouveaux studios de télévision dans les trois régions.

Le plan de la SSR se base sur le «Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale sur l'aménagement futur de la télévision suisse» du 22 mai 1968, selon lequel un programme supplémentaire est prévu pour chaque région, dans la langue qui lui est propre. Ce deuxième programme se composerait en premier lieu de productions étrangères, relayées soit en direct, soit en différé, d'éléments repris du premier programme des trois régions linguistiques du pays, ainsi que de films en location. Au début, il n'est pas prévu de faire de propres productions; on utilisera uniquement des adaptations synchronisées ou sous-titrées d'émissions en langues étrangères.

Bien que chez nous les émissions éducatives – en comparaison avec la pratique dans d'autres pays – ne prennent pas encore la place qui leur revient, elles méritent une considération grandissante. Le retard de la Suisse en la matière n'est guère imputable à la SSR. Elle ne serait d'ailleurs pas en mesure de produire ces émissions éducatives. Il s'agit là d'une tâche à confier aux pédagogues éprouvés qui, dans leur vie professionnelle, s'occupent des questions de l'éducation et de l'instruction et qui pourraient, subsidiairement, collaborer avec les responsables des programmes TV de la SSR. Il serait également concevable que la télévision mette à la disposition de certaines institutions éducatives le temps d'émission avant 20 h. Cest institutions seraient à créer sur le plan national, au gré de décisions à prendre par le Conseil fédéral et les cantons dont dépendrait le financement de ces programmes. Le soussigné a

déjà lancé cette idée lors de l'assemblée annuelle de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique à Appenzell, le 16 octobre 1969. La télévision éducative est un instrument moderne qui permet au maître d'enrichir, d'illustrer et de compléter ses leçons. Elle se prête admirablement bien à l'enseignement des sciences naturelles, de l'astronomie, de la biochimie, en abordant l'étude des moyens de communication sociale, et celles des langues étrangères notamment. La télévision éducative pourrait aboutir à la création de vidéothèques cantonales et, en même temps, fournir le matériel nécessaire pour les télécassettes qui, dans cinq ans environ, viendront s'ajouter aux instruments efficaces de l'enseignement moderne.

Ce genre d'enseignement complémentaire, plus efficace encore s'il est intégré dans les programmes scolaires, et notamment ce que nous appelons la «formation parallèle», mérite de plus en plus notre attention. Ces cours, y compris ceux de la formation professionnelle proprement dite, ne sauraient être conçus et organisés que par les associations professionnelles intéressées. L'édition du matériel de travail, la correction des travaux, l'organisation des examens suivis de l'octroi d'un diplôme, etc., font partie de leur champ d'activité. D'autre part, on pourrait envisager la création d'un studio central de télévision scolaire et éducative. Ce studio central ne serait pas placé sous la responsabilité de la SSR, mais il travaillerait en étroite collaboration avec elle. En attendant, le deuxième programme TV diffusera des émissions qu'il ne produit pas lui-même, mais qu'il peut reprendre; par exemple «Telekolleg», des cours de langues, ou certains documentaires. Ces émissions seront programmées entre 19 et 20 h.

Les avantages que nous apporte un deuxième programme sont incontestables. Il procurera au public de la télévision suisse un choix de programmes étrangers, y compris des émissions qui ne pourraient être captées que dans une faible mesure ou ne pourraient pas l'être du tout. En tant que nouveau programme, il aura un caractère qui lui sera propre, il rivalisera avec le programme de la première chaîne et il sera en mesure d'offrir à chaque région, dans sa langue, un programme supplémentaire d'un grand intérêt. Il offrira pour la formation de la jeunesse, la formation post-scolaire et celle des adultes des perspectives qui n'existaient pas jusqu'ici.

Le développement de la télévision est loins d'être terminé. Nous allons entrer bientôt dans la phase des satellites de distribution de programmes TV. Ces satellites, plus perfectionnés que les satellites actuels, permettront de relayer des programmes grâce à des stations au sol,

moins coûteuses que celles que nous connaissons aujourd'hui. Les PTT suisses, on le sait, ont décidé de construire une telle station terrienne. Les programmes captés seront donc à la disposition de la SSR qui pourra les diffuser sur son réseau, selon son choix. De plus grands problèmes poseront les satellites de diffusion directe qui naîtront vraisemblablement vers 1980 et permettront à tout téléspectateur – après une adjonction technique à son antenne – de recevoir directement de nombreux programmes étrangers. Un tel développement pose de difficiles problèmes nationaux et internationaux, pas encore résolus. Sans doute de nombreuses propositions et solutions s'offriront par la suite, dont une partie seulement pourra être prise en considération.

Le rôle de la Suisse dans l'utilisation de tels satellites n'est pas encore arrêté. La question est de caractère politique; elle est donc du ressort du gouvernement. La crainte actuelle est de voir les grands pays se réserver la part du lion pour assurer leur prépondérance. Etant donné qu'un satellite européen de diffusion directe ne pourra transmettre qu'un nombre restreint de programmes, il est évident que nous devons songer à établir, le mieux possible, la présence de la Suisse. Est-ce que nous aboutirons à une participation de la Suisse à un programme européen, ou ferions-nous mieux de nous associer à quelques petits pays et de nous assurer, en commun, une certaine fréquence pour un programme commun? Il ne serait guère prudent de renvoyer ces décisions, car les fréquences pour les satellites seront distribuées

au cours de l'année prochaine déjà. La télévision satellitaire, avec son choix de plus de vingt programmes, en réception directe, nécessitera le développement des réseaux de distribution par fil. C'est un domaine auquel la SSR devra également vouer son intérêt.

Nous nous trouverons donc, au cours des années prochaines, face à de nombreux problèmes à discuter et à résoudre. N'oublions pas de mentionner le développement rapide de nouveaux systèmes de vidéo-cassettes pour l'enregistrement de la TV à domicile. La SSR se verra donc obligée, pour des raisons de concurrence, de produire – éventuellement en collaboration avec d'autres organismes de télévision – des programmes destinés aux vidéo-cassettes. Des organisations spécialisées seront créées qui s'occuperont de l'achat et de l'exploitation des droits.

La SSR espère s'assurer la participation active et responsable de la part de tous les milieux intéressés à la création du climat propice au développement de la radio et de la télévision dans notre pays. Car nous devons nous acquitter d'une mission importante – celle de maintenir l'image de la Suisse, l'image d'un pays aux larges horizons ouverts sur le monde entier. Notre politique dans le domaine culturel nous oblige à chercher continuellement de nouveaux talents et à préparer le chemin pour leur épanouissement. Conscients des capacités de notre jeunesse, nous avons le devoir de lui procurer la place qu'elle mérite.

Funktionen der Massenmedien in der modernen Gesellschaft

Dr. Ulrich Saxer, Privatdozent für das Gebiet der Publizistik an der Universität Zürich

Le professeur Ulrich Saxer a présenté récemment une thèse à l'Université de Zurich et a intitulé son enquête «Stratégie journalistique et transformation socio-culturelle – une contribution à la théorie des institutions journalistiques». En tant qu'homme de science, il nous livre une série de réflexions remarquables sur la question de savoir quelles fonctions les moyens de communication de masse peuvent et ont à remplir dans la société moderne.

Die überwältigende Entfaltung der Massenkommunikationsmittel in der Moderne ist nicht von einer entsprechenden Einsicht in ihr gesellschaftliches Funktionieren begleitet. Dieses Ein-drucks kann sich jedenfalls nicht erwehren, wer die gängige, zwischen Wunschenken und Manipulationsängsten oszillierende Diskussion über sie verfolgt. Eine kurze Analyse aufgrund eines soziologisch und damit wertneutral verstandenen Funktionsbegriffs könnte daher vielleicht einiges klären.

Funktionszusammenhang

Die Massenmedien sind als Strukturelemente der modernen Gesellschaftssysteme für deren Funktionieren unentbehrlich; sie sind aber durchaus nicht allmächtig, wirken sie doch regelmässig in einer gesellschaftlichen Totalsituation, die ihre Produktion wie deren Folgen mitbestimmt. Als «Funktionen» im erwähnten soziologischen Sinn werden dabei ihre vielfältigen Beiträge an die Gestaltung dieser Gesellschaftssysteme bezeichnet. Wo hingegen ihre Existenz oder ihr Wirken den Bestand von sozialen Systemen gefährden, sind sogenannte «Dysfunktionen» gegeben. Im übrigen erschweren die sehr komplexen gesamtgesellschaftlichen Zusammenhänge, in denen die Massenmedien stehen, die Systematisierung ihrer Funktionen ausserordentlich, und künftige Entwicklungen können bestenfalls für einen Zeitraum von 20 Jahren mit einiger Wahrscheinlichkeit vorausgesagt werden.

Einen einigermaßen umfassenden Einblick in die Funktionsvielfalt der Telekommunikationsmittel gestattet noch am ehesten eine Analyse, die ihren Haupttätigkeiten folgt, d.h. dem Produktionsschema: Information, Kommentar, Bildung, Unterhaltung. Demgemäss unterscheidet eine gängige *kommunikationswissenschaftliche Typologie*: 1. die Funktion der Umweltüberwachung (Information), 2. die Funktion der Meinungs- und Attitüdenbildung und -abstimmung (Korrelation), 3. die Funktion der Kulturtradierung und -verbreitung, insbesondere der Vermittlung kulturgerechter Normen, Werte und Fertigkeiten (Transmission) und 4. die Funktion der psychischen Stimulierung oder Entlastung (Gratifikation).

Wohl vermischen sich diese vier Hauptfunktionen bei den individuellen Rezeptionsvorgängen, wird doch bekanntlich z.B. auch Information vielfach als Unterhaltung konsumiert. Dennoch lassen sie sich in der Gesamtgesellschaft wie in deren Subsystemen als unterschiedliche Akzentuierung erkennen, und zwar einer Gesamt- oder Grundfunktion, die sehr vereinfacht als fortgesetzte Publikumsaggregation durch Symbolangebote charakterisiert werden kann. Beide Aspekte dieser Grundfunktion verdienen dabei gleiche Beachtung, bedeuten sie doch, dass grundsätzlich jedermann Rezipient, aber auch Objekt der Medianaussagen sein kann, Empfänger öffentlicher Symbole wie öffentlich Symbolisierter.

Die Erfüllung dieser Funktionen hängt aber eben nicht bloss von den Massenmedien selber ab, sondern ebenso sehr von der Beschaffenheit der jeweiligen Gesellschaft, in der sie als eines von vielen systemhaft verbundenen Strukturelementen tätig werden. Als erste für das Wirken der Telekommunikationsmittel konstitutive Grösse ist da *das gesamtgesellschaftliche Macht- und Einflussgefälle* zu bedenken, denn ihm entspricht auch die jeweilige Kontrollstruktur der Massenmedien. Verschiedene Kontrollinstanzen wiederum fördern je andere Hauptfunktionen der Publizistik.

Wo etwa, wie beim kommerziellen Fernsehen, Marktinteressen die Medienproduktion steuern, stehen Gratifikationsleistungen im Vordergrund. Nach der gängigen Auffassung der Wirtschaftskreise, die solche Massenmedien betreiben, können ja nur so, d.h. durch ein Kommunikationsangebot, das weder durch intellektuellen Anspruch noch durch prononcierte Stellungnahmen zu Umstrittenem potentielle Rezipienten abschreckt, Massenpublika gewonnen werden.

Diese kontrollieren also das Medium mit, freilich bloss durch das Plebiszit der Konsumenten von Freizeitware. Ganz anders die totalitäre Medienkontrolle: Hier liegt in allen Produktionssparten der Nachdruck auf Meinungs- und Attitüdenkorrelation im Sinne der herrschenden Partei. Die Maxime «Kraft durch Freude» verrät z.B., wie die Verantwortlichen auch die Gratifikationsfunktion der Korrelationsfunktion unterordnen.

Für halbstaatliche, also demokratisch kontrollierte Massenkommunikationsmittel wie das schweizerische Radio und Fernsehen lässt sich schliesslich ein gewisser Vorrang der Informationsfunktion vermuten. Das demokratische Konzept von den Medienaussagen als Ausdruck der verschiedenen gesellschaftlichen Kräfte und als Orientierungsgrundlage für eine rationale Beteiligung der Bürger an der Staatsgestaltung legt dies wenigstens nahe. Verwirklichen lässt sich diese demokratische Kontrolle offenbar nur in Gesellschaften, in denen sich die wirtschaftlichen und die anderen sozialen Mächte einigermaßen die Waage halten. Der Sieg des kommerziellen Kontrolltyps verrät somit das Übergewicht des Wirtschafts- über das politische System.

Idealtypisch besteht der Hauptunterschied zwischen den beiden Kontrollstrukturen darin, dass im kommerziellen Typ die wirtschaftlichen, im demokratisch kontrollierten dagegen die gesamtgesellschaftlichen, also auch die politischen und kulturellen Kräfte gemäss ihrer Relevanz das Funktionieren der Massenmedien bestimmen. Die Besetzung der Aufsichtsgremien, beim letzteren nach demokratischem Proporz, spiegelt diesen Sachverhalt. Und anders als beim ersteren kontrolliert hier das Publikum sein Medium als öffentlichen Dienstleistungsbetrieb mit, der die Gesamtgesellschaft umfassend, als politische, soziale, kulturelle und wirtschaftliche, zu repräsentieren hat. Trotzdem ist auch bei demokratischer Kontrolle der Einfluss der wirtschaftlich Stärkeren und vor allem der organisierten Gesellschaftsmächte auf das Massenmedium gewöhnlich zu gross, als dass dieses allen Aspekten und Gruppen der Gesamtgesellschaft in idealer demokratischer Proportionalität gerecht werden könnte. Funktional äussert sich dies in einer Überrepräsentation dieser Privilegierten in der Medienproduktion. Durch Kommunikationsideologien, die dies mit der besonderen Bedeutung der entsprechenden Tatbestände und Personen für jedermann rechtfertigen, verstehen es diese Kreise freilich meist recht gut, ihre Vorteile zu verschleiern.

Die künftige Funktionsakzentuierung der Massenmedien wird in erster Linie von der Machtkonstellation zwischen politischem und wirtschaftlichem System bestimmt werden und zugleich auf diese zurückwirken, sie voraussichtlich stabilisieren. Mit der Vermehrung der Radio- und Fernsehsender dank neuen technischen Entwicklungen dürfte sich dabei mit ziemlicher Wahrscheinlichkeit der kommerzielle Kontrolltyp in den westlichen Demokratien öfters als bisher durchsetzen. An entsprechendem Druck interessierter Kreise fehlt es wahrlich nicht. Das Unterhaltungsangebot und damit die Gratifikationsmöglichkeiten werden mithin wohl

überproportional und im Verhältnis zu den von der industriellen Zivilisation vorausgesetzten Massenkommunikationsleistungen eher dysfunktional wachsen. Bei einem Nebeneinander von kommerziellem und demokratisch kontrolliertem Fernsehen dürfte sich überdies das letztere in Produktion und Funktionsakzentuierung dem ersteren annähern müssen, um sein Publikum nicht an die privaten Konkurrenten zu verlieren. Dieses sich zu erhalten, ist es nämlich aus gesamtgesellschaftlichen Gründen verpflichtet.

Die Gesamtkonstellation der Institutionen bedingt als zweites die funktionale Ausrichtung der Telekommunikationsmittel entscheidend mit und wird selbst wieder davon beeinflusst. Der vorher beschriebene Machtaspekt wird hier allerdings noch einmal sichtbar, und zwar in der Konkurrenz funktionsähnlicher Institutionen. Kirchen, Schulen und Wissenschaft z.B. sind ja gleichfalls Kommunikatoren, die sich vielfach um dasselbe Publikum wie die Massenmedien bemühen. Die kulturelle Ausrichtung, welche die letzteren in ihrer Produktion bezeugen, wird denn auch weiterhin von der Intensität abhängen, mit welcher diese Institutionen bestimmte Kulturbereiche kontrollieren. Während sich etwa die Demoskopie immer noch bemühen muss, ihren mit wissenschaftlichen Methoden gewonnenen Analysen der öffentlichen Meinung gegen die journalistischen Geltung zu verschaffen, ist es Kirchen und Schulen bis anhin gewöhnlich gelungen, die Massenmedien zu einem gewissen Grad auf die von ihnen vertretenen Normen bezüglich Religion, Ehe, Familie und Jugend zu verpflichten. Sogar in den Codices zur Selbstkontrolle kommerzieller Massenkommunikationsmittel figurieren diese ja regelmässig als publizistische Schonbezirke.

Dies schliesst freilich nicht aus, dass gerade diese und weitere Institutionen immer ungestümer in die Massenmedien drängen werden, natürlich um deren Grundfunktion willen. Die in diesen Institutionen Tätigen werden sich denn auch einerseits immer medienbewusster und -gerechter verhalten, andererseits dürfte der gesellschaftliche Einfluss der hauptberuflich in der Massenkommunikation Arbeitenden, weil sie als unentbehrliche Spezialisten fungieren, sich ständig vergrössern und damit auch derjenige der Institutionen der Massenkommunikation überhaupt. Dazu trägt bei, dass die Kritik von Publizisten an Publizisten letztlich abnimmt, ihre berufliche Solidarität wächst und dementsprechend ihre Unangreifbarkeit als Funktionsgruppe. Unter diesem Gesichtspunkt fragt es sich daher, wie weit auf die Dauer andere Institutionen und selbst die beschriebenen Kontrollinstanzen das Funktionieren der Massenmedien wirkungsvoll steuern können.

Vor allem darf hier aber auch die Gesamttendenz der modernen Gesellschaften nicht übersehen werden, die Funktionen der Massenmedien ganz generell zu maximieren, und zwar häufig auf Kosten anderer Institutionen, deren Wirken die Telekommunikationsmittel ursprünglich bloss ergänzen. Die Transmissionsleistungen der Massenmedien z.B. bemessen sich nach den Erziehungs- und Bildungsbedürfnissen, die in der Familie, von den Schulen, den Kunstinstituten und am Arbeitsplatz nicht befriedigt werden. Das diesbezügliche Ungenügen von Familie und Schulwesen wird nun bekanntlich in den industriellen Gesellschaften immer lebhafter empfunden, die Medienerziehung zur oder durch Kultur intensiviert sich folglich ständig. Dies hat indes wiederum eine Investitionsverlagerung vom Schul- auf das Mediensystem und damit eine weitere funktionale Schwächung des ersteren zur Folge. Richtige oder falsche soziale Diagnosen bringen eben sehr oft zugleich einen Selbstbestätigungsmechanismus in Gang. Die Kunstinstitute, andererseits, sind nicht nur als Erzieher und Vermittler, sondern auch als Literatur- und Musikmäzene von den Massenmedien längst in den Schatten gestellt worden.

Schliesslich muss bei der Funktionsanalyse der Massenmedien auch das Verhältnis ganzer institutioneller Sektoren zueinander, etwa dasjenige von Arbeit und Freizeit, bedacht werden. Diese beiden Bereiche bilden in der modernen Gesellschaft lose verbundene Gegenwelten, wobei in der Freizeit vornehmlich die Mühen und die sozialen Zwänge der Arbeit kompensiert werden. Da die Massenmedien demokratischer Gesellschaften als Gesamtsystem auch heute noch ganz eindeutig im Freizeitsektor verortet sind, nimmt das Unterhaltende in ihrem Angebot gewöhnlich einen sehr grossen Platz ein und werden ihre Darbietungen in erster Linie zur Erholung und zur Zerstreuung rezipiert, anspruchsvollere Sendungen von den meisten gemieden.

Funktional kommt allerdings dieses Wirken der Telekommunikationsmittel, allen kulturkritischen Klagen zum Trotz, in manchem dem Produktionssystem der Gesellschaft zugute, werden doch so dessen Härten gewissermassen ausgeglichen und es mithin stabilisiert. Zwar werden unter dem Einfluss der Medienproduktion zweifellos auch dysfunktionale Attitüden in den Sektor Arbeit hineingetragen, eine «fun-morality» z.B., von der geringen Persönlichkeitsentfaltung bei diesem Empfangsverhalten ganz zu schweigen.

Dennoch fragt es sich, ob die unter dem Schlagwort «éducation permanente» angestrebte radikale Pädagogisierung der Massenmedien durch deren strikteren Anschluss an die Arbeitswelt

letzten Endes nicht noch dysfunktionalere Auswirkungen auf die Gesamtgesellschaft zeitigen wird. Die latenten Funktionen der von den Medien gebotenen Massenunterhaltung dürfen nämlich nicht unterschätzt werden, weder ihre Förderung konsumfreundlicher Haltungen, auf die die Wirtschaft bekanntlich angewiesen ist, noch die meist sehr majoritätsgemässen Normen und Leitbilder, die sie indirekt instruiert. Auch kompensiert dieser sehr vielen sozialen Gruppen gemeinsame Empfang solcher identischen, der Gesamtkultur konformen Botschaften zu einem gewissen Grad die extreme Verschiedenheit der Berufs- und damit auch der Bewusstseinswelten in der differenzierten modernen Gesellschaft und trägt so zu deren Integration bei.

Als drittes ist für das Funktionieren der Massenmedien die *Struktur der gesamten Kommunikationsverfassung* massgebend. In den grossen, dynamischen und differenzierten Industriegesellschaften können da nur die Telekommunikationsmittel rasch und zuverlässig genug Publika unterschiedlichster Art und Umfangs erreichen und zugleich auch eine gesamtgesellschaftliche Öffentlichkeit herstellen. Die demokratische Qualität derselben ist damit freilich durchaus nicht verbürgt, sind doch davon z.B. dysfunktionale Auswirkungen auf den Parlamentsbetrieb zu erwarten. Die parlamentarischen Deklamationen vor und zuhanden der Medienöffentlichkeit werden sich wohl ebenso vermehren wie die bei fraktions- oder kommissionsinternen Unstimmigkeiten sich in sie flüchtenden Abgeordneten. Angesichts des zunehmenden Widerstreits zwischen parlamentarischer und publizistischer Öffentlichkeit müssen jedenfalls die Kommunikationsfunktionen der politischen Institutionen neu überdacht werden, soll nicht mit der Transparenz der parlamentarischen Diskussionen und Entscheidungen auch das Vertrauen in diese schwinden.

Innerhalb des Massenmediensystems bestimmen vor allem die Konkurrenzverhältnisse die jeweiligen Funktionsakzente sehr nachhaltig. Demokratisch kontrollierten Massenkommunikationsmitteln droht da eben die Abwanderung grosser Publikumssegmente zu den kommerziellen Medien, die ja meist viel mehr Gratifikation bieten. Schon aus diesem Grunde wird die SRG auch in Zukunft das Gewicht nicht allzusehr auf die Informations-, Korrelations- und Transmissionsfunktion verlagern können; eine entschiedene Überfremdung im Kommunikationssektor wäre nämlich das für die Schweiz weitgehend dysfunktionale Resultat.

Auch das Gegenstück dazu, die Kooperation zwischen verschiedenen Massenkommunikationsmitteln, darf indes nicht ausser acht gelassen

werden. Mit so ziemlich jedem neuen Medium, sei es nun das Radio oder das Fernsehen, wurde ja jeweils der Tod eines oder gar sämtlicher schon funktionierenden vorausgesagt, wie wenn die hier zu erfüllenden Funktionen gleich beschränkt wären wie diejenigen auf dem Zahnbürstenmarkt. In Wirklichkeit hat die Fülle der Kommunikationsbedürfnisse nach der anfänglichen Erschütterung eines Gesamtsystems von Massenkommunikationsmitteln durch einen neuen Medientyp regelmässig bloss eine andere Funktionsverteilung, eine stärkere Funktionsdifferenzierung und dabei auch wieder zusätzliche Kommunikationsansprüche gezeitigt. Der Untergang des Buches ist denn auch wahrscheinlich ebensowenig zu befürchten wie das Verschwinden des Films, wohl aber ihre noch intensivere Ausbeutung anrühiger Submärkte, die vor allem von demokratisch kontrollierten Massenmedien aus verständlichen Gründen vernachlässigt werden.

Freilich muss hier noch mit zwei weiteren Entwicklungen gerechnet werden, die das gesamte Massenmediensystem und den ganzen Kommunikationsmarkt so weitgehend umstrukturieren dürften, dass unterschiedliche Voraussagen aufgrund früherer Verlaufsmuster schwerfallen.

Technische Neuerungen, insbesondere private Speicherungs- und «Bestellmöglichkeiten», werden einerseits die Bindung der Rezipienten an die zeitliche Programmierung der Massenmedien lockern, andererseits wird die sich abzeichnende Sättigung des Kommunikationsmarktes – da schliesslich die individuelle Rezeptionskapazität nicht unbegrenzt wachsen kann – ein immer wählerischeres Verhalten des Publikums zur Folge haben. Die Tendenz der Haushalte einen zweiten oder gar dritten Empfänger desselben Medientyps anzuschaffen, verstärkt sich ja, und zudem vermehren sich die Rezeptions-situationen, weil sich die Apparate immer leichter transportieren lassen.

Für das «Massen»-Medium im alten Sinn dürften damit die je besondern und oft schwer zu ermittelnden Bedürfnisse der verschiedensten Spezialpublika immer verpflichtender werden. Andernfalls, d.h. bei unvermindertem Bestreben nach Publikumsmaximierung, läuft es Gefahr, die Spezialpublika an neue und alte Minoritäts-Medien zu verlieren oder in der Eliminationskonkurrenz von funktionsähnlichen Kommunikationsangeboten zu unterliegen. Auf das Fernsehen dürfte z.B. die Vorstellung von einem «Familienmedium» immer weniger zutreffen und nur eine vermehrte und u.a. generations- und geschlechtsspezifischere Produktion den sich wandelnden Bedürfnissen funktional entsprechen. Eine künftige Programmstrategie, die dies

will, wird sich also gesamthaft noch stärker um Funktionsmaximierung durch Differenzierung des Angebots als um Publikumsmaximierung durch Allerweltsangebote bemühen müssen. Damit dysfunktionale Auswirkungen hinsichtlich der Integration der Gesellschaft ausbleiben, muss freilich auch weiterhin versucht werden, Massenpublika durch identische Botschaften zu vereinen.

Hauptfunktionen

Im Lichte dieser strukturellen Gegebenheiten, nach denen sich der Funktionszusammenhang der Massenmedien in seiner Gesamtheit bemisst, sollen nun die vier Hauptfunktionen der Massenmedien im einzelnen noch etwas genauer analysiert werden, und zwar als erste die *Informationsfunktion*. Generell ist hier natürlich von Bedeutung, dass die von Telekommunikationsmitteln verbreiteten Informationen als «sekundäre», als vermittelte Realität immer stärker das Verhalten der Mitglieder moderner Gesellschaften bestimmen. Insbesondere ist ein einigermassen sachgerechtes Mitwirken der Bürger an den politischen Entscheidungen ohne diese Orientierungsgrundlage je länger desto weniger denkbar. Andererseits hat all das, was von den Massenmedien nicht oder kaum aufgegriffen wird, immer weniger Chancen, als öffentliche Gestaltungsaufgabe erkannt zu werden. Eine Kontrollstruktur der Massenkommunikationsmittel, deretwegen weite Zonen oder zentrale Sektoren der Gesellschaft im Dunkeln bleiben, wirkt sich mithin dysfunktional auf das demokratische System aus.

Soll dieses auch weiterhin im Gegenwärtigen Sinne funktionieren, so ist es immer stärker auf umfassende und korrekte Informationsleistungen der Massenmedien angewiesen, Leistungen, die indes die moderne Gesellschaft den Medien zunehmend erschwert. Längst hat ja, im Zusammenhang mit der Grundfunktion der Massenkommunikationsmittel, die allgemeine Ausrichtung auf die von ihnen geschaffene «sekundäre» Realität ein virtuoses Tarn- und Demonstrationsgehaben ganzer Bevölkerungsgruppen gezeitigt, z. B. «eine ganze Theaterwissenschaft des Protestes» (Erwin K. Scheuch). Ihren Publizitätserfolg verdankt diese allerdings in erster Linie der konsequenten Einplanung des gängigen journalistischen Aktualitätskonzepts, das fast nur das Spektakuläre und Regelwidrige als berichtenswerte Neuigkeit gelten lässt. Auch die verschiedenen publizistischen Techniken bestimmen eben den Funktionsakzent mit, so dass je nachdem Berichterstattung Gratifikation und nicht Information bedeutet.

Umgekehrt sind aber vielfach fällige Reformen nur durch solch kundiges szenisches Agitieren in Gang gebracht, andere hingegen durch die Beschwichtigungspublizistik nicht minder geschickter Public-Relations-Dienste gerade hintertrieben worden. Beides dürfte in Zukunft die bewusste und demokratische Gestaltung der Gesellschaft und insbesondere die demokratische Planung von sozialem Wandel noch mehr erschweren. Beides stellt aber das Funktionieren des demokratischen Systems viel weniger in Frage als das individuell wie gruppenhaft immer weniger zu bewältigende Überangebot selbst an korrekter Information. Kein Wunder, dass die Ergebnisse selber sich gegenseitig mehr und mehr überbieten, können sie doch nur so überhaupt noch die Aufmerksamkeit von Publizisten und Rezipienten wecken. Die Schwelle scheint erreicht, da Funktionalität infolge von Überproduktion entschieden in Dysfunktionalität umschlägt, helfen nicht zusätzliche Filter den Publizisten und Rezipienten bei der Selektion der für sie wirklich notwendigen Information.

Mehr Information durch Information, d.h. die funktionsgerechte Strukturierung des Informationswesens im Sinne wirkungsvoller Filtrierung und Qualifizierung des Überangebots an Information zuhanden unterschiedlicher Interessen und Bedürfnislagen, wäre also zu wünschen. Zumal von der Informationsseite her drängt sich mithin die vorher diskutierte stärkere Differenzierung der Medienproduktion auf, was freilich wiederum deren Vermehrung bedeuten dürfte.

Diese sollte sich indes durchaus funktional auswirken, sobald die Informationen entschiedener auf ihre potentiellen Rezipienten ausgerichtet und diesen auch entsprechend, nämlich als Informationen für Bauern, Verkehrsteilnehmer oder Zürcher, signalisiert werden. Dem in dieser Beziehung schon recht fortschrittlichen schweizerischen Radio wird wohl auch das Fernsehen ein Stück weiter folgen. Die Gefahr, dass sich Bevölkerungsgruppen in verschiedenen «Informations-Ghettos» einschliessen, ist hier freilich ebensowenig zu übersehen wie diejenige der Überforderung der Medienpublizisten. Durch entsprechende Qualifikations- und Selektionsleistungen müssen sie ja nun dafür sorgen, dass nicht nur die Information, sondern auch deren Adresse richtig ist. Trotz dem verbreiteten Bestreben, das Rekrutierungsfeld der publizistischen Berufe nicht durch präzise Kompetenzforderungen zu verengern, werden sich daher die Professionalisierungstendenzen in diesen Tätigkeitsbereichen ständig verstärken.

Die Differenzierung des Medienangebots wird also einerseits eine noch intensivere Spezialisierung der Journalisten bedingen und umgekehrt

von dieser noch mehr gefördert werden. Andererseits werden sich die Massenmedien, ihrer heute noch erkennbaren Zurückhaltung zum Trotz, voraussichtlich enger an die wissenschaftlichen, vor allem das sozialwissenschaftliche, Informationssysteme anschliessen. Als Nutzniesser der Rezipientenforschung werden sie dabei vor allem die jeweiligen Zielpublika immer weniger verfehlen und als Popularisatoren der Wissenschaft überhaupt zugleich deren öffentliche Geltung noch kräftiger mitbestimmen. Von der Qualität dieses Zusammenwirkens werden indes nicht nur die Leistungen der Massenmedien und das Gedeihen der wissenschaftlichen Institutionen, sondern auch das Funktionieren der Gesamtgesellschaft in wachsendem Mass abhängen.

Korrelationsleistungen im Sinne der Meinungs- und Attitüdenkoordinierung vollbringen die Massenmedien natürlich auch schon als Informatoren sehr gewichtige: Durch ihre Selektionspraxis legen sie ja weitgehend die gesellschaftliche Traktandenliste fest und durch ihre Umschreibung der Tatbestände die Kategorien, unter denen diese Erscheinungen diskutiert und zum Objekt von Entscheidungen werden. Vor jeder Würdigung der eigentlichen publizistischen Kommentierungstätigkeit muss dieser meinungs- und attitüdenbestimmende Aspekt auch der unparteiischsten Information erkannt werden.

Im übrigen ergeben sich Funktionsprobleme hinsichtlich der Korrelationsleistungen der Massenmedien in erster Linie aus der Spannung zwischen dem Pluralismus und der Integration der Gesellschaft. Gerade demokratisch kontrollierte Massenkommunikationsmittel sollen ja Ausdruck der vorhandenen Meinungsvielfalt sein, diese aber auch in gewissem Mass verringern. Der Proporz der Aufsichtsgremien kann und wird hier bloss die erstere ohne weiteres gewährleisten, das letztere hingegen nur nach Massgabe des vorhandenen Konsenses zwischen den verschiedenen Bevölkerungsgruppen gelingen.

Meinungs- und Attitüdenvereinheitlichung kommt dabei eher durch den eben erwähnten Informationseffekt und eventuell auch das Bildungs- und Unterhaltungsangebot zustande, soweit dieses nämlich gesamtgesellschaftliche Normen respektiert und indirekt instruiert, als durch den wertenden Kommentar. Von diesem lassen sich ja die Rezipienten vornehmlich ihre schon vorhandenen Einstellungen bestätigen und setzen sich Medienbotschaften, die dies nicht zu tun versprechen, meist schon gar nicht aus. Sendungen vom Typ des «Runden Tisches» vermögen da immerhin – nicht zuletzt auch wegen der stimulierenden Wirkung, die von

ihrer spannungsreichen Struktur ausgeht – diesen Widerstand bis zu einem gewissen Grad zu überwinden und in ihrem Verlauf Leute mit Auffassungen zu konfrontieren, denen sie sich aus eigenem Antrieb nicht stellen.

Dies beweist erneut, dass der Funktionsakzent beim demokratisch kontrollierten Massenmedium eher auf der Information als auf der Korrelation liegt. Der Sendungstyp «Runder Tisch» verwandelt ja Kommentar in Information, indem er verschiedene Meinungsträger voragieren lässt und so das vorhandene Spektrum von Auffassungen vorführt, im dysfunktionalen Fall freilich bloss als unterhaltendes politisches Spektakel. Dementsprechend dürften Radio und Fernsehen auch beim schweizerischen Publikum weniger stark als politische Massenmedien gelten denn die intensiver auf Korrelation zielende Tagespresse, der aber umgekehrt wohl nicht die gleiche Glaubwürdigkeit und Objektivität zuerkannt werden wie den ersteren und die auch kaum so beliebt ist wie diese.

Als zweiter wichtiger Problemkreis hinsichtlich der Korrelationsfunktion der Massenmedien lässt sich damit die Spannung zwischen politischem Engagement und Glaubwürdigkeit bzw. Beliebtheit der Telekommunikationsmittel erkennen. Der direkte Beeinflussungsversuch oder auch nur das Bemühen, die Bevölkerung politisch zu aktivieren, profiliert ein Medium zwar als politisches, weckt aber auch Widerstände, die sich offenbar auf Politik als ein garstig Lied schlechthin richten und insbesondere auf Medienbeiträge, die der eigenen Haltung widersprechen. Ihre politische Wächter- und Kritikerpflicht werden daher gerade demokratisch kontrollierte Massenmedien um ihrer andern Funktionen willen auch in Zukunft nicht allzu extensiv auslegen dürfen. Ihr meinungs- und attitudenbildendes Vermögen bei all jenen Fragen, über die in den rasch sich wandelnden modernen Gesellschaften noch kaum verfestigte Auffassungen bestehen, wird ja auch dann noch beträchtlich genug sein.

Die funktionale Bedeutung der kulturellen *Transmissionsleistungen* der Massenmedien bemisst sich vor allem nach den Fertigkeiten und Normen, die durch sie den Rezipienten vermittelt werden. Das erste geschieht hauptsächlich durch Lehr- und Bildungstoffe als Erziehung *zur* Kultur; für das zweite, Erziehung *durch* Kultur, ist auch das Unterhaltungsangebot, so weit es tatsächlich wirksame Leitbilder prägt, wichtig. Sozialer Wandel überhaupt, aber auch Zusammenhang und Qualität der Gesamtkultur sind dabei gesellschaftliche Dimensionen, in denen sich die Transmissionsbeiträge der Massenmedien besonders intensiv auswirken.

Angesichts der schon diskutierten Schwäche der Schulsysteme kommen nämlich dem Lehrangebot der Massenmedien nicht nur ergänzende, sondern auch korrigierende Funktionen zu. Da die vorhandenen Schultypen weder jetzt noch in naher Zukunft zahlreich und durchlässig genug sind oder sein werden, eröffnen ja die entsprechenden Medienprogramme Aufstiegswilligen wichtige zusätzliche Ausbildungs- und Bildungschancen. Voraussetzung ist allerdings, dass diese auch wirklich zur Arbeit aktiviert werden und nicht auch diesen einladend angekündigten und präsentierten Sendungen mit den habituellen Freizeitattitüden begegnen. Enttäuschung unter den vielen, die mit einer solchen Tischlein-deck-dich-Mentalität sozialen Aufstieg durch Medienkurse erhoffen, wird auf jeden Fall nicht ausbleiben, und ebenso wird Konkurrenz – statt Kooperation – zwischen den schulischen und den medialen Lehrbemühungen sich mehrheitlich dysfunktional auswirken.

Die früher diskutierte und in der Gesellschaftsstruktur gründende Spannung zwischen Arbeit und Freizeit erweist sich damit gerade für das Transmissionsvermögen der Massenmedien als ausserordentlich wichtig. Sie bedingt ja Bedürfnisse nach Kompensation, Zerstreuung, psychischer Stimulierung und Entlastung in einem Mass, dass für die Rezeptionsarbeit von Anspruchsvollem sehr oft neben der Vorbildung auch die Kraft nicht ausreicht. Massive kollektive Mobilität oder auch nur entschiedene Weiterbildung der Unterschichten dank Medienkursen ist denn auch kaum zu erwarten, viel eher deren weitere und vielleicht noch intensivere kulturelle Konditionierung durch das publizistische Unterhaltungsangebot. Dieses bestimmt ja möglicherweise schon heute die Qualität der Gesamtkultur stärker als die ehrgeizige und prestigeträchtigere Medienproduktion.

Die kulturellen Transmissionsleistungen der Massenkommunikationsmittel dürften sich also auch künftig geographisch intensiver als sozial auswirken. Durch identische Botschaften werden die Medien zwar die verschiedenen Kulturräume, z.B. Stadt und Land, einander weiter angleichen, die Schichtunterschiede, insbesondere was die Teilhabe am kulturellen Patrimonium der Gesellschaft betrifft, hingegen viel weniger abbauen. Die Verteilung traditionalistischer bzw. avantgardistischer Leitbilder und Normen in den verschiedenen Produktionstypen ist daher von grösster funktionaler Tragweite. Legen z.B. nur die Bildungssendungen flexible, kritische, wandlungsfreundliche Attitüden nahe, das Unterhaltungsangebot jedoch die Annahme überkommener Normen als das letztlich Beste, so werden die Erfolgreichen in einer dynamischen Gesellschaft noch einmal begünstigt.

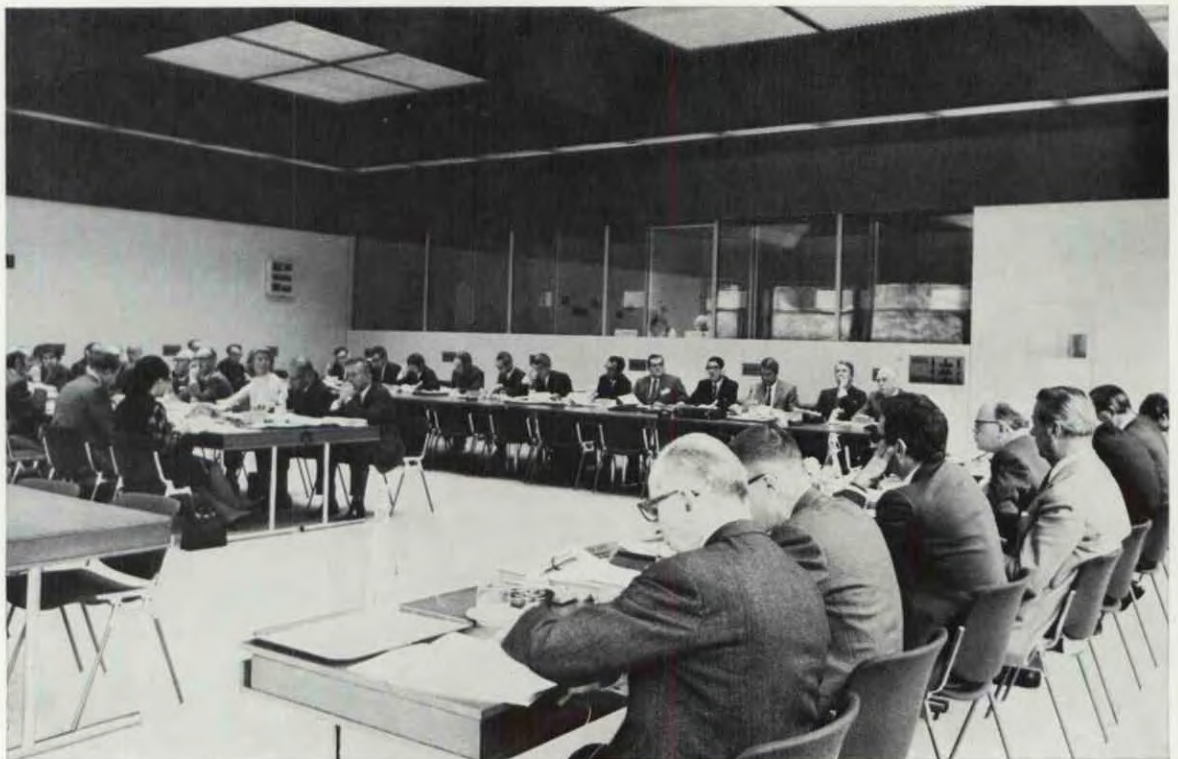
Über die grosse gesamtgesellschaftliche Bedeutung der *Gratifikationsfunktion* der Massenmedien sollte nach dem Vorherigen kein Zweifel mehr bestehen. Um so bedauerlicher ist, dass sogar in den Medien selber das Unterhaltungsangebot vielfach nicht ernst genommen wird, da man anscheinend seine soziokulturelle Tragweite verkennt. Kommunikationsideologien, zur Rechtfertigung des eigenen Tuns, werden eben auch von Massenkommunikatoren ausgeheckt, und dadurch die Einsicht in das Funktionieren der Massenmedien gemindert. Die Selbststilisierung vieler Medienpublizisten als Diener einer alten Elitekultur, die gerade von den Telekommunikationsmitteln weitgehend in Populärkultur verwandelt worden ist, mutet da besonders paradox an. Dabei steht fest, dass angesichts des ungeheuerlichen Bedarfs der Massenmedien an Unterhaltungsstoff diese immer häufiger auf die grosse Musik und Literatur zurückgreifen und diese für ihre Zwecke umformen werden müssen. Ob dadurch das kulturelle Patrimonium zerschissen wird oder die Rezipienten kulturell angeregt und gar zum anspruchsvolleren Original hingeführt werden, stellt hier das entscheidende Funktionsproblem dar.

Im übrigen zeigt auch ein Blick auf die Geschichte der Massenkommunikationsmittel in der Demokratie, wie sehr der Funktionsakzent von Korrelations- und elitekulturellen Transmissionsleistungen sich auf Information und – eben – Gratifikation verlagert hat. Trotz Telekolleg wird denn auch das breite Publikum die Massenmedien weiterhin in erster Linie dazu benützen, die Härten der industriellen Zivilisation sozialpsychologisch zu lindern, und vor allem das Unterhaltungsangebot ist es, das da gewissermassen als Watte fungiert. Um so mehr kommt es auf das Geschick und das Ethos der betreffenden Produzenten an. Auch das Unterhaltungsangebot kann ja durch die vorsichtige Darstellung neuer Situationen Attitüden aufbauen helfen, die zur individuellen und kollektiven Meisterung der Zukunft befähigen, und braucht die Rezipienten nicht auf immer dieselben Stereotype zu verpflichten. Freilich können auch in dieser Beziehung die Massenmedien nicht besser funktionieren als die Gesellschaft, in der sie wirken, es will.



La Télévision suisse alémanique et rhéto-romane a gagné la Rose d'or de Montreux 1969 avec son émission «Holiday in Switzerland». Voici les heureux vainqueurs: MM. Guido Frei, directeur de la TV suisse alémanique (à droite), Max Ernst, chef du département des variétés (au milieu). Ils sont en compagnie de M. Hans Sølvhøj, président du jury et directeur général de la Radiotélévision danoise.

La Commission des programmes de radio de l'Union européenne de radiodiffusion s'est réunie à Berne, du 1^{er} au 3 octobre 1970, pour sa 13^e session ordinaire. Elle a traité différents problèmes, par exemple l'échange international des programmes, les programmes éducatifs de la radio et le développement futur de la radio.





▲
Le 31 mai 1969 était diffusée la 200^e édition de «Un'ora per voi», une émission destinée à la main-d'œuvre italienne en Suisse. Voici (de gauche à droite) Bruno Martino, Remo Germani, Betty Curtis et Giorgio Gaber, les participants d'une émission...

◀
... et voici l'un des récepteurs.



Les émissions sur les vols spatiaux de la série «Apollo» ont exigé d'énormes efforts de la part des programmes régionaux.

◀ Bruno Stanek et Charles Raedersdorf de la TV suisse alémanique.

▼ Marco Blaser et plusieurs experts, dans l'émission télévisée de la Suisse italienne, «Specchio dei tempi».





15 ans d'Eurovision. Le 6 juin 1954, la première émission en Eurovision était diffusée de Montreux, qui présentait sa Fête des Narcisses. Huit pays d'Europe occidentale avaient retransmis ce programme.



Presse, radio, télévision: Coopération indispensable, inévitable

Jean A. Dumur, rédacteur en chef de la «Tribune de Lausanne – Le Matin»

Jean A. Dumur bénéficie d'une longue expérience de journaliste et de reporter de la Télévision suisse romande. Il illustre par des exemples le caractère indispensable et inévitable de la coopération entre la presse, la radio et la télévision. La vitalité de chacun de ces moyens de communication dépend de leur faculté de s'articuler les uns en fonction des missions des autres.

Au début des années 50, alors que l'implantation et le développement de la télévision sur le continent européen amenaient les esprits les mieux avisés à s'interroger sur la destinée des différents moyens de communications, Pierre Lazareff écrivait: «La radio annonce; la télévision montre; le journal explique». On n'a jamais mieux défini le rôle qui revient à chacun de ces trois moyens d'information, le caractère de complémentarité aussi qui les lie et qui logiquement conduit à la coopération.

Il me souvient de la mauvaise humeur, voire de la colère que manifestèrent divers éditorialistes de ce pays quand M. Paul Chaudet, alors conseiller fédéral, accorda à l'émission de la Télévision romande *Le Point* une interview exclusive, sur la brûlante affaire des Mirage. Parce que pour la première fois un de nos gouvernants n'avait pas recouru à la traditionnelle conférence de presse, ouverte à tous, pour faire part à l'opinion publique d'un certain nombre de considérations, des articles désagréables furent publiés, dénonçant un privilège abusif. C'est tout juste si l'expression de «concurrence déloyale» ne fut pas jetée publiquement à la tête du Conseil fédéral et des producteurs de l'émission.

Ces réactions n'empêchèrent d'ailleurs pas les journaux, même les plus critiques, de citer longuement les propos de M. Chaudet et de remplir leur mission, c'est-à-dire de faire ce que *Le Point* ne pouvait faire: mettre en évidence les aspects principaux de l'intervention ministérielle, lui apporter l'éclairage et les explications nécessaires. En d'autres termes, au-delà de la mauvaise humeur et de la frustration, la tâche de la presse écrite face à la télévision et à la radio fut assumée, qui est de confirmation et de réflexion.

Une crainte dissipée

Depuis – qui ne s'en féliciterait? – ces nuages se sont dissipés, chacun songeant moins à vitupérer et à jalouser qu'à sagement profiter des privilèges de l'autre. L'apaisement des esprits s'explique, en partie du moins, par la dissipation d'une crainte: celle de voir la télévision, et la radio, détourner le public de ses journaux. Les faits prouvent l'inexistence d'une concurrence qui eût été forcément dommageable sur le plan économique.

A ce propos, même si les conditions diffèrent d'un pays à un autre, il vaut la peine de citer ici les conclusions d'une étude réalisée, l'année dernière, par la SOFRES pour l'Association de seize grandes entreprises de la presse de province, en France. Au terme de cette enquête, il apparaît que l'auditeur de radio recourt davantage au quotidien que le non-auditeur. En effet, 61% des personnes interrogées ont déclaré éprouver le besoin de retrouver publiées dans leur quotidien les nouvelles entendues à la radio.

La raison? L'information parlée, qu'elle soit présentée dans des flashes ou dans le cadre de bulletins plus détaillés, doit être saisie sur le moment même, sans possibilité de répétition, alors que les dépêches et les articles du journal peuvent être relus par le lecteur autant de fois qu'il le désire.

Cette complémentarité est encore plus évidente dans les rapports télévision-presse. Toujours selon l'enquête de la SOFRES, il apparaît que le fait de regarder la télévision, loin de faire baisser la lecture du quotidien, l'encourage et même l'intensifie. Tant il est vrai qu'une fois son attention alertée, le téléspectateur ressent le besoin de connaître sur l'événement davantage de détails et d'être guidé dans la compréhension du phénomène.

A l'appui de cette démonstration, qu'on me permette de citer l'expérience faite dans le cadre de «*La Tribune de Lausanne – Le Matin*» (mais ce doit être vrai pour l'ensemble de la presse et plus particulièrement de la presse dite populaire). Qu'un match de football international soit ou non retransmis par la télévision, la vente du journal, le lendemain matin, s'en trouve affectée. Etant entendu que la présentation sur le petit écran d'un spectacle sportif éveille, chez le téléspectateur, la nécessité de trouver, sous forme écrite, la confirmation ou l'information de ses propres impressions.

Dans le même ordre d'idées, faut-il rappeler l'immense intérêt soulevé, dans tous les milieux, par les merveilleuses retransmissions des Jeux Olympiques de Mexico, dont les journaux évidemment profitèrent? Et le fait, pour des millions de Terriens, d'avoir passé, en juillet 1969, une nuit blanche devant un poste de télévision, participant en direct, grâce à un fantastique exploit technique, à l'arrivée des premiers

hommes sur la Lune, n'empêcha pas, au contraire, une hausse substantielle des tirages.

L'épaisseur du drame

Cette complémentarité implique, bien sûr, des ajustements parfois douloureux. Force est aux hommes de plume de convenir maintenant que la télévision peut, mieux que n'importe quel journal, même illustré, couvrir une émeute, une guerre, une révolution, un assassinat. Il n'y a pas d'imprimé qui puisse mieux que l'image communiquer l'atmosphère d'une crise, l'épaisseur troublante d'un drame, le choc de la misère.

De même, si naguère la presse écrite était en mesure, parfois, de précipiter l'événement, il lui faut désormais reconnaître que l'impact de la radio et de la télévision sur l'évolution des choses peut être autrement plus décisif. On sait l'action, involontaire, des radios périphériques françaises, pendant les événements de mai 1968. Grâce aux reportages en direct de ces radios – bientôt baptisées par les gaullistes *radios-émeutes* – les agitateurs étaient de minute en minute, d'heure en heure, tenus au courant de l'évolution des troubles et des combats, pouvant donc adapter leur tactique en fonction des informations ainsi reçues.

Mais on sait moins, sans doute, que la télévision a aidé à l'accélération de la révolution noire aux Etats-Unis – en attirant l'attention de millions de gens de couleur, autrefois apathiques et résignés, sur les campagnes de protestation conduites par des hommes tel Martin Luther King; en révélant aux opprimés tout à la fois les idéaux démocratiques et l'opulence de l'Amérique blanche; en répandant enfin jusqu'à l'intérieur des ghettos les plus éloignés les images des sursauts violents des fameuses *Panthers noires* lançant leur défi à la société des Blancs.

Autre exemple: celui de l'Irlande du Nord. Si ce pays a été secoué par les convulsions de la guerre de religion que l'on sait, c'est parce que la télévision a fait pénétrer, dans des communautés figées, outre les séries américaines et les émissions de variétés, la vision d'un monde en pleine transformation, où catholiques et protestants se mettaient à parler de coopération œcuménique, où des hommes se révoltaient à qui les droits les plus essentiels étaient refusés... Je me rappelle un diplomate américain, rencontré dans la République du Salvador, à la faveur d'un reportage, il y a une dizaine d'années, et qui me disait à peu près ceci: «Voyez-vous, l'ennemi le plus dangereux pour l'oligarchie ici au pouvoir, ce n'est pas Fidel Castro, ce n'est pas le communisme, mais le poste de télévision que l'on voit

dans les villages les plus reculés, que même la jeep n'atteint pas, et qui fait découvrir à des populations analphabètes – ne serait-ce qu'à travers les pires navets hollywoodiens – l'existence de sociétés un peu plus justes, un peu plus équitables».

Mais s'il n'est plus question pour la presse de disputer à la radio et surtout à la télévision leur influence sur les mentalités et les événements, celle-là n'en garde pas moins une merveilleuse raison d'être. La télévision peut choquer – dans le bon sens du terme – elle peut réveiller les consciences, elle peut déchirer les voiles épais de l'obscurantisme. Seul le mot imprimé, toutefois, peut donner à la société sa dynamique intellectuelle, lui assurer sa faculté critique, lui prêter un instrument adéquat pour la discussion et le développement des idées.

Du Vietnam au Biafra

Pour en revenir à des considérations plus immédiates, la coopération entre les trois grands moyens de communication paraît d'autant plus aisée, elle paraît d'autant plus s'imposer que cette presse, qui avait pu s'imaginer un instant menacée, garde un nombre appréciable de positions précieuses. Le journal ne reste-t-il pas le support naturel des informations économiques et financières? Jamais, pour des raisons évidentes, la radio et la télévision ne pourront faire aux informations régionales la part que leur réservent la plupart des quotidiens. Une part appelée à se développer encore, puisque dans un monde voué à une centralisation croissante, où la complexité des problèmes deviendra accablante, le cadre local permettra au citoyen de retrouver des questions aux dimensions humaines.

Tous les événements, en outre, n'offrant pas une matière auditive ou visuelle, la radio et la télévision en sont réduites à les traiter de manière peu adéquate, non spécifique, ou à les négliger. Ainsi, pour prendre un exemple, des implications politiques d'une association de notre pays à la Communauté économique européenne! La télévision serait bien en peine de traduire le dossier en images originales, quand bien même il s'agit là d'une question essentielle pour la destinée helvétique.

Mais inversement, la presse bénéficie de la sensibilisation de l'opinion publique à des problèmes de plus en plus divers et étrangers, qu'assurent la télévision et la radio. Il n'y a pas de guerre qui ait été aussi présente, quotidiennement, dans chaque foyer, au rendez-vous des informations télévisées, que celle du Vietnam. Conséquence:

il est assurément plus facile pour un journaliste de la presse d'en parler, que ce n'était le cas avec la guerre de Corée ou le premier conflit indochinois. Car pour le lecteur moyen, grâce à la télévision, les noms de personne les plus rébarbatifs se mettent à correspondre à un visage, les lieux les plus éloignés à une configuration géographique, les batailles à des scènes familières – hélas – avec des blessés, des morts, des souffrances presque tangibles. La réalité prend ainsi une tout autre dimension, à partir de laquelle l'explication des causes et des conséquences se déroule aisément.

Et l'émotion internationale autour de la guerre du Biafra aurait-elle été aussi profonde, les journaux auraient-ils consacré autant d'espace aux rebondissements de ce méchant conflit, si des équipes de télévision n'avaient pris des risques fous pour filmer des opérations absurdes, si sur nos écrans il ne nous avait été donné la possibilité de prendre directement la mesure d'une misère atroce?

Cruelle absence

La grève de quatre jours qui a touché les grands journaux londoniens, en juin de cette année, a permis des constatations intéressantes. Si l'on en croit un sondage effectué auprès du public de ces journaux et que le *Daily Mail* a présenté sous le titre: «Nous sommes heureux de savoir que nous vous avons manqué», 60% des lecteurs se sont sentis, pendant la grève, *déconnectés* de la marche des choses et du monde, coupés des événements, cela malgré la radio et la télévision qui continuaient à remplir leurs fonctions.

Ce qui a le plus manqué, au public, sont les nouvelles du pays, autres que celles relatives à la campagne électorale qui se déroulait alors; les reportages des championnats du monde de football – pourtant, la télévision britannique retransmettait chaque soir en provenance du Mexique les images des matches choisis; et les programmes

de radio et de télévision. Voici qui est significatif! On ne saurait apporter une meilleure preuve de l'interdépendance des moyens de communication de masse!

Ajoutons que les efforts déployés par quantité de journaux pour développer et animer leur chronique de radio et de télévision correspondent à une demande précise du public. Les responsables de radio et de télévision peuvent parfois se sentir gênés par la curiosité que manifestent à l'endroit de leurs problèmes internes les chroniqueurs spécialisés de la presse écrite. De même que les producteurs d'émission peuvent se sentir ulcérés par la sévérité de certains critiques. Mais les quelques dérapages, inévitables, qui surviennent ne sauraient freiner le développement d'une indispensable collaboration...

L'aventure à portée de main

Pierre Lazareff – toujours lui – ne cesse depuis quelque temps de harceler ses principaux collaborateurs de *France-Soir*: «Cessez de m'apporter des informations; ce que je veux sont des commentaires». Le propos, bien sûr, est paradoxal, mais au-delà de l'exagération apparaît la préoccupation d'un homme qui entend redéfinir la vocation de son journal, du journal, par rapport à la radio et la télévision.

La vitalité de chacun des moyens de communication dépend de leur faculté de s'ajuster les uns par rapport aux autres, de s'articuler les uns en fonction des missions des autres. Ce qui fait dire à d'aucuns que l'homme moderne est menacé de surinformation, comme il est menacé de suralimentation. Seulement, jamais le citoyen n'a eu une telle possibilité d'être en prise directe sur la réalité de ce monde, de participer à l'aventure de son temps. Fascinante époque! La radio, la télévision, la presse ne sont que des moyens de communication, c'est-à-dire des instruments. A nous de les utiliser, pour le meilleur ou pour le pire!

Die Stellung der SRG in einem zeitgemässen Bildungssystem

Dr. Stefan Portmann, Lehrer für Massenmedien, Solothurn

Dans ses considérations, M. Portmann part de l'idée que notre système scolaire et éducatif nécessite d'urgentes réformes. Cet objectif ne saurait toutefois être atteint sans faire appel aux moyens audiovisuels. Comme pédagogue et spécialiste de l'éducation par les moyens de communication de masse, il montre enfin dans quels domaines il voit des possibilités d'action pour la radio et la télévision suisses.

Um es vorweg zu nehmen: Die heutige Schule hat weder Fernsehen noch Radio noch Film nötig: Beurteilt sie die technischen Medien nicht als kinder- und kulturfeindliche Produkte des «Massenzeitalters», so verwendet sie diese im besten Fall als nebensächliche Hilfsmittel, so hie und da, wenn es ihm die Umstände nicht allzu schwer machen.

Ob diese Schule aber ohne vollständige Einbeziehung aller technischen Unterrichtsmedien zu pädagogischen, methodischen und didaktischen Zwecken ihrer Aufgabe noch gerecht werden kann, möchte der 1. Teil dieses Artikels, der notgedrungen summarisch ist, untersuchen.

Das *Erziehungssystem* hat folgende Aufgaben zu erfüllen:

1. Es soll Normen und Wissen weitergeben. Damit diese Vermittlung aber nicht eine leiblose Reproduktion bewirkt, muss es
2. die Normen und das Wissen, die weiterzugeben sind, in Frage stellen und so den sozialen, wirtschaftlichen und technischen Wandel ermöglichen oder herbeiführen.
3. Es muss dem Jugendlichen die Möglichkeit geben, sich voll entfalten zu können und mit seiner eigenen Zeit fertig zu werden. In der Schule insbesondere soll also der Schüler die Möglichkeit haben zu lernen, wie man lernt.
4. In einer demokratischen Gesellschaftsordnung, einer Ordnung, die auf Rationalität und Durchschaubarkeit ausgeht, muss das Erziehungssystem eine möglichst grosse Zahl von Bürgern zur Rationalität führen, um sie als Mündige aktiv am Geschehen teilhaben zu lassen.
5. Es muss die ökonomischen Erwartungen des Einzelnen und der Gesellschaft erfüllen.

Diese Aufgaben eines zeitgemässen Bildungssystems lassen sich in folgender *Forderung* zusammenfassen: Immer mehr Menschen müssen in kürzerer Zeit mehr lernen, das Gelernte sicherer beherrschen und mit allseitiger Verantwortung situationsgerechter und kritisch anwenden.

1. Bildungsdefizit, regionale und soziale Ungleichheit der Chancen

Offensichtlich stimmt mit unserem Erziehungssystem etwas nicht, wenn 1970 Jugoslawien 26%

eines Jahrgangs zu einem unserer Matura vergleichbaren Abschluss führt (Norwegen 20%, Schweden 22%, Frankreich 18%) [1] und bei uns nur ca. 7% die Maturität erreichen (inklusive Handelsschulen und Seminarien sind es ca. 10%), obwohl wir annähernd 4 Milliarden Franken in die Schule stecken. Zudem überstehen von den erwähnten 7% nur ca. 20% das 13- oder 14-jährige Hindernisrennen *überhaupt oder ohne Unterbrechung*. [3] Das ist weder menschlich noch finanziell verantwortbar. Wenn wir uns vergegenwärtigen, dass schon 1980 der Bedarf an Akademikern und Lehrern um 75% auf rund 120 000 Personen (von ca. 3,5 Mio Erwerbstätigen) anwachsen wird, lässt sich errechnen, wieviel Zeit uns noch bleibt!

Wir dürfen aber mit guten Gründen annehmen, dass auch in der Schweiz 20% eines Jahrgangs befähigt wären, eine Mittelschule mit Erfolg zu durchlaufen. Dies zeigt u. a. die grossangelegte Intelligenzuntersuchung (1963/64) von Prof. R. Meili in Bern, der auch bei den heutigen diskriminierenden Gegebenheiten auf 17% Mittelschulfähige pro Jahrgang kam [2].

Die obige Forderung ergibt sich zudem aus der demokratischen Verpflichtung zur sozialen und regionalen Gleichheit der Chancen, zur Demokratisierung unseres elitären Schulsystems:

- a) Nur ungefähr 9% der Mittelschüler stammen aus der Arbeiterschicht (in Deutschschweizer Kantonen ist der Prozentsatz oft erheblich kleiner), die ca. 50% unserer Bevölkerung ausmacht.
- b) Beim gegenwärtigen Stand unseres Schulsystems könnten vom Intelligenzniveau her ca. 27% der Grossstadtkinder, ca. 10% der Kinder aus dem Mittelland mit Industrie und Verkehr, ca. 7% der Kinder aus dem Mittelland ohne Industrie und Verkehr, ca. 15% aus Berggebieten mit Industrie und Fremdenverkehr, ca. 2% der Kinder aus industrie- und fremdenverkehrsarmen Berggebieten die Mittelschule besuchen [2], könnten, wenn das jetzige Bildungssystem richtig funktionierte. Aber keine der genannten Regionen erreicht den heute schon möglichen Prozentsatz.

Mit allem Nachdruck ist darauf hinzuweisen, dass es völlig falsch wäre zu glauben, diese Zahlen

würden die wirklich vorhandenen anlagemässigen Begabungen aufzeigen. Sie spiegeln einzig die Tatsache wider, dass unser Schulsystem nur bürgerliche Grossstadtkinder optimal fördert [4]. Denn erstens sind in den verschiedenen Regionen die ursprünglichen Begabungen nicht so stark verschieden [2], und zweitens entspricht nach neuen psychologischen Forschungen die Sozialpyramide keineswegs der Begabungs- oder Talentpyramide. Die Intelligenz ist nämlich nicht konstant, sondern formbar, Begabung ist nicht nur die Voraussetzung, sondern auch das Resultat eines Lern-, Lehr- und Sozialisationsprozesses; gewisse Anlagefaktoren erleichtern oder erschweren höchstens diesen Prozess [4, 5, 6]. Heute gehören aber von den 10–13% Mittelschulbegabten, die in der Primarschule bleiben, etwa zwei Drittel der Arbeiterschicht an, obwohl die Kinder aus Arbeiterfamilien, die das Gymnasium besuchen, ebenso erfolgreich sind wie die Kinder der Oberschicht [1]. Dank der gleichen natürlichen Begabung der Unterschicht konnten Schweden durch Reformen innert kürzester Zeit den Anteil der Arbeiterkinder an Mittelschulen auf 25%, Frankreich und England auf 23% steigern [1].

2. Gründe

Dieses Versagen unseres Bildungssystems – und zwar nicht nur der Mittelschule – hat verschiedene Gründe. Einige, die für die SRG wichtig sind, möchte ich anführen.

Die «Bildungssohnmacht» der unteren Schichten

Sie wird bewirkt durch die Angst vor der konventionellen Form der Selektion, die mit unumstösslicher Gewissheit unbrauchbar ist [1, 5]; durch Finanzsorgen; einen Unzulänglichkeitskomplex; einen mangelnden Zeithorizont, der es erlauben würde, den Studiengang zu planen; eine tiefe Resignation vor dem bürgerlichen Bildungsideal und dessen unbekanntenen Anforderungen; eine geringe Wertschätzung der Schulbildung aufgrund der eigenen schlechten Erfahrungen; den mangelnden Kontakt zwischen Schule und Elternhaus; die mangelnde Information über das Schulsystem und die Berufsaussichten; durch die Fehlbeurteilung der Begabung der Kinder; durch schichtbedingte Fehlurteile der Primarlehrer [1, 5], die sich zum Beispiel in schlechten Noten äussern. Vielleicht entscheidend für das regionale und soziale Bildungsdefizit sind

- a) der Mangel der Kinder der unteren Schichten an Lernerfahrungen, da eine vielgestaltige, reichhaltige, auch intellektuell stimulierende Umwelt fehlt;

- b) die mangelnde Lernhilfe beim Aufbau der Motivation für Lernen und Denken, weil die Unterschicht eher auf Konformität, ständige Kontrolle, Gehorsam und Unterordnung hin erzieht statt auf Neugier, Originalität, Selbstkontrolle, Unabhängigkeit und eigenes Schaffen. Die gesamte kulturelle Entfaltung der Person hängt eben entscheidend von dem Lernprozess ab, den das Kind schon im Vorschulalter durchmacht [6].

Das schichtspezifische Sprachverhalten

Dass soziale Bedingungen, Sprachform und Schulerfolg kausal zusammenhängen, ist heute erwiesen. Ausserdem sind die eingeschränkten Sprachformen der Unterschicht und die viel reicheren der Mittel- und Oberschicht analysiert. Ein ergänzender Sprachunterricht, der sich besonders kulturellen Bereichen, in denen Unterschichtkinder normalerweise keine Begriffe und Unterscheidungen entwickeln, zuwendet, der die Struktur der Sozialbeziehungen und die Unterschiede der Objekte erfassen lehrt, der sie eine reichhaltigere syntaktische Sprachorganisation erwerben lässt, drängt sich auf. Ebenso aber die Abwendung von dem der Oberschicht eigenen Sprachideal, dem die Lehrer aller Stufen sich verpflichtet fühlen. Die unreflektierte Überbetonung sprachgebundener Fächer und sprachlich-philologischer Intelligenz ist nicht mehr haltbar: Das Unterschichtkind soll von Anfang an und ohne gezielte Hilfe gerade dort am meisten leisten, wo es seine besondern Mängel hat. Sprachbegabung ist kein Gradmesser für jegliche Lernfähigkeit. Mathematische, naturwissenschaftliche oder sozialwissenschaftliche Fähigkeiten sind heute ebenso stark vorhanden, nur werden sie nicht richtig ausgebildet. Dass die audiovisuellen Medien helfen können, diese Sprachbarriere zu überwinden, ist wissenschaftlich erwiesen [7].

Die Überforderung der Lehrer

Die Mängel des heutigen Bildungssystems, nämlich: nivellierender Klassenunterricht, fehlende Arbeits- und Informationsmittel, veraltete Lehrpläne, unüberdachte Methoden, zwingen den Lehrer, etwa 24% seiner Zeit mit Ermahnungen, Befehlen und Kontrolle, 10% mit Warten, 10% mit technischer Bereitstellung zu vergeuden, sodass ihm etwa 40% der Zeit zur eigentlichen Lehrtätigkeit bleiben, wobei der Schüler nur während 9% der Zeit selbständig arbeiten kann!

Der Lehrer von heute weiss zwar, dass eine Vielfalt von Faktoren an der Verwirklichung von Lern- und Lehrprozessen beteiligt sind – nicht

so sehr die irrationalen Grössen Begabung und Reife – und dass fast alle diese Faktoren entscheidend verbessert werden könnten. Aber er müsste genauer wissen, welche Gegenstände, Lernbereiche und Fächer er als Lernstoff anbieten, in welchen Zusammenhang er sie bringen, welchen Altersstufen er sie vorbehalten und welches Mass und Lernziel er dabei setzen soll. Er sollte wissen, welches die variablen Voraussetzungen des Individuums, des Unterrichts und des Sachbereichs für das Lernen sind, um sie sowohl für die individuelle wie für die soziale Phase des Lernprozesses fruchtbar zu machen. Er sollte wissen, in welche Gruppen er die Schüler in jedem Fach nach ihrer Tüchtigkeit einteilen kann und muss und wie er die sozialen und kulturellen Voraussetzungen und Lerntypen berücksichtigen kann. Welche Lernverfahren und welches Medium 1. dem Stoff, 2. dem einzelnen Schüler und 3. dem Lernziel am besten entsprechen (Medienverbund), wie er durch Organisieren, Strukturieren und Umzentrieren ein flexibles und kreatives Denken schulen und gleichzeitig den sogenannten Transfer (das heisst die Fähigkeit, das Gelernte auf strukturähnliche neue Aufgaben zu übertragen) gewährleisten kann und wie er zum Schluss wissenschaftlich haltbare Massstäbe findet, um den Erfolg seiner Lernstrategie zu messen und die Stelle allfälliger Mängel genau abzugrenzen und zu bereinigen. Wir wissen, dass am Versagen des Lernenden weitgehend unsere Strategie schuld ist. Und nun soll ein Lehrer für «seine» Klasse alle aufgezeigten Probleme lösen oder doch wenigstens die diesbezüglichen wissenschaftlichen Erkenntnisse im jeweiligen Fall anwenden?!

3. Das neue Bildungssystem

Dies gelingt nur durch eine Arbeitsgemeinschaft von Pädagogen, Spezialisten der einzelnen Unterrichtsfächer, Programmierern, Gruppenleitern, Schulpsychologen, Medienspezialisten, Technikern, Realisatoren, Dokumentaristen, Verwaltungsfachleuten und Hilfspersonen, die gemeinsam die Verantwortung für die bestmögliche Bildung aller – und besonders auch der sogenannten mittelmässigen und schwachen Schüler – in einem genügend grossen Schulzentrum übernehmen, das ein sehr breites Lernangebot macht und zudem abends der Erwachsenenbildung (zum Beispiel im Telekolleg) offensteht. Diese Arbeitsgruppe bestimmt das Lernziel, sucht den didaktisch besten Weg, die geeignetsten Mittel, verwendet oder produziert nach wissenschaftlichen und ökonomischen Gesichtspunkten die Montageteile, erarbeitet genaue Kontrollkriterien und zusätzliche Hilfsmassnahmen und prüft mit den Schülern als Partner die Wirksamkeit des Bildungsgeschehens. Jeder Schüler erhält

so einen fördernden Unterricht, der seinen individuellen Voraussetzungen, darunter auch seinen Neigungen und seinem Lerntempo entspricht.

Anpassung an den einzelnen Schüler, Aufgliederung des Lernstoffes, Steigerung des Lernertrages, Objektivierung, soziale und regionale Gleichheit der Chancen, «Teamenteaching» sind aber nur möglich, wenn die Unterrichtstechnologie voll in das Erziehungssystem einbezogen wird. Die Aufnahme aller akustischen, visuellen, audiovisuellen Medien, des Computers, des Mikrofils usw. ist eine unabdingbare pädagogische Notwendigkeit geworden.

Diese Reform passt die Lehrgegenstände, Lerninhalte, Lernziel, Arbeitsbedingungen und Lehrformen, kurz, das gesamte Bildungssystem dem Industriezeitalter an. Die Lehrer werden durch die industrielle Vorfabrikation der Montageteile von der reinen Information und von der mechanischen Arbeit befreit und dank den Kleingruppen und der individuellen Förderung und Beratung wieder zu eigentlichen Pädagogen. Vielleicht ist es notwendig, darauf hinzuweisen, dass es sich hier nicht um persönliche Wunschvorstellungen handelt, sondern um Ergebnisse der internationalen pädagogischen Forschung, die zum Beispiel an allen UNESCO-Tagungen als Arbeitsbasis dienen und die in gewissen Ländern oder Schulen schon realisiert sind, zum Beispiel in England, Schweden und den USA.

4. Folgerungen für die SRG

Im Dienste und als Glied eines solchen Erziehungssystems hat die SRG eine entscheidende Aufgabe zu erfüllen, deren Teile sich in folgender Liste, die auch die Rangordnung festhalten soll, darstellen lassen:

Die Information

Die Information der Öffentlichkeit, der Eltern, Schüler, Politiker und der Lehrerschaft scheint mir im Augenblick die wichtigste Aufgabe, ja eine durch die Konzession aufgetragene Pflicht der SRG zu sein. Bevor ein neues Bildungssystem geschaffen werden kann, muss ein intensiver Prozess des Bewusstwerdens und des Umdenkens eingeleitet und durch kontinuierliche Information genährt werden. Der Beitrag der Rundfunkanstalten in allen Ländern, in denen Schulreformen schon durchgeführt oder geplant werden, ist entscheidend. Einige der wichtigsten Themen sind:

- a) allgemeine Bildungs- und Schulprobleme, Ergebnisse der Bildungsforschung, der Pädagogik und Lernpsychologie, der Kybernetik

usw.; neue Schulmodelle und Methoden; die Unterrichtstechnologie und ihre Auswirkungen auf den Schulhausbau; dazu in- und ausländische Beispiele.

- b) Information der benachteiligten Schichten und Regionen, um die Bildungssohnmacht zu beheben (Themen s. o.), und gezielte Beratung für eine Erziehung zu originalem Schaffen statt zur Konformität.

Bildung

In den Aufgabenbereich der SRG gehört es ferner, ein anregendes Milieu für Kinder im Vorschulalter zu schaffen, das heisst im einzelnen, die intellektuellen Verfahrensweisen zu verbessern, die Beweggründe für die Leistung zu vermitteln und die Sprache gezielt zu fördern. Das sind alles Ziele, die das audiovisuelle Medium Fernsehen mit seiner erwiesenen Motivationskraft in Zusammenarbeit mit den Eltern und Kindergärtnerinnen gut erreichen sollte, vorausgesetzt, dass beste Fachleute mitarbeiten. Sogenannte Fernsehkinder haben schon heute etwas grössere Bildungsaussichten [8].

Die SRG hat die Möglichkeit, auserschulische Bildungsangebote für alle Altersstufen zu steigern, besonders in Wissensbereichen, die die Schule vernachlässigt (Recht, Wissenschaft, Politik, Technik, Soziologie, Medienkunde u. a.). Sollten die Schüler und Jugendlichen in noch gesteigertem Mass ihre Aufmerksamkeit dem Fernsehen statt der Schule widmen, sollte sich ihr Eindruck, die Schule nehme ihnen die Zeit zum Lernen weg, noch verstärken, so kann das für die Bildungspolitiker und für uns Lehrer nur ein Ansporn sein.

Die Hilfe der SRG ist unerlässlich zur Information und Weiterbildung der gesamten Lehrerschaft, besonders in Pädagogik, Methodik, Psychologie und einzelnen Fachgebieten, denn die bestehenden Organisationen können diese Aufgabe nicht mehr bewältigen. Anstrengungen der Funkanstalten in England, Schweden und Bayern haben zu sehr guten Ergebnissen geführt.

Die allgemeine und spezielle Erwachsenenbildung wird in nächster Zukunft einen wichtigen Platz im Programm der SRG einnehmen müssen, wenn man an die «éducation permanente» denkt und an den Plan, dass dem Erwachsenen in Zukunft täglich 6 Stunden Arbeit, 2 Stunden Weiterbildung, 8 Stunden Freizeit und 8 Stunden Schlaf zukommen sollen.

Mit gelegentlichen Sendungen können aber weder die Informations- noch die Bildungsauf-

gaben gelöst werden. Dieser Prozess muss kontinuierlich, durch Rückbezüge verstärkt, in einer schriftlich gefassten Strategie koordiniert und kontrolliert vor sich gehen, und zwar in mediengerechter Zusammenarbeit von Radio und Fernsehen. Es müssten alle Sendeformen und die bestehenden Sendegefässe benützt, zusätzlich aber besondere Sendegefässe geschaffen werden.

Produktion besonders von audiovisuellen Montageteilen für die Schule

Es würde zu weit führen, die pädagogische Notwendigkeit des Lernens mittels audiovisueller Medien aufzuzeigen. Nur so viel sei gesagt:

- a) Mit den traditionellen Methoden erreichen wir ca. 10% der Schüler optimal, für weitere 15% wird der Lernprozess durch audiovisuelle Medien stark gefördert, für 75% entscheidend beeinflusst [7].
- b) Die audiovisuellen Medien werden dem Grundsatz des exemplarischen Lernens und dem Vorgang der Begriffsbildung, der von der Realität über die erste Abstraktion zum Begriff führt, am besten gerecht.
- c) Für das unter 3. skizzierte Bildungssystem sind die industriell vorfabrizierten audiovisuellen Informationsträger eine Existenzbedingung, ein unerlässlicher Bestandteil: Motivations-sendungen, Dokumentation, Übungsmaterial, Reihen, die ein ganzes Wissensgebiet abdecken, u. a. m. werden mit ihm verwirklicht.

Aber man kann nicht nach kleinhandwerklichen Methoden industrielle Produkte herstellen. Das heisst, beim Unternehmen Bildungsfernsehen und bei der Lehrmittelindustrie muss das Verhältnis von Forschung und Produktion – wie in andern modernen Industrieunternehmen – mindestens 50:50 sein. Man produziert falsches oder schlechtes Material, wenn u. a. die pädagogischen, methodischen, psychologischen, informationstheoretischen und fachlichen Fragen nicht gelöst sind oder parallel zur Produktion gelöst werden, und wenn die Produkte nicht durch wissenschaftliche Auswertung der Erfahrungen ständig verbessert werden.

Bildung ist kein Slogan geschäftstüchtiger Manager, sondern eine unumgängliche Notwendigkeit, wenn wir den berechtigten Ansprüchen der Kinder und Eltern, der Gesellschaft und der Wirtschaft gerecht werden wollen.

Literaturnachweis siehe Seite 40.

Asservir ou servir?

Edgar Roy, Service juridique de la Direction générale SSR

Si rappeler l'influence actuelle de la radiodiffusion est devenu un truisme, prévoir ce qu'elle sera demain est moins aisé. Il est cependant fort probable que les suppositions les plus audacieuses, qui semblent parfois relever davantage de l'utopie que de la réalité, seront largement dépassées et se situeront bien en deça des faits. L'omniprésence de la radio et de la télévision deviendra inévitable et toute société dite civilisée ne pourra plus se concevoir sans elles. De plus, le désir toujours grandissant de recevoir et de transmettre des informations et des opinions, la diminution du temps de travail et l'augmentation des loisirs en résultant accentueront encore ce développement.

Cette évolution rapide et irréversible de la radiodiffusion ne laisse malheureusement pas au juriste, plus habitué à sanctionner qu'à prédire, le temps de s'adapter aux techniques nouvelles et le droit ne suit qu'avec peine l'imagination créatrice et parfois désordonnée de la science. Des instruments prodigieux sont ou vont être créés, mais l'on ne songe guère au moyen d'en tirer le meilleur parti, et moins encore aux aménagements qui seront nécessaires pour les exploiter intelligemment.

Il est notamment un facteur qui aurait tendance à être négligé: c'est l'homme tout simplement, c'est l'individu pris isolément et embrigadé malgré lui dans le tourbillon d'une société de communications. Il est grand temps d'y penser.

Dans cette perspective, il est un domaine, entre autres, qui devra faire l'objet d'études sérieuses et approfondies ces prochaines années: la protection de la personnalité, soit le droit au respect de la vie privée, face à la puissance des moyens de communication de masse. Ces derniers permettent en effet de livrer à une vaste collectivité des informations se rapportant à l'individualité des particuliers. Ces informations peuvent constituer de véritables intrusions dans la sphère privée de l'individu, surtout lorsqu'il s'y joint un manque manifeste de retenue vis-à-vis de la dignité humaine ou un besoin avide de sensation.

Le droit au respect de la vie privée est le droit pour une personne de mener sa propre existence comme elle l'entend, à l'abri des ingérences extérieures. Cela signifie que l'individu doit être notamment protégé contre toute immixtion dans sa vie privée ou familiale, toute atteinte à son intégrité physique ou mentale ou à sa liberté morale ou intellectuelle; toute atteinte à son honneur ou à sa réputation; toute interprétation dommageable donnée à ses paroles ou à ses actes; la divulgation hors de propos de faits gênants en rapport avec sa vie privée; l'utilisation

abusive de son nom, de son identité, de sa voix ou de son image; toute activité tendant à l'espionner, l'épier, le surveiller ou le harceler; l'utilisation malveillante de ses communications privées, écrites ou orales; etc.

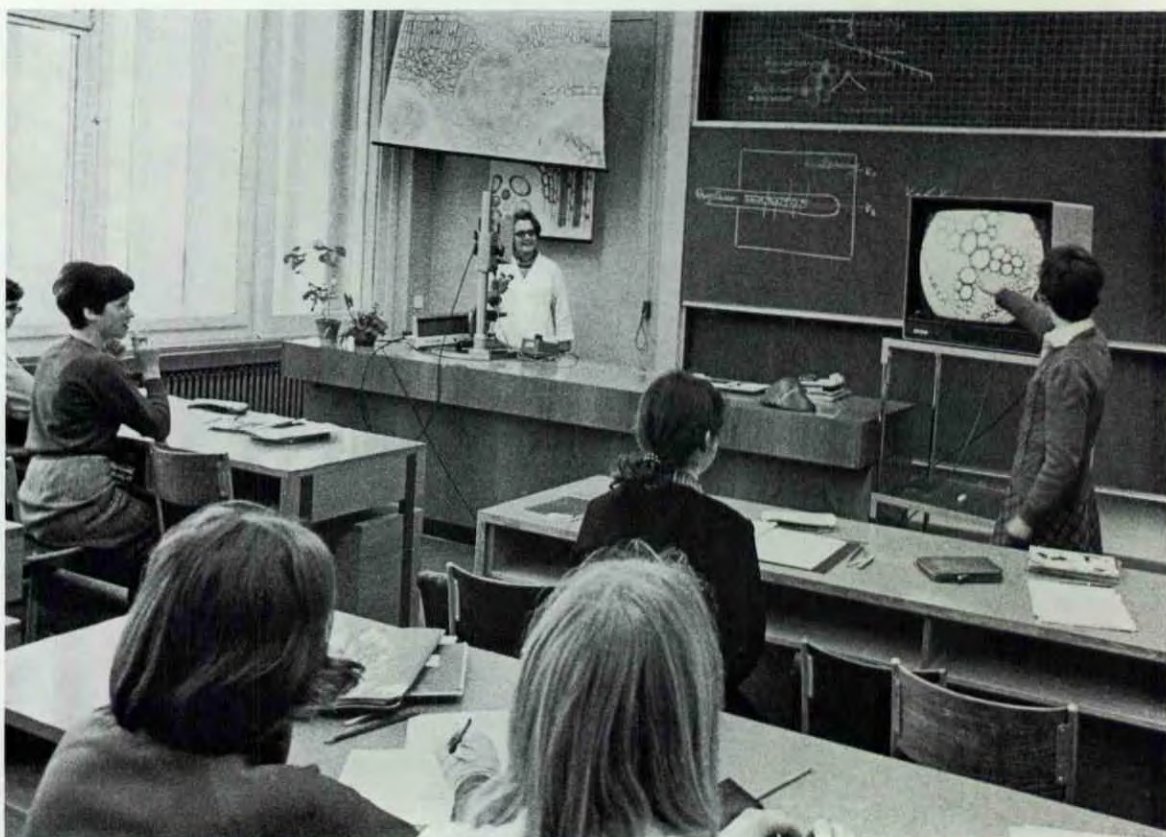
L'universalité de la radiodiffusion exigerait l'adoption de règles internationales pour protéger le domaine personnel de l'individu. Il semble toutefois que cette protection se prête mal à une réglementation universelle. En effet, les droits de la personnalité découlent dans chaque pays d'un substratum historique, sociologique et ethnique irréductible à une formulation valable pour tous. Comment des règles internationales pourraient-elles régir efficacement un domaine si typiquement national? Tout au plus pourrait-on recommander ou contraindre les organismes de radiodiffusion d'adopter des mesures préventives contre les intrusions dans la sphère privée de l'individu et les abus lésant les droits de la personnalité. En outre, il est également difficile de déterminer, même sur le plan national, les limites de ces droits qui évoluent et changent sans cesse, au gré de la morale et de l'histoire. Ce qui est considéré aujourd'hui comme une intrusion inadmissible dans la sphère privée d'une personne ne le sera peut-être plus demain et inversement.

En dernière analyse, il appartiendra aux organismes eux-mêmes et surtout à leurs collaborateurs, sur la base de règles générales respectant les principes fondamentaux du droit et des mœurs en vigueur à un moment donné, de tracer la frontière entre le respect de la vie privée et le désir légitime du public d'être informé ou distrait. C'est une question de tact, de doigté et d'éthique professionnelle qui, bien souvent, comporte de lourdes responsabilités.

C'est pourquoi la Société suisse de radiodiffusion et télévision a d'ores et déjà établi à l'intention de ses collaborateurs des règles de conduite, notamment celles des directives pour les émissions d'information et celles de l'autonomie de la SSR, qui ont pour but de trouver un équilibre satisfaisant tenant compte des aspirations de chacun et permettant à l'homme de maîtriser des techniques faites en définitive pour le servir et non pour l'asservir.

Les émissions en couleur deviennent plus nombreuses à la télévision. La photo ci-contre montre une caméra pour la couleur avec un objectif zoom automatique. Le cameraman observe l'image par voie électronique. A l'aide d'un casque d'écoute, il est relié au contrôle de l'image dans le car technique et au réalisateur dans le car de régie. Ci-dessous le train de reportage couleur de la Télévision de la Suisse italienne.





La Télévision a une mission à remplir dans le domaine de la conception de l'éducation. Elle se doit d'y vouer toute son attention.

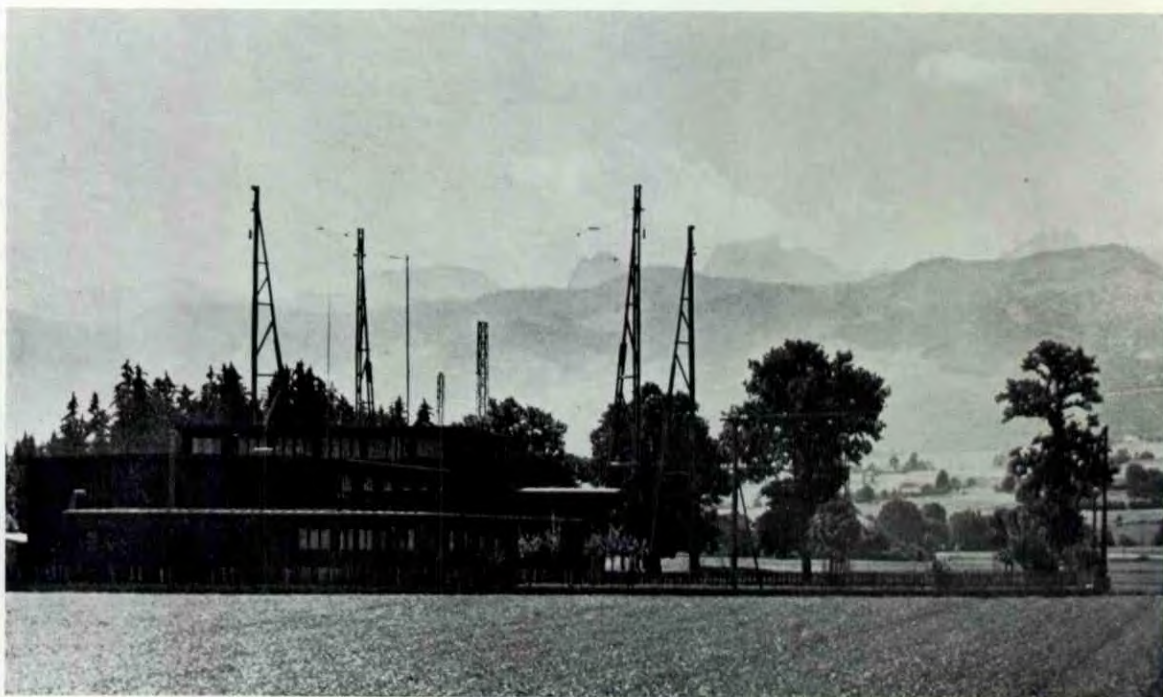


Les émissions de radio sont souvent mises au service de l'auditeur. Ici, dans une station extérieure se trouvant à St-Gall, sont préparées les informations pour l'émission «Chômed guet heï» (Bon retour à la maison).



▲ Le Service des ondes courtes jette un pont entre la Suisse et ses citoyens résidant à l'étranger. Chaque fois que la Fête fédérale de tir a lieu, le Service des ondes courtes organise (cette fois-ci en 1969) son Tir mondial de la radio. Plus de 1000 Confédérés dans tous les coins du monde – ici à Accra/Ghana – ont eu la possibilité de prouver qu'ils sont les dignes descendants de Guillaume Tell.

Malgré le développement fulgurant de la radio et de la télévision en tant que dispensatrices d'informations, la presse a gardé une place très importante dans le domaine de la formation de l'opinion publique.



Le 6 juillet 1939, le premier émetteur suisse d'ondes courtes, nouvellement construit, était la proie des flammes. La reconstruction fut chose rapidement faite. Aujourd'hui, le Service des ondes courtes dispose de neuf émetteurs puissants.



Comment informer les auditeurs à Chattanooga ou à Ouagadougou?

Jean-Paul Rüttimann, chef du Département de l'information, Service Suisse des Ondes Courtes

Vouloir informer à partir de Berne des auditeurs d'Afrique, d'Amérique ou d'Asie peut paraître bien ambitieux. En effet, tout pays dispose aujourd'hui d'une ou de plusieurs stations de radio diffusant des informations. Dans le tiers monde, les progrès dans ce domaine ont été particulièrement rapides au cours de ces dernières années.

Le Service Suisse des Ondes Courtes a tenu compte de cette évolution lorsqu'il a étudié la nouvelle conception de ses programmes — appliqués depuis mai 1970. C'est ainsi que fut créée une unité de production rattachée au Département des émissions documentaires et culturelles, et chargée d'élaborer des programmes radiophoniques spéciaux pour diffusion par des stations étrangères. Par ailleurs, la durée des 54 émissions quotidiennes d'information diffusées par les Ondes Courtes Suisses a été ramenée à une demi-heure (un quart d'heure en langue italienne). Le but de ces émissions préparées en sept langues n'est pas de faire de la concurrence aux postes étrangers mais de proposer à notre auditoire un programme complémentaire.

Dans maints endroits, l'information porte presque exclusivement sur les événements nationaux. Elle ne consacre que peu ou pas de place à l'actualité internationale. Cette constatation peut même être faite aux Etats-Unis où, dans de nombreuses régions, il est difficile de connaître l'évolution politique en Europe. C'est la raison pour laquelle nos émissions en langues espagnole et anglaise dirigées vers l'Amérique centrale et l'Amérique du Nord résumant en un bulletin spécial «Today in Europe» les événements européens du jour. L'accueil favorable qu'ont rencontré ces bulletins auprès des auditeurs semble indiquer qu'ils correspondent à un besoin.

Dans les pays en voie de développement, en particulier en Amérique latine et en Afrique, la situation est quelque peu différente.

Dans de nombreux pays du continent noir, les liens avec les anciennes puissances coloniales sont encore si forts que l'auditeur, en Haute-Volta par exemple, est mieux renseigné sur l'actualité française que sur la situation au Ghana, pays voisin. En Amérique latine, un de nos collaborateurs s'est vu interviewé à la télévision sur la situation dans le pays voisin — et cela parce qu'il venait d'y passer dix jours! Nos émissions dirigées vers ces pays contiennent donc davantage de nouvelles concernant les événements importants survenant dans ces régions.

Comme nos programmes ne sont diffusés qu'une fois par jour dans chaque direction, les bulletins d'information doivent rendre compte des évé-

nements des dernières 24 heures. Celui qui n'écoute qu'une fois par jour nos émissions a droit à une information aussi complète que possible. Nous accordons plus d'importance à l'exactitude de nos informations qu'à la rapidité de leur diffusion. Le choix des nouvelles se fait avec un soin tout particulier. Une information aussi complète et aussi objective que possible constitue, en effet, l'atout qui nous permet de rivaliser avec d'autres stations internationales disposant de plus de moyens financiers mais tenues par des directives gouvernementales étroites.

L'actualité suisse tient naturellement une place particulière dans nos programmes, place adaptée aux langues utilisées et aux régions touchées. Les événements nationaux et régionaux sont traités plus en détail dans les émissions suivies par les Suisses à l'étranger (en Amérique latine, c'est p.ex. aussi le cas des programmes en langue espagnole). Les émissions destinées aux auditeurs étrangers accordent en revanche une place plus large au travail des organisations internationales domiciliées dans notre pays. Un de nos rédacteurs accrédités au «Palais des Nations» à Genève coordonne le travail des correspondants travaillant dans nos différentes langues d'émissions.

Depuis mai 1970, nos émissions en langues nationales sont diffusées quotidiennement. Cela permet à nos compatriotes à l'étranger de mieux suivre l'actualité en Suisse. Il s'est pourtant avéré difficile de donner en une demi-heure (ou un quart d'heure en italien!) un panorama complet des différents aspects de l'actualité. Cela est surtout vrai lorsqu'il s'agit de rendre compte de problèmes controversés. Dans ce cas, une revue de presse constitue pour nous la forme d'expression la plus adéquate. Grâce à la collaboration de nombreux quotidiens, il nous est même possible de diffuser à l'étranger des extraits de commentaires de la presse suisse, avant même que les journaux aient paru dans notre pays.

Lorsque la Suisse se trouve elle-même mêlée à l'actualité mondiale, nos informations sont écoutées avec plus d'attention encore. Nos programmes sont alors enregistrés non seulement par des offices gouvernementaux étrangers (ce qui se fait d'ailleurs également en temps normal), mais aussi par d'autres stations de radio qui nous citent fréquemment.

Notre tâche, en tout état de cause, n'est pas simple. L'utilisation d'éléments produits par les autres émetteurs nationaux se révèle malaisée (minutage, langue parlée en Suisse alémanique, etc.). D'autre part, il nous est trop souvent difficile d'autentifier nos informations par des déclara-

tions ou des interviews de responsables politiques ou de hauts fonctionnaires helvétiques. Ces derniers temps, toutefois, nous avons pourtant constaté une plus grande compréhension pour nos besoins, ce qui nous permet d'espérer une heureuse solution de ce problème.

En temps de crise, l'avantage des émissions sur ondes courtes devient plus évident encore. Les Suisses à l'étranger sont informés tout de suite et sans intermédiaire des décisions prises et des réactions enregistrées en Suisse. Simultanément, l'étranger est renseigné sur l'attitude de la Suisse. L'intégration du Service des Ondes Courtes à la

SSR constitue la garantie que nous ne devenions pas un simple instrument des autorités fédérales. La mise en service d'émetteurs plus puissants, en 1971, améliorera les conditions d'écoute outre-mer. Le service des Ondes Courtes paraît ainsi bien préparé, tant du côté programme que du côté technique, à jouer son rôle dans les années septante. La nouvelle conception des programmes permet même d'envisager la diffusion par satellites de nos émissions. Avant que cela puisse se réaliser, il faut toutefois que les nombreux problèmes tant techniques que juridiques et financiers, évoqués dans cet annuaire, soient résolus.

Radiodiffusion et télévision suisses SSR – Chronique 1969

1^{er} janvier. Le coût de diffusion pour toute la Suisse d'une minute de publicité à la télévision passe de 7000 fr. à 7900 fr., le nombre de téléspectateurs ayant atteint le chiffre de 1 million le 11 décembre 1968, alors qu'il était prévu pour l'année 1969.

1^{er} janvier. Le directeur de la Radio suisse romande, M. Jean-Pierre Méroz, reprend la tête de la Communauté radiophonique des programmes de langue française.

4 janvier. Début des cours télévisés «Telekolleg» à la Télévision suisse alémanique auxquels 6500 téléspectateurs ont annoncé leur participation. Le nombre de téléspectateurs est évalué à 70 000.

11 janvier. 43^e Assemblée générale de la SSR à Bâle, sous la présidence de M. André Guinand, ancien conseiller national. En marge des affaires statutaires, la discussion porte principalement sur les questions d'extension des programmes de radio et de télévision.

Dans son exposé, le directeur général, M. Marcel Bezençon, souligne que l'autorité de surveillance a clairement approuvé le projet d'article constitutionnel à l'étude, contenant le principe de la liberté d'expression dans les programmes. Cette notion revêt une importance fondamentale pour la SSR. Grâce à la 2^e chaîne de télévision, la SSR sera en mesure de diffuser chaque programme régional dans un autre secteur linguistique de la Suisse. La 3^e chaîne de télévision sera en fait le 2^e programme de chaque région linguistique.

Les tâches principales incombant aux programmes radiophoniques sont et restent la musique et l'information. A partir du 1^{er} avril prochain, en Suisse alémanique et en Suisse romande, tous les bulletins d'informations seront lus en studio, l'Agence Télégraphique Suisse restant toutefois le centre principal d'information.

24 au 26 janvier. 4^{es} Journées cinématographiques de Soleure. A cette occasion, M. René Schenker, directeur de la Télévision suisse romande, annonce l'intention de cet organisme de participer pour un montant de cinq fois 60 000 fr. à la création de 5 longs métrages qui seront tournés sous la direction du «Groupe 5» formé par 5 réalisateurs de la Télévision suisse romande. Dans son allocution intitulée «La télévision et le nouveau cinéma», M. Guido Frei, directeur, fait état d'une somme de 300 000 fr. mise à disposition par la Télévision suisse alémanique pour des coproductions de films cinématographiques et télévisés pour l'année 1970.

6 février. M. Nello Celio, chef du Département fédéral des finances et des douanes, répond dans une émission commune radiodiffusée et télévisée aux questions posées par téléphone au sujet de l'amnistie fiscale. Cette émission remporte un énorme succès.

12 février. La direction générale de la SSR élabore les grandes lignes de la campagne 1969 de dépistage des auditeurs et téléspectateurs clandestins qu'elle envisage d'entreprendre sans relâche dès le mois de mars, à la radio et à la télévision, en étroite collaboration avec les PTT.

12 février. Le Conseil fédéral prend connaissance d'un rapport émanant des PTT. Ceux-ci envisagent de construire au cours des prochaines années une station terrestre propre, en vue de l'échange d'informations par satellites.

13 février. Le directeur général de la SSR, M. Marcel Bezençon, remet à l'ambassadeur des Etats-Unis à Berne une copie de l'émission télévisée «La dernière campagne de Robert Kennedy». Ce précieux document historique (il sera primé à Cannes le 11 mai prochain et se verra décerner à la fin de l'année le prix «Emmy Award» 1968/69), filmé en Californie par une équipe de la Télévision suisse romande, est destiné à M^{me} Ethel Kennedy.

13 février. En réponse à une petite question du conseiller national Grolimund au sujet des perturbations sur l'émetteur national de Beromünster, le Conseil fédéral attire l'attention sur le fait que le 1^{er} programme de la Radio suisse alémanique peut être capté, la nuit, sur une deuxième fréquence non perturbée à ondes moyennes (1562 kcs). De plus, la puissance de la station de Beromünster va être élevée de 250 à 500 kW.

15 et 16 février. M. Leo Nadelmann, chef du Service musical de la Télévision suisse alémanique est élu par le comité président du Centre international de musique de Vienne.

20 février. Le chef d'orchestre de renommée mondiale, Ernest Ansermet, fondateur de l'Orchestre de la Suisse romande, s'éteint à l'âge de 86 ans.

24 février au 22 mars. Conférence Intelsat à Washington. M. Rudolf Hartmann, du Département politique fédéral à Berne, est à la tête de la délégation suisse.

25 février. Le comité central de la SSR prend connaissance du projet de nouvelle orientation du Service suisse des ondes courtes. Il confirme la nécessité de diffuser la voix de la Suisse dans le monde. Toutefois, le Service des ondes courtes renoncera dorénavant à certaines tâches, jugeant que d'autres moyens de communication tels que la presse, la radio à ondes moyennes et à ondes ultra-courtes et la télévision sont plus aptes à remplir ces fonctions. De ce fait, le Service des ondes courtes met en premier lieu l'accent sur l'information destinée aux auditeurs d'outre-atlantique. D'autre part, il prévoit la création d'un service de transcriptions, en collaboration avec les programmes radiophoniques régionaux et les institutions, comme la Fondation Pro Helvetia par exemple, qui ont pour tâche de propager la connaissance de la Suisse à travers le monde.

26 février. En réponse à une petite question du conseiller national Rasser, le Conseil fédéral constate derechef que, dans le cadre de la concession, la SSR est autonome en ce qui concerne les programmes. Par conséquent, elle a le droit de choisir librement ses collaborateurs.

13 et 18 mars. En réponse à l'interpellation des conseillers nationaux Kohler et Ulrich au sujet de l'instruction des adultes, le conseiller fédéral Hans-Peter Tschudi, chef du Département de l'intérieur, se réfère à l'émission télévisée «Telekolleg» en soulignant que la télévision a aussi pour tâche de promouvoir l'instruction des adultes.

18 mars. Au Conseil national, un postulat remis par le conseiller national Hofer porte la discussion sur la sécurité de l'information en temps de guerre. Il y fait état de l'importance de la radio et considère que transistors et batteries doivent faire partie des réserves d'urgence. Chaque ménage devrait disposer d'un récepteur à piles pouvant capter si possible les ondes courtes.

31 mars au 3 avril. A l'occasion d'entretiens diplomatiques entre la Suisse et l'Algérie à Berne, le thème des perturbations par l'émetteur d'Ain-Beida de l'émetteur national de Beromünster est abordé.

1^{er} avril. Le directeur général, M. Marcel Bezençon, fête ses 30 ans de services. Du 1^{er} avril 1939 à 1950, il fut directeur de Radio Lausanne. Depuis le 15 juin 1950, il occupe le poste de directeur général de la SSR.

24 avril au 1^{er} mai. A l'occasion du 9^e Concours de la Rose d'Or de Montreux, organisée en commun par la SSR et la ville de Montreux, sous le patronat de l'UER, ont été présentées 27 émissions de 24 pays et hors concours 21 contributions de 19 pays. 669 personnes dont 432 experts et invités et 237 journalistes sont accréditées à Montreux. Les émissions primées sont les suivantes: «Holiday in Switzerland», Suisse, Rose d'Or et prix en espèces d'une valeur de 10 000 francs suisses; «Marty», Grande-Bretagne, Rose d'Argent et mention du jury de la presse; «La ultima moda», Espagne, Rose de Bronze; «Telegenerell», RDA, Prix spécial de la ville de Montreux pour l'œuvre la plus comique; «Liesbeth List», Pays-Bas, Prix de la presse et mention spéciale du jury principal.

26 avril au 11 juin. 6^e Diorama de la Musique contemporaine de la Radio suisse romande. Les 23 concerts publics qui ont lieu dans 8 villes de Suisse romande comprennent des œuvres de 67 compositeurs contemporains, dont 20 premières auditions.

Avril. L'émetteur suisse des ondes courtes de Schwarzenburg a 30 ans. Les 26 et 27 avril 1937, le Parlement votait le projet de construction du centre émetteur des ondes courtes de Schwarzenbourg. Les premières émissions d'essai eurent lieu au printemps 1939 à l'intention de l'Amérique du Nord et du Sud. Au début du mois de juillet, les émissions se multipliaient, en partie retransmises par l'émetteur de Prangins qui avait, en 1934 déjà, diffusé en Amérique du Sud le programme du 1^{er} août du Studio de Berne, enregistré sur bande d'acier. Le 6 juillet 1939, l'émetteur des ondes courtes de Schwarzenbourg était la proie des flammes. Les programmes furent retransmis par l'émetteur de Prangins. Au cours de l'été 1940, le nouvel émetteur de Schwarzenbourg entra en fonction.

3 mai. La puissance de l'émetteur national de Beromünster de 250 kW est élevée à 500 kW. Le programme diffusé sur 567,1 m, fréquence 529 kcs, peut également être capté la nuit sur ondes moyennes, 192 m, fréquence 1562 kcs.

5 mai. Le comité central accorde un crédit de 36 millions de francs pour le nouveau bâtiment de la télévision à Lugano-Comano.

Mai. En réponse à une petite question du conseiller national Glatthard du 20 mars concernant les concessions gratuites, le Conseil fédéral confirme que d'après la loi seuls les aveugles, les invalides et les vieillards touchant un revenu très modeste ont le droit de bénéficier de la suppression des taxes radio et télévision. Le Conseil fédéral estime par ailleurs que le coût des concessions est très raisonnable et abordable pour tous.

24 mai. Lance Tschannen, chef du Service anglais du Studio des ondes courtes, est nommé président de la Fédération européenne de jazz, qui a été fondée parallèlement au Festival de jazz de Venise.

27 mai. En réponse à une petite question du conseiller national Ziegler qui désire savoir pour quelle raison la Suisse romande ne possède pas son propre téléjournal, le Conseil fédéral explique que le téléjournal a dû être centralisé pour des raisons d'ordre technique et économique. En outre, une enquête réalisée auprès du grand public a révélé que les téléspectateurs suisses romands sont satisfaits du téléjournal: 81% le suivent régulièrement, 11% occasionnellement. 86% des personnes interrogées n'ont pas formulé de critiques.

31 mai. Diffusion de la 200^e édition de l'émission hebdomadaire «Un'ora per voi» destinée aux travailleurs italiens résidant en Suisse. Elle avait débuté le 23 mai 1964.

2 juin. Le Grand Conseil tessinois décide d'accorder pour l'année 1969 une somme de 200 000 fr. à l'Orchestre de radio de la Suisse italienne. Celui-ci s'engage de son côté à soutenir l'enseignement de la musique dans les écoles secondaires et à organiser des concerts durant la saison touristique.

6 juin. 15 ans d'Eurovision. Les premières émissions officielles en Eurovision eurent lieu du 6 juin au 4 juillet 1954 à l'occasion des «Semaines européennes de la Télévision» auxquelles participaient 8 pays. La première émission fut consacrée à la Fête des narcisses de Montreux, à Pentecôte de l'année 1954.

7 juin. Au cours de l'Assemblée générale de la Société suisse orientale de radio et de télévision ORG à Appenzell, le prix de la Radio suisse orientale est décerné au chroniqueur de radio Walter Koller en hommage aux services rendus sur le plan de la culture et du maintien des traditions appenzelloises.

10 juin. Le pape Paul VI fait une visite au Bureau International du Travail et au Conseil œcuménique des Eglises à Genève. Le reportage intégral de cet événement historique représente pour la SSR la mise sur pieds d'une quantité de matériel et de main-d'œuvre considérable. Les émissions radiophoniques sont rediffusées par 36 organismes de radio du monde entier. 18 organismes de télévision, représentant 150 à 200 millions de téléspectateurs, retransmettent les émissions en Eurovision.

10 au 14 juin. Sous la présidence de M. René Dovaz, ancien directeur du Studio de Radio-Genève, l'Université radiophonique et télévisuelle internationale URTI fête ses 20 ans d'existence au cours de son assemblée générale à Paris.

10 juin. Le Conseil fédéral se déclare disposé en principe à participer à la réalisation d'un satellite expérimental européen de transmission pour la télévision. Cette décision doit encore être ratifiée par les Chambres fédérales.

13 juin. Le groupe de presse politique de l'Assemblée fédérale se prononce en faveur de la mise sur pied d'égalité de l'Agence Télégraphique Suisse, de la radio et de la télévision en ce qui concerne les informations émanant des commissions parlementaires.

17 au 25 juin. Au VI^e Festival international de la télévision à Prague, M. René Schenker, directeur de la Télévision suisse romande, préside le jury de la II^e catégorie «Films d'aventures» destinés uniquement à l'usage de la télévision.

18 au 22 juin. 3^e Festival de jazz de Montreux. 14 pays y participent avec 14 orchestres de styles différents. Cette manifestation, patronnée par l'UER, est organisée en commun par la ville de Montreux et la Radio suisse romande.

21 juin. Au cours de l'assemblée générale de la CORSI à Lugano, on apprend que l'Association cantonale du tourisme, le Département tessinois de l'instruction publique et le Conseil d'Etat tessinois ont décidé de participer à raison de 270 000 fr. pour l'année 1969 au financement de l'orchestre radiophonique de Monte Ceneri. De son côté, l'orchestre s'engage, en plus de ses obligations envers la Radio de la Suisse italienne, à organiser un certain nombre de concerts publics dans différentes localités du canton.

23 au 29 juin. La Semaine francophone réunissant les organismes de télévision d'expression française de France, de Belgique, du Canada et la Suisse, donne lieu à de nombreux échanges de programmes et à des débats en commun.

27 juin. Dans son postulat, le conseiller national Cevey demande que tous les frais du Service des ondes courtes de la SSR soient pris en charge par la Confédération, afin que la SSR ou plus exactement les auditeurs n'aient plus à en supporter une trop grande part.

29 juin. 400^e émission radiophonique destinée aux Grecs vivant en Suisse. Depuis le 26 novembre 1961, 30 minutes leur sont réservées régulièrement chaque semaine.

4 juillet. Sous la présidence de M. Jean-Pierre Méroz, directeur de la Radio suisse romande, le «Prix suisse de la Radio 1969» est décerné aux œuvres suivantes: «Sacré Ulysse», fantaisie radiophonique d'Emile Gardaz, musique de Géo Voumard (Radio suisse romande); «Suite per un anno nuovo», film documentaire de Nicolas Franzoni (Radio suisse italienne); «Au-delà de nous-mêmes», émission stéréophonique de Gerald Lucas (Radio suisse romande).

4 juillet. En réponse à une petite question urgente du conseiller national Broger au Parlement, au sujet de l'organisation du Service des informations de la radio, le Conseil fédéral explique que, dans le cadre de la concession, la SSR est en premier lieu responsable de tous les programmes. Il est important que le Service des informations conserve son cachet original et typiquement suisse au milieu de tous les autres services nationaux d'informations.

7 au 13 juillet. La Radio et la Télévision suisses effectuent un reportage détaillé sur les fêtes du 250^e anniversaire de la principauté du Lichtenstein. Etant donné que la principauté ne possède pas de station, la Radio et la Télévision alémaniques consacrent une grande partie de leurs programmes à des émissions ayant pour thème le Lichtenstein.

7 au 10 juillet. Le 2^e Symposium des évêques européens à Coire fait l'objet de nombreux reportages tant par la radio que par la télévision.

12 et 13 juillet. Dans le cadre de la Fête fédérale de tir à Thoune (7 au 27 juillet) le Service suisse des ondes courtes organise la 6^e fête de tir mondiale de la radio, à laquelle participent environ 1000 Suisses de l'étranger, répartis dans le monde entier.

17 juillet. La SSR et l'Agence Télégraphique Suisse publient un communiqué commun au sujet du nouveau contrat signé le 1^{er} juillet 1969 réglant leurs rapports dans le domaine de l'information radiophonique. L'ATS continue de s'occuper de la sélection des informations et de la rédaction des quatre bulletins quotidiens, diffusés à son nom dans les trois langues nationales. A la SSR incombe la rédaction des bulletins de nouvelles diffusés à peu près toutes les heures en cours d'émission.

21 juillet. En Suisse, 900 000 téléspectateurs ont les yeux rivés sur leur écran de télévision pour suivre, dès les premières heures du matin, l'atterrissage de «Apollo 11» et les premiers pas sur la lune des astronautes américains Armstrong et Aldrin. Toutes les émissions radio et télévision ayant trait au vol spatial (16 au 24 juillet) remportent d'ailleurs un énorme succès.

Juillet/août. La Commission nationale de téléscolaire effectue une enquête auprès du corps enseignant suisse afin de déterminer si la télévision scolaire a un rôle à jouer dans l'instruction et si oui: lequel.

27 août au 1^{er} septembre. A la FERA à Zurich, la SSR fait installer une nouvelle cabine radio (rédaction, régie, studio), un studio de télévision et un stand d'information. A l'occasion de l'inauguration, le 27 août, M. Marcel Bezençon, directeur général de la SSR, expose les questions actuelles ayant

trait à la radio et à la télévision en général, à l'expansion de la télévision et au futur programme de télévision par satellite.

1^{er} septembre. Diffusion à la Télévision suisse alémanique et à la Télévision suisse romande des premiers spots publicitaires en couleurs.

14 septembre. Le chœur de Radio Zurich fête son 25^e anniversaire avec la présentation d'un concert de l'œuvre de Willy Burkhard «Das Gesicht Jesajas».

14 au 16 septembre. Lors du 4^e Concours international de Musique de ballet mis sur pieds par la ville de Genève et la Radio suisse romande, 56 contributions de 17 pays ont été présentées. Le 1^{er} prix n'a pas été décerné. Le 2^e prix (fr. 4000.—) est allé à İlhan Usmanbas d'Ankara pour «Musique de ballet» et le 3^e prix (fr. 3000.—) à John Rea de Toronto pour sa composition «Les jours».

29 septembre. A l'occasion de l'Assemblée générale de la Cumünanza Rumantscha Radio e Television, le prix de la Radio romanche 1969 est décerné au Männerchor Talverein de Lugnez ainsi qu'au compositeur et chef d'orchestre romanche Nuot Vonmoos de Pontresina, en récompense à leur culture du patrimoine des chansons romanches.

5 octobre. L'Association suisse des «Camarades de la radio» a 40 ans. La première émission fut diffusée par le Studio de Radio Berne le 5 octobre 1929. Cette émission avait pour but d'attirer l'attention de la jeunesse sur les problèmes de la responsabilité et de l'engagement personnel envers autrui. Cette émission fut prétexte à la fondation de l'association.

6 octobre. Le comité central de la SSR prend des décisions concernant l'utilisation provisoire de la 2^e et de la 3^e chaîne de télévision, tout en tenant compte des désirs exprimés par les sociétés régionales et membres.

Le 2^e programme de la Suisse alémanique (à l'exception de l'Engadine et de la Vallée du Rhin) sera le programme suisse romand, l'Engadine et la Vallée du Rhin recevront le programme de la Suisse italienne. Quant à la Suisse romande et à la Suisse italienne, leur 2^e chaîne sera le programme de la Suisse alémanique. Les émetteurs prévus pour la 3^e chaîne transmettent provisoirement celui des trois programmes régionaux qui n'est pas diffusé par la 1^{re} et la 2^e chaîne.

15 octobre. La conférence des directeurs cantonaux de l'enseignement public à Appenzell s'occupe des problèmes de la télévision scolaire.

15 octobre. Une conférence extraordinaire des présidents de l'Union suisse des auditeurs et télé-spectateurs salariés ARBUS décide de présenter une requête au Conseil fédéral, lui demandant de faire des propositions susceptibles de résoudre le grave problème financier de la Radio suisse et du Service des ondes courtes dont le rôle politique est indéniable.

16 au 18 octobre. A Londres, lors de l'assemblée plénière de la Commission des programmes de TV de l'UER, M. Marcel Bezençon, directeur général de la SSR, démissionne de son poste de président de la Commission des programmes télévisés qu'il a occupé pendant 15 ans.

21 au 24 octobre. Lors de la 6^e assemblée générale de l'Asian Broadcasting Union ABU à Auckland, la Suisse adhère en tant que 50^e membre au principal organisme de radiodiffusion et télévision asiatique, aux conditions du statut pour membres associés.

24 octobre. Le 3^e Prix Farel de la meilleure émission de télévision protestante de langue française est décerné à Neuchâtel à l'ORTF pour son émission «Une espérance vivante» de Marcel Gosselin. Le Séminaire qui a lieu à cette occasion (22 au 24 octobre) est consacré au thème du «Culte à la télévision».

29 octobre. Le Conseil fédéral approuve le budget du Service des ondes courtes pour les années 1970 à 1974. Le montant des subventions annuelles accordées par la Confédération sera fixé chaque année (1969: 1 197 800 francs, 1970: 2 361 000 francs).

4 novembre. La publication par la Commission des cartels d'une étude sur la «Concentration au sein de la presse suisse» donne lieu à une conférence de presse à Berne. Il en ressort que la publicité à la

télévision ne peut à la longue être néfaste aux autres moyens de publicité. On remarque en effet que les deux moyens de publicité, loin de se substituer l'un l'autre, se complètent.

9 au 16 novembre. «Bonheur pour tous». L'émission de la Chaîne du bonheur, organisée parallèlement par la radio et la télévision en faveur des enfants handicapés mentaux, rapporte la somme de 1 648 000 fr.

11 novembre. Le comité central vote le projet de contribution financière à l'Agence Télégraphique Suisse présenté par la direction générale. De ce fait, la SSR augmente son indemnité annuelle de 50% et participe à l'augmentation du capital-action.

14 novembre. Première présentation à la Télévision suisse romande de l'œuvre de Heinrich Sutermeister «La croisade des enfants», texte de Marcel Schwob, réalisation de Roger Burckhardt. Il s'agit d'une œuvre commandée spécialement par la Télévision suisse romande pour le 50^e anniversaire du Bureau International du Travail.

10 au 17 décembre. Pour répondre à un vœu de l'UER, la SSR organise à Bâle le 7^e Séminaire international pour producteurs et réalisateurs d'émissions télévisuelles. Ce séminaire est destiné à la formation des collaborateurs des organisations membres de l'UER et est ouvert aux observateurs. 45 participants et 39 observateurs de 28 organismes de télévision et de 17 pays s'initient à Bâle aux nouvelles tendances et aux innovations en matière de télévision scolaire.

15 décembre. Dans une petite question, le conseiller national Kurmann demande si la télévision ne devrait pas faire preuve d'une plus grande objectivité, éviter de prendre parti et présenter des faits véridiques. Le Conseil fédéral fait remarquer à ce sujet que les programmes présentés par la SSR doivent fournir des informations objectives, complètes et rapides, selon la concession. La direction générale de la SSR s'en porte garante.

31 décembre. Le réseau émetteur de l'Entreprise des PTT comprend, en plus des 6 émetteurs d'ondes moyennes, 69 stations d'ondes ultra-courtes avec 144 émetteurs, qui couvrent 98,5% de la population avec les deux programmes régionaux correspondants, 176 stations de télévision avec 249 émetteurs et relais de télévision, c'est-à-dire: 1^{re} chaîne: 182 émetteurs et relais (destinés à 97% de la population); 2^e chaîne: 65 émetteurs et relais (destinés à 45% de la population); 3^e chaîne: 2 émetteurs (destinés à 20% de la population).

L'effectif du personnel de la SSR à fin décembre est de 1989 employés à la radio et à la télévision, c'est-à-dire 868 à la radio et 1121 à la télévision.

Literatur

1. Hitpass J.: Abiturientendefizit. Rattigen 1964.
2. Meili R.: Untersuchungen über das Intelligenzniveau von Schweizer Kindern. Bern 1964.
3. Studio Basel: Strategie der Bildungspolitik. 1969 (Radiosendung).
4. Studio Bern: Bildung in unserer Gesellschaft. 1969 (Radiosendung).
5. Popitz H. u. a.: Die Ungleichheit der Bildungschancen. Olten 1966.
6. Roth H. u. a.: Begabung und Lernen. Stuttgart 1969.
7. Eurocenter: Das Schulfernsehen in der Schweiz. Zürich 1969.
8. Stückrath/Schottmayer: Fernsehen und Grossstadtjugend. 1967.

Table des matières

	page
Les finances, rapport du directeur administratif Domenic Carl	3
a) Compte annuel 1969	3
b) Budget 1970	7
<i>Comptes et bilans</i>	
Société suisse de radiodiffusion et télévision, tâches intéressant l'ensemble de la Suisse	10
Service des ondes courtes	12
Télédiffusion	14
Répartition des moyens financiers Radio	16
Compte global Radio 1969	17
Comptes Radio (par régions)	18
Répartition des moyens financiers Télévision	20
Compte global Télévision 1969	21
Comptes Télévision	22
Bilans SSR	24
Bilans des sociétés régionales	25
<i>Budgets</i>	
Répartition des moyens financiers Radio	27
Société suisse de radiodiffusion et télévision, tâches intéressant l'ensemble de la Suisse	28
Service des ondes courtes	30
Télédiffusion	32
Budgets Radio (par régions)	34
Répartition des moyens financiers Télévision	37
Budgets Télévision	38
<i>Statistiques des auditeurs</i>	40
<i>Statistiques des programmes radio</i>	41
<i>Statistiques des téléspectateurs</i>	44
<i>Statistiques des programmes télévision</i>	45
<i>Société suisse de radiodiffusion et télévision (organes de la SSR)</i>	48

Les Finances

Domenic Carl, directeur administratif de la SSR

Exercice 1969

Compte Radio

Concessionnaires

A fin 1969, on enregistrait 1 800 341 concessionnaires-radio, soit 48 472 concessions de plus que l'année précédente. Le quotient d'accroissement de 2,8% représente près du double de celui de 1968.

Le nombre total des concessionnaires-radio se répartit comme suit entre les différents groupes d'auditeurs:

Radio	1 330 415	73,8%
Télédiffusion	438 395	24,5%
Rediffusion	31 531	1,7%
	<hr/>	
	1 800 341	100,0%

Recettes

Les recettes brutes provenant des taxes de concession ont été en 1969 de Fr. 999 782.— supérieures aux prévisions budgétaires de l'entreprise des PTT. L'année précédente, l'excédent des recettes a été de Fr. 1 173 424.95 supérieur au budget prévu.

Le tableau suivant renseigne sur le produit total des taxes de concession et permet une comparaison, du fait que les chiffres de 1968 ont été juxtaposés à ceux de 1969.

Les PTT ont versé le montant de Fr. 699 847.— au titre de l'attribution supplémentaire, en février 1970. Ce montant a été porté au compte 1969, mais a comme d'habitude été mis en réserve.

Conformément au budget, la radio a pu disposer pour 1969 de Fr. 49 693 000.— provenant des taxes de concession.

Il convient d'y ajouter l'attribution de la Confédération de Fr. 1 197 800.— pour les tâches spéciales du service des ondes courtes ainsi que la contribution des PTT aux dépenses de la télédiffusion pour un montant de Fr. 659 290.50. Les recettes additionnelles au titre de taxes, y compris le paiement subséquent pour l'année 1969, ainsi que les intérêts des capitaux placés à terme et les titres du compte général radio ont rapporté Fr. 1 803 000.—. D'autres recettes d'un

montant de 2,421 millions de francs sont provenues de revenus accessoires des exploitations radio et de la Direction générale (recettes de coproductions, prestations à des tiers, etc.) ainsi que de la dissolution de réserves prévue au budget.

Les recettes de la radio s'élèvent ainsi pour 1969 à Fr. 55 774 656.16 auxquelles s'ajoute la participation de la télévision à des tâches intéressant l'ensemble de la Suisse pour un montant de Fr. 3 901 590.—.

Répartition des moyens financiers

La répartition a été faite d'après le budget 1969 et sur la base de la clé de répartition en vigueur. Le tableau de la page 16 indique les divers produits d'exploitation et leur attribution aux différents services par la direction générale (sans le compte de résultat des recettes neutres).

Crédits complémentaires 1969

Le Comité central a accordé divers crédits complémentaires à la charge du compte radio 1969. Nous énumérons ci-après les décisions y relatives du CC:

Fr. 313 214.— 1½% financement supplémentaire des allocations de renchérissement 1969/70

Fr. 427 048.— Dépense 1969 pour l'adaptation des traitements

Fr. 113 483.— Charge supplémentaire de la CFA pour l'inclusion d'augmentations de gain en relation avec l'amélioration du salaire réel 1968

La dépense pour les allocations de renchérissement et l'inclusion des augmentations de salaire a pu être couverte entièrement par la réserve de Fr. 600 000.— engagée dans le budget à ce sujet. Pour financer les frais supplémentaires découlant de l'adaptation des traitements, il a été recouru à l'attribution supplémentaire de taxes de concession de 1968.

	En millions de francs	
	1969	1968
Produit des taxes de concession		
Les recettes brutes des PTT se sont élevées, au cours de l'exercice, à	71,999	70,273
Ont été versés au fonds commun de déparasitage PTT/SSR	0,010	0,010
Les recettes nettes à répartir entre les PTT et la SSR se montaient à	71,989	70,263
dont la SSR a reçu comme jusqu'ici 70%, conformément à l'arrêté du Conseil fédéral du 10 novembre 1967, soit	50,392	49,184
L'attribution supplémentaire, comprise dans la part susmentionnée de la SSR, s'est élevée à	0,699	0,820

Dépenses

1. Direction générale

Les dépenses du compte d'exploitation au titre des tâches nationales, y compris la direction générale, se sont élevées pour 1969 à francs 8 865 434.05, dont Fr. 5 416 065.30 ont été affectés aux tâches générales de la SSR (radio et télévision) alors que la direction générale a mis à contribution Fr. 3 215 617.60 pour ses services. Le compte d'exploitation a finalement accusé un excédent de recettes de Fr. 233 751.15. La télévision a participé pour Fr. 4 093 043.— et la radio pour Fr. 4 602 333.— aux frais des tâches intéressant l'ensemble de la Suisse.

Les postes principaux faisant état de dépenses sont énumérées ci-après:

- a) Dépenses de la radio et de la télévision intéressant l'ensemble de la Suisse Fr. 219 788.95 (organes et commissions de la SSR, rapport annuel)
- b) Dépenses radio concernant l'ensemble de la Suisse Fr. 3 400 936.85 Y figurent les prestations au titre de droits d'auteur (SUISA, Mechanlizenz, industrie de disques) pour un montant de Fr. 2 541 565.—
- c) Dépenses TV concernant l'ensemble de la Suisse Fr. 1 795 339.50 (droits d'auteurs, organisations internationales)
- d) Dépenses des services de la direction générale Fr. 3 215 617.60

Le Compte de profit de la direction générale boucle par un solde actif de Fr. 661.67, reporté à compte nouveau.

Service des ondes courtes

Le budget du Service des ondes courtes prévoyait un excédent de dépenses de Fr. 176 000.— dans le compte d'exploitation. Le fonds de disposition du SOC aurait pu contribuer à réduire cet excédent de dépenses pour environ francs 41 000.—. Un solde passif de Fr. 135 000.— devait de ce fait être inscrit au compte de résultat. Le résultat des comptes du SOC a finalement été sensiblement plus favorable qu'il n'avait été prévu d'abord. Après dissolution de tous les moyens encore disponibles dans les réserves du SOC et après que la direction générale eût contribué, avec l'approbation du Comité central, à financer les augmentations de salaire réel et les allocations de renchérissement, le compte du SOC boucle avec un solde passif de Fr. 770.04.

Télédiffusion

Grâce aux moyens qui se trouvaient encore au fonds de disposition de la télédiffusion, le compte 1969 a pu être bouclé sans résultat passif. Les réserves ont toutefois été mises à contribution pour Fr. 50 000.— de plus que prévu, avant tout du fait que les reprises de programmes de l'étranger (droits d'auteur) ont été sensiblement plus coûteuses qu'il n'avait été budgeté.

Comptes radio régionaux

Les dépenses totales du compte d'exploitation des trois radios régionales se sont élevées à Fr. 42 045 944.67 (Fr. 39 229 329.87 pour 1968). Les principaux groupes de dépenses y participent comme suit:

	Budget 1969 Fr. ¹	Compte 1969 Fr.
Frais de personnel	20 304 000.—	19 150 000.—
Frais généraux d'exploitation (y compris le matériel d'exploitation et de programme)	5 646 000.—	6 048 000.—
Frais direct de programme	16 123 000.—	16 848 000.—

¹ Y compris les crédits supplémentaires pour allocations de renchérissement et adaptation des traitements.

En comparant les dépenses budgetées avec celles qui se sont effectivement accumulées et qui sont inscrites dans le compte, on peut constater des écarts assez considérables. Cependant, vu l'ordre de grandeur du total des dépenses, ces différences entre le budget et le compte ne peuvent être considérées comme excessives. Les frais variables ne peuvent être fixés avec certitude à l'avance.

Les frais de personnel ont pu être maintenus dans les trois régions à un niveau inférieur à celui qui avait été budgeté. Cette économie est due à la non-occupation temporaire de postes vacants parce que les collaborateurs n'ont pu être recrutés ou alors seulement au courant de l'année, ou encore parce que des collaborateurs honoraires ont été provisoirement engagés à la place de personnel fixe.

On a pu constater une augmentation relativement importante des frais concernant l'exploitation générale et les rubriques de programmes. Cette augmentation provient d'une part du renchérissement général, et d'autre part — directement et dans une large mesure — du volume de production des programmes.

Pour les différentes régions, les résultats comptables sont les suivants:

Le compte de la Suisse alémanique et rhéto-romane accuse un solde passif de Fr. 122 504.33. Ce résultat a surpris aussi bien la direction radio que la direction générale, vu que les décomptes intermédiaires donnaient un excédent comptable jusqu'à fin octobre. Au cours des deux derniers mois une série de projets de programme ont été réalisés qui ont nécessité des moyens financiers supplémentaires et occasionné un excédent de dépenses qui n'a plus pu être compensé ailleurs. A part cela, la radio DRS a dû réunir des sommes de rachat relativement élevées et qui n'étaient pas prévues au budget, en relation avec le passage de collaborateurs de l'assurance de groupe à la Caisse fédérale d'assurance, ce qui a également contribué au résultat comptable susmentionné.

L'attribution annuelle de Fr. 540 000.— au fonds de construction régional, décidée par le Comité central, a pu se faire normalement. Le solde passif est reporté à compte nouveau.

Le compte de la Radiodiffusion romande boucle avec un résultat positif réjouissant.

Le compte de résultat accuse un solde actif de Fr. 667.36. Auparavant, il a toutefois pu être procédé, outre une attribution au fonds de construction, à un dépôt de Fr. 114 000.— dans le fonds de disposition des programmes.

Le compte de la Radio suisse italienne accuse quant à lui un solde actif de Fr. 11 666.56. Ici aussi, il a été possible de constituer des réserves relativement importantes. Fr. 603 000.— ont pu être portés au fonds de disposition des programmes. Le fonds de renouvellement du studio a été doté de Fr. 75 000.—.

Compte télévision

Concessions

Les PTT chiffrent le nombre des concessionnaires de télévision, à fin 1969, à 1 144 154 dont 37 503 possèdent un récepteur couleur. 132 989 nouvelles concessions ont pu être enregistrées au cours de l'exercice. L'augmentation est quelque peu inférieure à celle de l'année précédente mais elle dépasse les estimations faites dans le budget. La SSR a ainsi pu demander aux PTT un paiement supplémentaire à titre de taxes d'un montant de Fr. 1 864 927.—.

Produit

a) Quote-part des taxes de concession

Selon l'arrêté du CF du 15 septembre 1967, la SSR touche le 70% du produit des taxes de concession, alors que les 30% restants reviennent aux PTT.

b) Recettes provenant de la publicité à la télévision

La SA pour la publicité à la télévision verse à la SSR la totalité de ses recettes, déduction faite de ses propres frais d'exploitation. Les recettes de publicité ont à nouveau dépassé les prévisions en 1969. La SA pour la publicité à la télévision a encaissé jusqu'au 31 décembre 1969, la somme de Fr. 47 860 000.—. Après déduction de ses propres frais d'exploitation et des frais techniques et administratifs des PTT, résultant de la diffusion des programmes publicitaires, qui s'élèvent à 4,79 millions de francs, la SSR a reçu une indemnité globale de 43,075 millions de francs, soit 5,075 millions de francs plus que les prévisions budgétaires qui se chiffraient à 38 millions de francs.

c) Autres recettes

Outre la part des taxes de concession et les recettes provenant de la publicité télévisée, la télévision a disposé en 1969 d'autres recettes qui se montent au total à 11,73 millions de francs. Y figurent les intérêts de capitaux placés à terme pour 2,960 millions de francs. Les recettes accessoires de la TV provenant de co-productions, de ventes de programmes, de prestations à des tiers, etc. ont rapporté 2,092 millions de francs. De plus, la SSR a reçu, en faveur de la télévision, des contributions des cantons et villes de Genève et de Zurich pour les nouvelles constructions d'un montant de 4,0 millions de francs. La dissolution de réserves constituées à court terme a rapporté 2,57 millions de francs. S'y sont ajoutés diverses recettes provenant d'intérêts sur prêts de 0,108 millions de francs.

Utilisation des moyens financiers de la télévision

Le tableau de la page 20 renseigne sur les moyens d'exploitation de la télévision et sur leur utilisation au sein de la SSR. Des indications détaillées avec les chiffres correspondants aux différents postes, spécialement en ce qui concerne les crédits pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse, sont contenues dans la présentation du compte de la télévision.

Les moyens financiers dont la télévision disposait en 1969 se sont élevés au total de francs 120 720 723.05.

Une somme de Fr. 32 011 043.85 a été attribuée au fonds de construction. Un dépôt de francs 100 000.— a été versé dans le fonds de réserve central. Pour les futurs engagements de programme, ainsi que pour les frais de personnel supplémentaires, Fr. 4 619 133.20 sont prévus. En ce qui concerne les tâches de l'ensemble de la Suisse, Fr. 4 093 043.— ont été dépensés. Fr. 79 277 050.63 ont été versés pour l'exploitation de la télévision.

Compte général

Après le versement au fonds de construction et les mises en réserve susmentionnées, le compte général de la télévision boucle avec un excédent actif de Fr. 637.02. Ce montant a été reporté à compte nouveau.

Exploitation télévision

Le total de dépenses d'exploitation pour les trois régions TV et pour les services de programme nationaux s'élève, pour l'exercice écoulé à Fr. 75 224 349.58, soit Fr. 8 834 478.66 de plus que l'année précédente. Ce montant ne comprend pas l'excédent de recettes du compte d'exploitation de Fr. 4 002 701.05 (année précédente 2,332 millions de francs). Si l'on réunit les frais d'exploitation d'après les groupes de dépenses principaux, on obtient l'image suivante:

	1969 Fr.	1968 Fr.
Total des charges d'exploitation	75 224 349.58	66 389 870.92
Frais de personnel	26 895 078.30	22 963 463.90
Frais généraux d'exploitation	18 008 236.57	17 133 996.98
Frais de programme	30 321 034.71	26 292 410.04
Excédent actif du compte d'exploitation	4 002 701.05	2 332 309.27

La plus grande partie des excédents de revenus a été attribuée au fonds de disposition des programmes des différentes régions.

Compte de pertes et profits

Compte tenu des soldes actifs et passifs de l'année précédente, les comptes de pertes et profits du programme national et des trois régions se présentent comme suit:

	1969 Fr.
Région DRS	solde actif 5 247.32
Région SR	6 853.22
Région TSI	15 986.—
Services nationaux de programme	16 707.35

Il convient d'y ajouter le solde actif de Fr. 1017.05 du compte général TV de la direction générale.

Comme l'année précédente, les soldes susmentionnés ont été reportés à compte nouveau et crédités aux différentes régions.

Bilans

Le bilan général de la SSR (voir page 24) comprend le compte général radio, le compte général TV, le compte de la direction générale et le compte des trois exploitations TV. Les chiffres indiqués dans ces bilans traduisent la situation de fortune et les dettes de la SSR. Les services radio régionaux n'y sont pas compris, vu que ces valeurs de bilan sont à porter au compte des sociétés régionales ou des sociétés-membres.

1. Compte général radio

Figurent à ce chapitre les moyens provenant de la fortune de la radio. Le crédit interimaire du compte général radio à la Direction générale de 1,4 millions de francs a été remboursé en partie. Le solde de Fr. 555 894.24 est considéré comme avance en suspens.

Les papiers-valeur sont comptabilisés à leur valeur nominale. Le fonds de compensation pour perte de cours figurant au compte passif couvre les différences de cours.

2. Direction générale

Par rapport à l'exercice précédent, la somme du bilan accuse une augmentation d'environ Fr. 155 000.—. Ce fait dépend avant tout de l'accroissement de la fortune d'investissement.

Bilans de la télévision

3. Compte général télévision

Figurent à ce chapitre les moyens appartenant à la télévision ou provenant de cette dernière.

Le bilan présente un total de Fr. 120 940 781.60. Le fonds de construction de Fr. 104 835 984.60 est couvert par les actifs suivants:

Valeurs en banque ou en compte-courant	Fr. 52 289 627.75
Comptes de construction (entrepreneur général, etc.)	Fr. 49 557 426.80
Prêt de la TV à la CORSI, Telepool, Radio suisse romande	Fr. 838 800.—
Financement des immobilisations TV	Fr. 2 150 130.05

Remarquons en outre que la télévision a participé au financement du bâtiment SSR par un prêt à la Direction générale de Fr. 1 330 838.56.

4. Studios de télévision

La somme du bilan s'élève à Fr. 34 424 687.42, ce qui représente une augmentation de francs 8 305 652.66 par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est due à l'accroissement des valeurs mobilisées et des immobilisations.

5. Sociétés régionales

Les valeurs des sociétés régionales et des sociétés membres sont indiquées séparément. La répartition a été effectuée selon les directives établies par les sociétés régionales et approuvées par le Comité central.

Budget 1970

I. Radio

Une augmentation relativement élevée des nouveaux concessionnaires de radio peut être envisagée pour 1970. Le budget de la Confédération (PTT) compte que le nombre d'auditeurs astreints au paiement de la taxe atteindra 1 807 900 à fin 1970, ce qui représente 37 039 nouveaux concessionnaires de plus qu'au budget précédent.

Il semblait, il y a quelques années, que la cote limite était quasiment atteinte et qu'on ne connaîtrait plus guère de fortes augmentations du nombre des concessionnaires. Heureusement, l'effectif des nouveaux auditeurs s'inscrit dans une courbe nettement plus optimiste que les prévisions d'alors. Les campagnes de publicité qui se font périodiquement pour gagner de nouveaux auditeurs ont certainement contribué dans une large mesure à cet essor.

Le produit net des taxes de concession a été évalué à Fr. 72 590 000.—. Comme jusqu'ici, 30% de ce montant ou Fr. 21 777 000.— vont à l'Entreprise des PTT tandis que 70% ou francs 50 813 000.— échoient à la SSR. Est en outre à disposition du budget 1970 une somme de Fr. 393 349.— provenant de l'attribution supplémentaire des taxes de concession de l'année 1968.

Outre les recettes découlant des taxes de concession, la SSR recevra une participation spéciale de la Confédération de Fr. 2 361 000.— pour le financement supplémentaire du Service des ondes courtes.

Fr. 700 000.— sont attribués à la SSR par l'Entreprise des PTT pour le service de programme de la Télédiffusion. La Radio disposera en outre de Fr. 917 600.— au titre d'autres recettes d'exploitation. Il s'agit avant tout en l'occurrence de la part de la télévision aux dépenses des sociétés régionales et des sociétés-membres et aux dépenses de services d'exploitation communs. C'est donc une somme de Fr. 55 184 949.— qui est inscrite comme total des recettes au budget 1970 de la radio.

Les tâches nationales (sans le Service des ondes courtes) coûtent à la radio Fr. 5 829 659.—. Ce montant comprend la part de la radio aux dépenses de la Direction générale, les indemnités pour droits d'auteur et pour les prestations de l'Agence Télégraphique Suisse de même que la contribution à des organisations internationales. Dans le crédit pour tâches nationales sont incluses la part de la Cumünanza Radio Rumantsch de Fr. 264 650.— ainsi qu'une réserve de francs 700 000.— pour allocations de renchérissement. Comme réserve pour le financement de futures tâches de programme, il est prévu un montant de Fr. 1 452 915.—.

Le Service des Ondes Courtes reçoit francs 4 156 000.— dont Fr. 1 795 000.— provenant des taxes de concession et Fr. 2 361 000.— fournis par la Confédération. Il peut compter en outre sur diverses recettes accessoires s'élevant à Fr. 163 500.—.

Quant à la Télédiffusion, les moyens dont elle dispose ne lui suffisent pas à couvrir les dépenses. Le total des dépenses inscrites au budget est de Fr. 901 000.—. Les recettes d'exploitation courantes atteignent en tout Fr. 711 000.—, et une somme de Fr. 157 000.— est encore disponible sur le «Fonds à disposition de la télédiffusion». Il y a donc un solde passif de Fr. 33 000.—. La SSR se verra contrainte de rechercher des moyens financiers supplémentaires auprès de l'entreprise des PTT pour garantir le financement de la télédiffusion.

Pour l'exploitation du programme de radio, Fr. 42 128 775.— sont à disposition, qui proviennent de l'attribution des taxes de concession. Cela fait Fr. 1 366 490.— de plus que l'année précédente. Les trois régions de radio se partagent ces fonds selon la clé de répartition jusqu'ici en vigueur. L'attribution supplémentaire dont bénéficie la radio servira en grande partie à couvrir l'augmentation des dépenses pour le personnel et des dépenses générales d'exploitation. Les diverses régions de radio devront en plus recourir à leur «Fonds à disposition du programme» pour pouvoir accomplir les tâches qui les attendent en 1970.

II. Télévision

Selon les prévisions des PTT, le nombre des concessionnaires de télévision devrait atteindre 1 270 000 d'ici la fin de l'année 1970. Cela correspond à une augmentation de 156 849 abonnés, chiffre extraordinairement élevé si on le compare à la croissance prévue au budget de l'année précédente. Il faut cependant admettre, sur la base des données enregistrées jusqu'ici, que la prévision fixée pour 1970 pourra être atteinte. La tendance fléchissante qu'on avait cru déceler voici un an dans l'augmentation du nombre des abonnés ne s'est pas confirmée pour le moment.

On a inscrit au budget une somme de francs 103 500 000.— comme produit net des taxes de concession, soit une recette supérieure de 12 millions de francs à celle de l'an passé, ou 11,3% de plus. Selon la clé de répartition, la SSR se voit attribuer Fr. 72 450 000.—, soit 8,4 millions de francs de plus qu'en 1969.

Les recettes de la publicité télévisée sont estimées à 43 millions de francs, déduction faite des frais d'exploitation et d'administration de la SA pour la publicité à la télévision et d'une indemnité à l'Entreprise des PTT pour ses prestations supplémentaires. Ce produit net — qui dépasse de 4 millions de francs celui de l'an passé — revient en totalité à la SSR.

En fait d'autres ressources, la télévision disposera encore pour son budget 1970, d'un reliquat de Fr. 76 134.— sur l'attribution supplémentaire des taxes de concession de l'année 1968. Cette attribution qui s'élevait à Fr. 461 740.— a déjà été amputée pour servir au financement de crédits supplémentaires de l'année 1969. Les recettes provenant d'intérêts sur avoirs bancaires et placements fermes ont été évaluées à 2 millions de francs. On constate que ce poste de recettes double par rapport à l'année dernière: c'est que le fonds de construction présente temporairement davantage de capitaux pouvant être l'objet de placements productifs d'intérêt. Un montant de Fr. 281 000.— a été inscrit au budget comme recettes diverses d'exploitation découlant de prestations fournies à des tiers et de la vente de programmes. Par ailleurs, on envisage de prélever Fr. 100 000.— sur le «Fonds de programme de la Télévision de la Suisse italienne» pour les besoins du programme de cette région.

Le budget de la télévision présente un total de recettes de Fr. 117 907 134.—, y compris les capitaux destinés au Fonds de construction.

Comme jusqu'ici, ces moyens devront d'abord couvrir les dépenses pour les tâches intéressant l'ensemble de la Suisse, y compris la part de la télévision aux dépenses de la Direction générale et aux projets spéciaux de programme. C'est une somme de Fr. 8 049 796.— qui est prévue à cet

effet au budget; elle comprend également les droits d'auteur ainsi qu'une réserve de francs 750 000.— pour allocations de renchérissement. Les capitaux destinés au Fonds de construction et au Fonds de réserve central, et ceux devant servir au remboursement de la dette à la Caisse-Pension représentent en tout Fr. 27 076 338.—. Les crédits d'exploitation proprement dits de la télévision s'élèvent à Fr. 82 781 000.—. Ils ont pu être augmentés de 7,555 millions de francs par rapport à l'année dernière.

Les services nationaux et les programmes communs absorbent Fr. 14 530 000.—. Une attribution de Fr. 68 251 000.— est prévue aux exploitations régionales. De ce montant, la télévision de la Suisse alémanique et rhéto-romane touchera Fr. 27 416 500.—, soit francs 2 384 500.— de plus qu'à l'exercice antérieur; la télévision de la Suisse romande recevra francs 24 447 750.—, soit Fr. 2 004 750.— de plus qu'en 1969. Le crédit attribué à la télévision de la Suisse italienne est de Fr. 16 386 750.—, dépassant ainsi de Fr. 1 841 750.— celui de 1969. A la télévision, les dépenses pour le personnel accusent une augmentation de 3,8 millions de francs sur l'année précédente et passent au total de 30,4 millions de francs. Cette hausse est à imputer d'une part aux adaptations de salaires exigées par les conditions du marché et le renchérissement, et d'autre part aux besoins accrus en personnel à la suite de l'introduction de la télévision en couleur. A noter en outre qu'un grand nombre de collaborateurs réguliers, jusqu'ici rétribués au cachet, seront mis au bénéfice d'un engagement ferme.

La charge générale d'exploitation, y compris tout le matériel d'usage et d'entretien, figure au budget pour Fr. 22 883 000.—. Une somme de Fr. 29 483 000.— est à disposition sous forme de crédits de programme pour les honoraires, les achats de programme, les droits d'auteur et de diffusion (agences, etc.) ainsi que pour la location des circuits son et image.

Les diverses régions ont établi leurs plans de programmes pour 1970 sur la base des attributions de crédit énumérées ci-dessus.

Comptes de la Société suisse de radiodiffusion et télévision
Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (Direction générale)

Compte d'exploitation	Budget au 31 décembre 1969	Compte 1969	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1969
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	8 847 076.—	8 865 434.05	+ 18 358.05
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>2 687 938.—</i>	<i>2 594 718.05</i>	<i>— 93 219.95</i>
Rétribution du personnel	2 289 383.—	2 177 935.50	—111 447.50
Prestations sociales	47 900.—	54 053.—	+ 6 153.—
Assurances sociales	302 685.—	279 975.65	— 22 889.35
Autres frais de personnel	47 970.—	82 933.90	+ 34 963.90
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>180 500.—</i>	<i>204 614.35</i>	<i>+ 24 114.35</i>
Matériel de l'administration générale	160 900.—	178 767.25	+ 17 867.25
Matériel d'entretien	600.—	1 833.10	+ 1 233.10
Matériel d'usage	250.—	678.90	+ 428.90
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	16 750.—	19 426.40	+ 2 676.40
Matériel de programme	1 000.—	12.20	— 987.80
Acquisitions directement amortissables	1 000.—	3 896.50	+ 2 896.50
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>1 041 554.85</i>	<i>946 238.10</i>	<i>— 95 316.75</i>
Dépenses générales de la société et du studio	251 765.—	253 774.90	+ 2 009.90
Frais d'administration	288 639.85	287 891.70	— 748.15
Frais de voyage	132 650.—	170 791.50	+ 38 141.50
Assurances	4 600.—	4 641.05	+ 41.05
Prestations fournies par des tiers	20 000.—	26 266.15	+ 6 266.15
Loyers	232 250.—	87 135.50	—145 114.50
Intérêts sur capitaux	25 350.—	26 787.—	+ 1 437.—
Amortissements	86 300.—	88 950.30	+ 2 650.30
<i>Dépenses de programme</i>	<i>4 937 083.15</i>	<i>4 886 112.40</i>	<i>— 50 970.75</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	29 100.—	27 945.—	— 1 155.—
Droits d'auteurs, droits de diffusion	4 712 828.—	4 712 827.60	— .40
Frais de circuits	7 000.—	6 021.15	— 978.85
Charges générales de programme	41 720.—	139 318.65	+ 97 598.65
Crédits spéciaux	146 435.15	—	—146 435.15
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>233 751.15</i>	<i>+233 751.15</i>
Produit d'exploitation total	8 847 076.—	8 865 434.05	+ 18 358.05
Moyens financiers ordinaires	8 760 376.—	8 760 376.—	—
Intérêts actifs	7 500.—	8 877.95	+ 1 377.95
Prestations fournies à des tiers	55 700.—	55 863.95	+ 163.95
Recettes provenant de manifestations et de ventes	1 500.—	3 130.90	+ 1 630.90
Recettes provenant de prestations d'assurances	14 000.—	18 441.55	+ 4 441.55
Autres recettes	8 000.—	18 743.70	+ 10 743.70

Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (Direction générale)

Compte de résultats	Budget au 31 décembre 1969	Compte 1969	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1969
	Fr.	Fr.	Fr.
Produits extraordinaires totaux	110 000.—	453 161.30	+ 343 161.30
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	<i>110 000.—</i>	<i>169 293.10</i>	<i>+ 59 293.10</i>
Produit de la vente d'immobilisations	—	28 015.35	+ 28 015.35
Divers produits extraordinaires sur capitaux	—	31 277.75	+ 31 277.75
Contributions encaissées	110 000.—	110 000.—	—
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	<i>—</i>	<i>32 316.91</i>	<i>+ 32 316.91</i>
Dissolution de provisions	—	11 944.25	+ 11 944.25
Dissolution de réserves	—	20 372.66	+ 20 372.66
<i>Suppression d'amortissements sur immobilisations</i>	<i>—</i>	<i>12 317.09</i>	<i>+ 12 317.09</i>
Rectification de valeur ensuite de suppression d'immobilisations	—	12 317.09	+ 12 317.09
<i>Autres produits extraordinaires</i>	<i>—</i>	<i>5 483.05</i>	<i>+ 5 483.05</i>
Autres produits	—	5 483.05	+ 5 483.05
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>233 751.15</i>	<i>+233 751.15</i>
Charges extraordinaires totales	110 000.—	453 161.30	+343 161.30
Report solde passif	—	299.98	+ 299.98
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	<i>110 000.—</i>	<i>435 622.66</i>	<i>+325 622.66</i>
Pertes sur valeurs mobilières	—	34.25	+ 34.25
Charges extraordinaires pour provisions	—	206 472.60	+206 472.60
Diverses charges extraordinaires	110 000.—	229 115.81	+119 115.81
<i>Amortissements extraordinaires</i>	<i>—</i>	<i>16 576.99</i>	<i>+ 16 576.99</i>
Suppression d'immobilisations	—	16 576.99	+ 16 576.99
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>661.67</i>	<i>+ 661.67</i>

Compte du Service des ondes courtes suisses

Compte d'exploitation	Budget au 31 décembre 1969	Compte 1969	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1969
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	3 439 578.—	3 372 839.75	— 66 738.25
<hr/>			
<i>Dépenses pour le personnel</i>	2 532 688.—	2 400 469.65	—132 218.35
Rétribution du personnel	2 198 451.—	2 106 522.70	— 91 928.30
Prestations sociales	52 320.—	49 996.—	— 2 342.—
Assurances sociales	215 687.—	186 145.25	— 29 541.75
Autres frais de personnel	66 230.—	57 805.70	— 8 424.30
<hr/>			
<i>Dépenses pour le matériel</i>	170 200.—	177 087.05	+ 6 887.05
Matériel de l'administration générale	83 600.—	81 697.50	— 1 902.50
Matériel d'entretien	750.—	19 533.—	+ 18 783.—
Matériel d'usage	4 600.—	5 306.55	+ 706.55
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	41 350.—	37 268.05	— 4 081.95
Matériel de programme	28 300.—	32 774.40	+ 4 474.40
Acquisitions directement amortissables	11 600.—	507.55	— 11 092.45
<hr/>			
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	350 180.—	345 652.35	— 4 527.65
Dépenses générales de la société et du studio	11 650.—	10 668.40	— 981.60
Frais d'administration	81 450.—	104 838.25	+ 23 388.25
Frais de voyage	46 350.—	48 491.95	+ 2 141.95
Assurances	9 970.—	9 468.90	— 501.10
Prestations fournies par des tiers	48 750.—	28 690.90	— 20 059.10
Loyers	800.—	1 080.40	+ 280.40
Intérêts sur capitaux	55 300.—	52 627.30	— 2 672.70
Amortissements	95 910.—	89 786.25	— 6 123.75
<hr/>			
<i>Dépenses de programme</i>	386 510.—	449 630.70	+ 63 120.70
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	309 900.—	377 943.95	+ 68 043.95
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	11 710.—	14 425.30	+ 2 715.30
Frais de voyage	8 050.—	5 072.45	— 2 977.55
Droits d'auteurs, droits de diffusion	52 800.—	44 294.05	— 8 505.95
Frais de circuits	1 850.—	4 153.85	+ 2 303.85
Charges générales de programme	2 200.—	3 741.10	+ 1 541.10
<hr/>			
Produit d'exploitation total	3 439 578.—	3 372 839.75	+ 66 738.25
<hr/>			
Moyens financiers ordinaires	3 204 345.—	3 131 717.66	— 72 627.34
Prestations fournies à des tiers	59 400.—	64 298.45	+ 4 898.45
Recettes provenant de manifestations et de ventes	—	3 207.05	+ 3 207.05
Recettes provenant de prestations d'assurances	—	11 709.—	+ 11 709.—
Autres recettes	—	2 840.95	+ 2 840.95
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	175 833.—	159 066.64	— 16 766.36

Service des ondes courtes suisses

Compte de résultats	Budget au 31 décembre 1969	Compte 1969	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1969
	Fr.	Fr.	Fr.
Produits extraordinaires totaux	175 833.—	164 676.69	— 11 156.31
Report solde actif	—	540.46	+ 540.46
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	—	50.—	+ 50.—
Produit de la vente d'immobilisations	—	50.—	+ 50.—
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	40 503.34	160 127.34	+119 624.—
Dissolution de réserves	40 503.34	160 127.34	+119 624.—
<i>Suppression d'amortissements sur immobilisations</i>	—	3 187.70	+ 3 187.70
Rectification de valeur ensuite de suppression d'immobilisations	—	3 187.70	+ 3 187.70
<i>Autres produits extraordinaires</i>	—	1.15	+ 1.15
Autres produits	—	1.15	+ 1.15
<i>Solde passiv du compte</i>	135 329.66	770.04	—134 559.62
Charges extraordinaires totales	175 833.—	164 676.69	— 11 156.31
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	—	2 462.50	+ 2 462.50
Pertes sur débiteurs	—	17.40	+ 17.40
Frais extraordinaires de représentation	—	1 799.80	+ 1 799.80
Diverses charges extraordinaires	—	645.30	+ 645.30
<i>Amortissements extraordinaires</i>	—	3 147.55	+ 3 147.55
Suppression d'immobilisations	—	3 147.55	+ 3 147.55
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	175 833.—	159 066.64	— 16 766.36

Compte du service des programmes de la télédiffusion

Compte d'exploitation	Budget au 31 décembre 1969	Compte 1969	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1969
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	819 630.—	880 903.27	+ 61 273.27
<hr/>			
<i>Dépenses pour le personnel</i>	516 710.—	520 323.65	+ 3 613.65
Rétribution du personnel	452 850.—	450 795.—	— 2 055.—
Prestations sociales	7 620.—	9 976.—	+ 2 356.—
Assurances sociales	41 340.—	45 357.25	+ 4 017.25
Autres frais de personnel	14 900.—	14 195.40	— 704.60
<hr/>			
<i>Dépenses pour le matériel</i>	26 250.—	26 717.10	+ 467.10
Matériel de l'administration générale	4 500.—	3 811.55	— 688.45
Matériel d'entretien	100.—	4 219.—	+ 4 119.—
Matériel d'usage	450.—	243.90	— 206.10
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	8 650.—	6 558.40	— 2 091.60
Matériel de programme	11 700.—	11 700.—	—
Acquisitions directement amortissables	850.—	184.25	— 665.75
<hr/>			
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	74 320.—	63 012.15	— 11 307.85
Dépenses générales de la société et du studio	1 750.—	729.65	— 1 020.35
Frais d'administration	16 100.—	16 229.15	+ 129.15
Frais de voyage	9 350.—	6 250.45	— 3 099.55
Assurances	1 250.—	1 178.15	— 71.85
Prestations fournies par des tiers	10 750.—	3 738.50	— 7 011.50
Loyers	28 520.—	28 439.20	— 80.80
Intérêts sur capitaux	100.—	154.35	+ 54.35
Amortissements	6 500.—	6 292.70	— 207.30
<hr/>			
<i>Dépenses de programme</i>	202 350.—	270 850.37	+ 68 500.37
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	200.—	—	— 200.—
Droits d'auteurs, droits de diffusion	201 900.—	270 850.37	+ 68 950.37
Frais de circuits	100.—	—	— 100.—
Charges générales de programme	150.—	—	— 150.—
<hr/>			
Produit d'exploitation total	819 630.—	880 903.27	— 61 273.27
<hr/>			
Moyens financiers ordinaires	668 222.—	677 512.50	+ 9 290.50
Intérêts actifs	—	10.50	+ 10.50
Prestations fournies à des tiers	—	84.15	+ 84.15
Recettes provenant de prestations d'assurances	1 200.—	1 586.90	+ 386.90
Autres recettes	—	804.75	+ 804.75
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	150 208.—	200 904.47	+ 50 696.47

Service des programmes de la télédiffusion

Compte de résultats	Budget au	Compte 1969	Dép. suppl. ou	
	31 décembre		inf. par rapport	
	1969		au budget 1969	
	Fr.	Fr.	Fr.	
Produits extraordinaires totaux	150 208.—	201 025.95	+	50 817.95
Report solde actif	—	816.80	+	816.80
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	150 208.—	200 208.—	+	50 000.—
Dissolution de réserves	150 208.—	200 208.—	+	50 000.—
<i>Autres produits extraordinaires</i>	—	1.15	+	1.15
Autres produits	—	1.15	+	1.15
Charges extraordinaires totales	150 208.—	201 025.95	+	50 817.95
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	—	—,20	+	—,20
Diverses charges extraordinaires	—	—,20	+	—,20
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	150 208.—	200 904.47	+	50 696.47
<i>Solde actif</i>	—	121.28	+	121.28

Produits et répartition des moyens financiers Radio

	Budget au 31 décembre 1969	Compte 1969	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1969
	Fr.	Fr.	Fr.
Produits	53 625 172.—	55 774 656.16	+2 149 484.16
Quote-part au produit des taxes de concession	49 693 000.—	49 693 000.—	—
Attribution de la Confédération pour les tâches spéciales du SOC	1 197 800.—	1 197 800.—	—
Recettes supplémentaires 1967	413 373.—	413 373.—	—
Recettes supplémentaires 1968	820 397.—	427 048.—	— 393 349.—
Recettes supplémentaires 1969	—	699 847.—	+ 699 847.—
Attribution à la Télédiffusion	650 000.—	659 290.50	+ 9 290.50
Attribution à la Télédiffusion, solde 1967	12 222.—	12 222.—	—
Recettes diverses dans le compte général Radio	—	250 492.05	+ 250 492.05
Recettes diverses de l'exploitation Radio ainsi que pour DG, SOC et TD	838 380.—	2 421 583.61	+1 583 203.61
Répartition des crédits	53 625 172.—	55 774 656.16	+2 149 484.16
<i>Total</i>	<i>9 029 564.10</i>	<i>8 689 719.65</i>	<i>— 339 844.45</i>
Tâches de la SSR intéressant l'ensemble de la Suisse, Direction générale incluse	4 602 333.—	4 602 333.—	—
Tâches normales du Service des ondes courtes	1 803 545.—	1 803 545.—	—
Services spéciaux du Service des ondes courtes	1 197 800.—	1 197 800.—	—
Télédiffusion	662 222.—	671 512.50	+ 9 290.50
Cumünanza Radio Rumantsch	232 795.—	232 795.—	—
Provision pour indemnités de renchérissement	137 520.10	—	— 137 520.10
Provision au titre de taxes de concession supplémentaires	393 349.—	—	— 393 349.—
Charges diverses du compte général Radio	—	181 734.15	+ 181 734.15
<i>Sociétés régionales</i>	<i>41 463 505.90</i>	<i>41 463 505.90</i>	<i>—</i>
Suisse alémanique et rhéto-romane	18 678 907.90	18 678 907.90	—
Suisse romande	13 647 422.—	13 647 422.—	—
Suisse italienne	9 137 176.—	9 137 176.—	—
<i>Autres crédits d'exploitation</i>	<i>838 380.—</i>	<i>2 421 583.61</i>	<i>+1 583 203.61</i>
Suisse alémanique et rhétoromane	416 480.—	833 815.75	+ 417 335.75
Suisse romande	159 250.—	618 166.27	+ 458 916.27
Suisse italienne	115 350.—	578 629.13	+ 463 279.13
Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse, DG, SOC et TD inclus	147 300.—	390 972.46	+ 243 672.46
<i>Réserve dans le compte général Radio</i>	<i>2 293 722.—</i>	<i>3 199 847</i>	<i>+ 906 125.—</i>

Compte global Radiodiffusion suisse

	Compte 1968	Compte 1969	Valeur en plus ou en moins
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	51 072 897.95	52 443 085.65	+1 370 187.70
Attribution ordinaire à la Direction générale	4 427 318.—	4 480 596.—	+ 53 278.—
Attribution ordinaire au Service des ondes courtes	1 715 876.—	1 744 876.—	+ 29 000.—
Attribution ordinaire à la Télédiffusion	650 000.—	650 000.—	—
Attribution ordinaire à la Région Suisse alémanique et rhétoromane	17 367 559.—	18 575 823.—	+1 208 264.—
Attribution ordinaire à la Région Suisse romande	12 593 554.—	13 451 554.—	+ 858 000.—
Attribution ordinaire à la Région Suisse italienne	8 395 703.—	8 967 703.—	+ 572 000.—
Attribution extraordinaire à la Direction générale	76 117.55	121 737.—	+ 45 619.45
Attribution extraordinaire au Service des ondes courtes	1 126 067.90	1 256 469.—	+ 130 401.10
Attribution extraordinaire à la Télédiffusion	18 222.—	21 512.50	+ 3 290.50
Attribution extraordinaire à la Région Suisse alémanique et rhétoromane	297 924.65	335 879.90	+ 37 955.25
Attribution extraordinaire à la Région Suisse romande	133 552.45	195 868.—	+ 62 315.55
Attribution extraordinaire à la Région Suisse italienne	147 155.75	169 473.—	+ 22 317.25
Intérêts débiteurs	—	4 442.50	+ 4 442.50
Frais bancaires	1 731.56	2 394.55	+ 662.99
Intérêts sur prêts	22 135.20	—	— 22 135.20
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>4 099 980.89</i>	<i>2 464 757.20</i>	<i>—1 635 223.69</i>
Total des produits d'exploitation	51 072 897.95	52 443 085.65	+1 370 187.70
Recettes des taxes de concession	48 364 000.—	49 693 000.—	+1 329 000.—
Recettes supplémentaires des taxes de concession	820 397.45	699 847.—	— 120 550.45
Versement spécial de la Confédération pour le SOC	1 087 800.—	1 197 800.—	+ 110 000.—
Versement spécial des PTT pour la Télédiffusion	653 875.50	659 290.50	+ 5 415.—
Recettes des valeurs mobilières	87 378.50	86 930.—	— 448.50
Autres recettes	59 446.50	106 218.15	+ 46 771.65
Total des produits extraordinaires	7 946 550.94	3 374 744.10	—4 571 806.84
Excédent de produit du compte d'exploitation	4 099 980.89	2 464 757.20	—1 635 223.69
Dissolution de réserves	156 000.—	—	— 156 000.—
Dissolution de provisions	—	855 536.90	+ 855 536.90
Autres produits extraordinaires	3 690 570.05	54 450.—	—3 636 120.05
Total des charges extraordinaires	7 946 550.94	3 374 744.10	—4 571 806.84
Pertes sur valeurs mobilières	—	9 972.60	+ 9 972.60
Constitution de provisions	—	3 199 847.—	+3 199 847.—
Autres charges extraordinaires	7 946 550.94	163 999.—	—7 782 551.94
<i>Solde actif</i>	<i>—</i>	<i>925.50</i>	<i>+ 925.50</i>

Comptes Radio (par régions)

Compte d'exploitation	Région Suisse alémanique et rétoromane	Région Suisse romande	Région Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	19 786 418.65	14 301 088.27	9 736 105.13	43 823 612.05
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>9 201 087.45</i>	<i>6 053 916.15</i>	<i>3 895 161.95</i>	<i>19 150 165.55</i>
Rétribution du personnel	7 966 588.30	5 276 904.25	3 405 094.50	16 648 587.05
Prestations sociales	243 455.45	128 580.15	82 446.45	454 482.05
Assurances sociales	857 468.85	574 873.20	377 196.05	1 809 538.10
Autres frais de personnel	133 574.85	73 558.55	30 424.95	237 558.35
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>862 568.70</i>	<i>676 575.74</i>	<i>339 211.76</i>	<i>1 878 356.20</i>
Matériel de l'administration générale	175 776.30	133 767.20	76 143.94	385 687.44
Matériel d'entretien	67 878.35	34 276.70	31 558.50	133 713.55
Matériel d'usage	26 658.95	31 216.60	6 886.70	64 762.25
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	283 273.95	253 903.20	78 246.30	615 423.45
Matériel de programme	292 241.20	213 431.39	141 269.37	646 941.96
Acquisitions directement amortissables	16 739.95	9 980.65	5 106.95	31 827.55
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>2 001 579.05</i>	<i>1 352 882.91</i>	<i>815 274.99</i>	<i>4 169 736.95</i>
Dépenses générales de la société et du studio	271 036.75	94 369.35	36 028.25	401 434.35
Frais d'administration	413 849.80	301 004.72	149 309.35	864 163.87
Frais de voyage	257 758.80	175 248.05	45 020.70	478 027.55
Assurances	52 787.50	38 040.15	22 470.—	113 297.65
Prestations fournies par des tiers	148 799.35	177 781.20	88 669.35	415 249.90
Loyers	642 124.75	308 578.20	720.—	951 422.95
Intérêts sur capitaux	47 310.35	19 156.24	246 934.84	313 401.43
Amortissements	167 911.75	238 705.—	226 122.50	632 739.25
<i>Dépenses de programme</i>	<i>7 312 215.70</i>	<i>5 536 785.50</i>	<i>3 998 734.77</i>	<i>16 847 735.97</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	5 592 936.—	4 248 046.10	3 191 641.95	13 032 624.05
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	348 057.05	198 910.75	248 678.65	795 646.45
Frais de voyage	235 374.70	230 408.55	76 866.60	542 649.85
Droits d'auteurs, droits de diffusion	794 041.40	542 189.50	260 654.04	1 596 884.94
Travaux confiés à des tiers et achats	—	39 195.—	15 000.—	54 195.—
Frais de circuits	251 653.40	210 603.90	85 502.05	547 759.35
Locations	21 039.30	3 337.85	9 685.05	34 062.20
Charges générales de programme	69 113.85	64 093.85	110 706.43	243 914.13
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>408 967.75</i>	<i>680 927.97</i>	<i>687 721.66</i>	<i>1 777 617.38</i>
Produit d'exploitation total	19 786 418.65	14 301 088.27	9 736 105.13	43 823 612.05
Moyens financiers ordinaires	18 961 202.90	13 682 922.—	9 157 476.—	41 801 600.90
Intérêts actifs	208 975.95	25 498.22	99 423.37	333 897.54
Prestations fournies à des tiers	57 449.15	232 114.25	51 345.46	340 908.86
Recettes provenant de manifestations et de ventes	119 285.35	66 433.35	7 671.50	193 390.20
Co-productions	6 480.—	44 633.65	31 009.80	82 123.45
Recettes provenant de prestations d'assurances	53 093.50	34 571.25	33 012.90	120 677.65
Autres recettes	379 931.80	214 915.55	356 166.10	951 013.45

Comptes Radio (par régions)

Compte de résultats	Région Suisse alémanique et rhétoromane	Région Suisse romande	Région Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Produits extraordinaires totaux	1 060 412.55	900 510.09	726 902.87	2 687 825.51
Report solde actif	8 844.47	275.83	2 702.77	11 823.07
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	<i>2 041.30</i>	<i>3 637.40</i>	<i>5 500.—</i>	<i>11 178.70</i>
Produit de valeurs mobilières	—	138.—	2 000.—	2 138.—
Produit de la vente d'immobilisations	2 030.—	3 499.—	3 500.—	9 029.—
Différence sur cours et sur décomptes	—	—,40	—	—,40
Contributions encaissées	11.30	—	—	11.30
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	<i>422 716.20</i>	<i>172 482.76</i>	<i>24 632.20</i>	<i>619 831.16</i>
Dissolution de provisions	2 510.20	61 014.30	24 632.20	88 156.70
Dissolution de réserves	420 206.—	111 468.46	—	531 674.46
<i>Suppression d'amortissements sur immobilisations</i>	<i>72 519.25</i>	<i>39 783.63</i>	<i>5 497.—</i>	<i>117 799.88</i>
Rectification de valeur ensuite de suppression d'immobilisations	72 519.25	39 783.63	5 497.—	117 799.88
<i>Autres produits extraordinaires</i>	<i>22 819.25</i>	<i>3 402.50</i>	<i>849.24</i>	<i>27 070.99</i>
Autres produits	22 819.25	3 402.50	849.24	27 070.99
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>408 967.75</i>	<i>680 927.97</i>	<i>687 721.66</i>	<i>1 777 617.38</i>
<i>Solde passif</i>	<i>122 504.33</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>122 504.33</i>
Charges extraordinaires totales	1 060 412.55	900 510.09	726 902.87	2 687 825.51
<i>Charges d'exploitation extraordinaires</i>	<i>842 097.30</i>	<i>836 423.05</i>	<i>684 140.61</i>	<i>2 362 660.96</i>
Pertes sur débiteurs	—	617.35	2.16	619.51
Frais extraordinaires de représentation	13 494.45	—	—	13 494.45
Pertes sur valeurs mobilières	—	59.95	—	59.95
Charges extraordinaires pour provisions	606 620.55	194 792.50	678 000.—	1 479 413.05
Charges extraordinaires pour réserves	134 663.65	424 515.—	—	559 178.65
Domages extraordinaires	226.50	216 438.25	—	216 664.75
Diverses charges extraordinaires	87 092.15	—	6 138.45	93 230.60
<i>Charges extraordinaires pour des mesures sociales</i>	<i>145 796.—</i>	<i>20 538.—</i>	<i>23 994.70</i>	<i>190 328.70</i>
Charges extraordinaires pour des mesures sociales	145 796.—	20 538.—	23 994.70	190 328.70
<i>Amortissements extraordinaires</i>	<i>72 519.25</i>	<i>42 881.68</i>	<i>7 101.—</i>	<i>122 501.93</i>
Suppression d'immobilisations	72 519.25	42 881.68	7 101.—	122 501.93
<i>Solde actif</i>	<i>—</i>	<i>667.36</i>	<i>11 666.56</i>	<i>12 333.92</i>

Produits et répartition des moyens financiers Télévision

	Budget au 31 décembre 1969	Compte 1969	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1969
	Fr.	Fr.	Fr.
Produits	111 710 629.05	120 720 723.05	+9 010 094.—
Quote-part au produit des taxes de concession	64 050 000.—	64 050 000.—	—
Recettes de la SA pour la publicité à la Télévision	38 000 000.—	43 075 000.—	+5 075 000.—
Recettes provenant du compte général Télévision	1 000 000.—	2 960 428.85	+1 960 428.85
Versement ultérieur au titre de taxes de concession 1969	1 864 927.—	1 864 927.—	—
Recettes diverses du compte général Télévision	—	107 625.25	+ 107 625.25
Recettes diverses de l'exploitation Télévision	226 000.—	2 092 402.88	+1 866 402.88
Dissolution de diverses réserves du compte général Télévision	2 569 702.05	2 569 702.05	—
Recettes au titre de contribution Genève et Zurich pour les nouveaux studios	4 000 000.—	4 000 000.—	—
Report du compte général Télévision 1968	—	637.02	+ 637.02
Répartition des crédits	111 710 629.05	120 720 723.05	+9 010 094.—
<i>Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse</i>	<i>9 036 285.30</i>	<i>9 382 628.57</i>	<i>+ 346 343.27</i>
Participation aux dépenses de la Direction générale	3 901 590.—	3 901 590.—	—
Attribution ultérieure à la Direction générale	191 453.—	191 453.—	—
Crédit pour productions de série	324 109.10	—	— 324 109.10
Mise en réserve pour engagements de programme	4 619 133.20	4 619 133.20	—
Charges diverses au compte générale Télévision	—	669 435.32	+ 669 435.32
Report du compte général Télévision	—	1 017.05	+ 1 017.05
<i>Compte d'exploitation de la Télévision</i>	<i>77 360 647.75</i>	<i>79 227 050.63</i>	<i>+1 866 402.88</i>
Charges de personnel	27 213 029.—	26 895 078.30	— 317 950.70
Charges de programme	29 929 618.75	30 321 034.71	+ 391 415.96
Charges générales et du capital	20 218 000.—	22 010 937.62	+1 792 937.62
<i>Autres tâches à financer par les recettes de la Télévision</i>	<i>25 313 696.—</i>	<i>32 111 043.85</i>	<i>+6 797 347.85</i>
Versement au fonds central de réserve	100 000.—	100 000.—	—
Versement au fonds de construction	24 603 115.—	32 011 043.85	+7 407 928.85
Versement au fonds de construction provenant de l'excédent de production (correction)	610 581.—	—	— 610 581.—

Compte global Télévision

	Compte 1968	Compte 1969	Valeur en plus ou en moins
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges d'exploitation	99 290 772.35	112 013 506.10	+12 722 733.75
Attribution ordinaire à la Direction générale	2 113 892.—	3 901 590.—	+ 1 787 698.—
Attribution ordinaire à l'exploitation TV	63 541 660.—	75 000 000.—	+11 458 340.—
Attributions supplémentaires à la Direction générale	—	191 453.—	+ 191 453.—
Autres attributions à l'exploitation TV	5 171 051.10	2 134 647.75	— 3 036 403.35
Intérêts débiteurs	35 557.45	161 025.50	+ 125 468.05
Frais	24 730.72	53.72	— 24 677.—
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>28 403 881.08</i>	<i>30 624 736.13</i>	<i>+ 2 220 855.05</i>
Total des produits d'exploitation	99 290 772.35	112 013 506.10	+12 722 733.75
Recettes sur les taxes de concession	57 540 000.—	64 050 000.—	+ 6 510 000.—
Recettes supplémentaires sur les taxes de concession	461 740.30	1 864 927.—	+ 1 403 186.70
Recettes de la SA pour la publicité à la télévision	38 700 000.—	43 075 000.—	+ 4 375 000.—
Recettes provenant de co-production	422 265.50	—	— 422 265.50
Recettes d'intérêts sur prêts	—	30 464.55	+ 30 464.55
Recettes d'intérêts sur placements à terme	1 767 757.—	2 960 428.85	+ 1 192 671.85
Autres recettes	399 009.55	32 685.70	— 366 232.85
Total des produits extraordinaires	30 068 765.12	37 239 550.20	+ 7 170 785.08
Excédent de produit du compte d'exploitation	28 403 881.08	30 624 736.13	+ 2 220 855.05
Dissolution de provisions crédit Direction TV	15 689.45	—	—b 15 689.45
Dissolution de provisions pour tâches intéressant l'ensemble de la Suisse	1 648 226.55	2 569 702.05	+ 921 475.50
Différences sur cours et sur décomptes	—	44 475.—	+ 44 475.—
Autres produits extraordinaires	—	4 000 000.—	+ 4 000 000.—
Report actif	968.04	637.02	— 331.02
Total des charges extraordinaires	30 068 765.12	37 239 550.20	+ 7 170 785.08
Constitution de provisions intéressant l'ensemble de la Suisse	1 194 611.35	2 454 249.50	+ 1 259 638.15
Constitution de provisions fonds de construction	23 091 503.65	32 011 043.85	+ 8 919 540.20
Provision crédit films de série	1 727 037.—	2 164 883.70	+ 437 846.70
Autres charges extraordinaires	4 054 976.10	608 356.10	— 3 446 620.—
<i>Solde actif</i>	<i>637.02</i>	<i>1 017.05</i>	<i>+ 380.03</i>

Comptes Télévision

Compte d'exploitation	Budget au	Compte 1969	Dép. suppl. ou
	31 décembre 1969		inf. par rapport au budget 1969
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	77 360 647.75	79 227 050.63	+1 866 402.88
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>27 213 029.—</i>	<i>26 895 078.30</i>	<i>— 317 950.70</i>
Rétribution du personnel	23 855 367.—	23 226 545.80	— 628 821.20
Prestations sociales	508 560.—	666 323.50	+ 157 763.50
Assurances sociales	2 313 502.—	2 326 047.15	+ 12 545.15
Autres frais de personnel	535 600.—	676 161.85	+ 140 561.85
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>9 760 200.—</i>	<i>8 040 934.95</i>	<i>—1 719 265.05</i>
Matériel de l'administration générale	674 300.—	1 312 772.69	+ 638 472.69
Pièces de rechange	163 600.—	269 957.40	+ 106 357.40
Matériel brut (en général)	221 300.—	221 712.26	+ 412.20
Matériel brut (programme)	4 791 700.—	3 350 961.68	—1 440 738.32
Matériel électronique	2 083 200.—	1 202 274.14	— 880 925.86
Eclairage, courant fort	331 200.—	241 572.62	— 89 627.38
Matériel de programme	386 100.—	411 636.02	+ 25 536.02
Matériel auxiliaire	994 400.—	974 780.—	— 19 619.41
Acquisitions directement amortissables	114 400.—	55 267.55	— 59 132.45
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>10 457 800.—</i>	<i>9 967 301.62</i>	<i>— 490 498.38</i>
Dépenses générales de la société et du studio	350 700.—	376 425.30	+ 25 725.30
Frais d'administration	1 120 500.—	1 686 844.43	+ 566 344.43
Frais de voyage	1 718 200.—	1 989 296.31	+ 271 096.31
Assurances	408 800.—	363 685.80	— 45 114.20
Prestations fournies par des tiers	426 400.—	677 052.55	+ 250 652.55
Loyers	1 968 400.—	2 096 038.08	+ 127 638.08
Intérêts sur capitaux	16 000.—	75 312.—	+ 59 312.—
Amortissements	4 448 800.—	2 702 647.15	—1 746 152.85
<i>Dépenses de programme</i>	<i>29 929 618.75</i>	<i>30 321 034.71</i>	<i>+ 391 415.96</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	13 975 462.20	13 473 551.77	— 501 910.43
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	625 200.—	735 153.25	+ 109 953.25
Frais de voyage	1 323 422.60	2 013 443.20	+ 690 020.60
Droits d'auteurs, droits de diffusion	1 779 600.—	1 331 128.35	— 448 471.65
Travaux confiés à des tiers et achats	1 485 933.95	3 800 808.60	+2 314 874.65
Frais de circuits	1 911 200.—	1 687 872.60	— 213 327.40
Locations	8 559 600.—	6 973 332.14	—1 586 267.86
Charges générales de programme	269 200.—	295 744.80	+ 26 544.80
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>4 002 701.05</i>	<i>+4 002 701.05</i>
Produit d'exploitation total	77 360 647.75	79 227 050.63	+1 866 402.88
Moyens financiers ordinaires	77 134 647.75	77 134 647.75	—
Intérêts actifs	1 000.—	20 022.90	+ 19 022.90
Prestations fournies à des tiers	65 000.—	215 792.15	+ 150 792.15
Manifestations et ventes	81 000.—	348 752.69	+ 267 752.69
Co-productions	—	859 440.40	+ 859 440.40
Recettes provenant de prestations d'assurances	10 000.—	256 391.70	+ 246 391.70
Autres recettes	69 000.—	392 003.04	+ 323 003.04

Comptes Télévision

Compte de résultats	Budget au 31 décembre 1969	Compte 1969	Dép. suppl. ou inf. par rapport au budget 1969
	Fr.	Fr.	Fr.
Produits extraordinaires totaux	16 000.—	5 787 502.32	+5 771 502.32
Report actif	—	103 418.48	+ 103 418.48
<i>Produits extraordinaires d'exploitation</i>	<i>7 000.—</i>	<i>84 363.18</i>	<i>+ 77 363.18</i>
Produit de la vente d'immobilisations	3 000.—	72 735.70	+ 69 735.70
Différence sur cours et sur décomptes	4 000.—	11 627.48	+ 7 627.48
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	<i>—</i>	<i>450 000.—</i>	<i>+ 450 000.—</i>
Dissolution de réserves	—	450 000.—	+ 450 000.—
<i>Amortissements extraordinaires</i>	<i>—</i>	<i>147 579.30</i>	<i>+ 147 579.30</i>
Rectification de valeurs ensuite de suppression d'immobilisations	—	147 579.30	+ 147 579.30
<i>Autres produits extraordinaires</i>	<i>9 000.—</i>	<i>999 440.31</i>	<i>+ 990 440.31</i>
Autres produits	9 000.—	145 953.57	+ 136 953.57
Recettes matériel activé	—	853 486.74	+ 853 486.74
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>4 002 701.05</i>	<i>+4 002 701.05</i>
Charges extraordinaires totales	16 000.—	5 787 502.32	+5 771 500.32
<i>Charges extraordinaires d'exploitation</i>	<i>16 000.—</i>	<i>5 264 728.43</i>	<i>+5 248 728.43</i>
Charges extraordinaires pour provisions	—	4 357 000.—	+4 375 000.—
Charges extraordinaires pour provisions matériel	—	853 486.74	+ 853 486.74
Domages extraordinaires	16 000.—	189.20	— 15 810.80
Diverses charges extraordinaires	—	36 052.49	+ 36 052.49
<i>Prestations sociales</i>	<i>—</i>	<i>296 780.85</i>	<i>+ 296 780.85</i>
Dépenses extraordinaires pour prestations sociales	—	296 780.85	+ 296 780.85
<i>Amortissements extraordinaires</i>	<i>—</i>	<i>181 199.15</i>	<i>+ 181 199.15</i>
Suppression d'immobilisations	—	181 199.15	+ 181 199.15
<i>Solde actif</i>	<i>—</i>	<i>44 793.89</i>	<i>+ 44 793.89</i>

Bilans SSR au 31 décembre 1969

	Bilan du compte global Radio ¹	Bilan du compte global Télévision ²	Bilan de la Direction générale Service des ondes courtes Télédiffusion	Total bilan global SSR	Bilan global consolidé SSR
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Actifs	8 685 524.05	155 365 468.48	8 560 253.64	172 611 246.17	159 962 777.56
<i>Capitaux circulants</i>	8 685 524.05	136 338 566.33	1 316 016.48	146 340 106.86	133 691 638.25
Caisse	—	402 817.—	67 401.35	470 218.35	470 218.35
Chèques postaux	—	3 485 493.20	321 522.38	3 807 015.58	3 807 015.58
Banques	3 654 396.—	61 075 508.50	201 469.10	64 931 373.60	64 931 373.60
Valeurs mobilières	2 360 506.—	—	—	2 360 506.—	2 360 506.—
Fonds de roulement	555 894.24	2 773 524.40	—	3 329 418.64	—
Débiteurs	2 114 727.81	5 524 447.35	230 263.55	7 869 438.71	6 245 140.65
Autres créances à court terme	—	1 979 714.79	491 633.95	2 471 348.74	2 245 092.19
Avant-productions	—	1 258 571.60	—	1 258 571.60	1 258 571.60
Matériel en stock	—	1 388 902.67	—	1 388 902.67	1 388 902.67
Compte de virement	—	584 287.91	433.60	584 721.51	584 721.51
Emprunts	—	4 319 768.61	—	4 319 768.61	838 800.—
Constructions et transformations	—	49 557 426.80	—	49 557 426.80	49 557 426.80
Actifs transitoires	—	3 988 103.50	3 292.55	3 991 396.05	3 869.30
<i>Capitaux fixes (valeur d'acquisition)</i>	—	19 026 902.15	6 941 526.07	25 968 428.22	25 968 428.22
Immobilisations	—	19 026 902.15	6 941 526.07	25 968 428.22	25 968 428.22
<i>Comptes de passage</i>	—	—	301 941.05	301 941.05	301 941.05
<i>Solde passif</i>	—	—	770.04	770.04	770.04
Passifs	8 685 524.05	155 365 468.48	8 560 253.64	172 611 246.17	159 962 777.56
<i>Capitaux des tiers</i>	246 415.50	20 968 551.95	4 418 190.95	25 633 158.40	12 984 689.79
Créanciers	246 415.50	11 434 933.16	803 981.40	12 485 330.06	6 873 505.25
Fonds de roulement	—	—	555 894.24	555 894.24	—
Compte courant	—	226 256.55	—	226 256.55	—
Emprunts à long terme	—	6 981 654.45	1 330 838.56	8 312 493.01	2 058 000.—
Dettes hypothécaires	—	—	1 524 900.—	1 524 900.—	1 524 900.—
Provisions	—	2 174 232.50	202 216.75	2 376 449.25	2 376 449.25
Passifs transitoires	—	151 475.29	360.—	151 835.29	151 835.29
<i>Réévaluations</i>	—	14 251 914.05	3 634 074.97	17 885 989.02	17 885 989.02
Réévaluations	—	14 251 914.05	3 634 074.97	17 885 989.02	17 885 989.02
<i>Capital propre</i>	8 438 183.05	120 099 191.54	205 263.72	28 742 638.31	128 742 638.31
Réserves et provisions	8 438 183.05	120 099 191.54	16 000.—	28 553 374.59	128 553 374.59
Fonds de disposition	—	—	189 263.72	189 263.72	189 263.72
<i>Comptes de passage</i>	—	—	301 941.05	301 941.05	301 941.05
<i>Solde actif</i>	925.50	45 810.94	782.95	47 519.39	47 519.39

¹ Sans les sociétés régionales

² Compte global et exploitation

Bilan des sociétés régionales au 31 décembre 1969

	Région Suisse alémanique et rhétoromane	Région Suisse romande	Région Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Actifs	7 830 073.31	7 882 748.46	15 921 297.02	31 634 118.79
<i>Capitaux circulants</i>	3 563 728.42	3 027 784.12	4 745 481.80	11 336 994.34
Caisse	59 281.85	20 774.50	55 409.75	135 466.10
Compte de chèques postaux	106 548.53	112 395.92	2 581 542.41	2 800 486.86
Banques	2 972 679.75	1 033 204.83	1 795 265.37	5 801 149.95
Valeurs mobilières	—	2 004.—	40 000.—	42 004.—
Mouvement interne du compte courant	19 153.45	—	39 654.65	58 808.10
Créances	329 321.54	159 584.73	135 677.07	624 583.34
Compte d'imputation, assurances et relevés de compte divers	22 171.30	1 766.30	—	23 937.60
Compte de construction	52 297.90	1 688 444.59	—	1 740 742.49
Actifs transitoires	2 274.10	9 609.25	97 932.55	109 815.90
<i>Capitaux fixes</i>	3 865 238.46	2 990 032.13	11 020 575.40	17 875 845.99
Capitaux fixes (immobilisations)	3 865 238.46	2 990 032.13	11 020 575.40	17 875 845.99
<i>Comptes de passage</i>	278 602.10	1 864 932.21	155 239.82	2 298 774.13
Comptes de passage	278 602.10	1 802 438.11	155 239.82	2 236 280.03
Autres comptes de passage	—	62 494.10	—	62 494.10
<i>Solde passif</i>	122 504.33	—	—	122 504.33
Passifs	7 830 073.31	7 882 748.46	15 921 297.02	31 634 118.79
<i>Capitaux des tiers</i>	1 494 040.36	1 758 711.91	8 486 011.09	11 738 763.36
Créanciers	723 392.18	744 552.51	202 103.80	1 670 048.49
Emprunts à long terme	770 648.18	742 000.—	5 914 868.74	7 427 516.92
Passifs transitoires	—	17 158.10	2 369 038.55	2 386 196.65
Provisions	—	255 001.30	—	255 001.30
<i>Réévaluations</i>	3 109 682.65	2 636 631.98	5 476 879.55	11 223 194.18
Réévaluations (fonds)	3 109 682.65	2 636 631.98	5 476 879.55	11 223 194.18
<i>Capital propre</i>	2 498 500.95	1 619 260.54	1 791 500.—	5 909 261.49
Réserves libres et statutaires	2 498 500.95	1 619 260.54	1 621 600.—	5 739 361.49
Capital	—	—	169 900.—	169 900.—
<i>Comptes de passage</i>	727 849.35	1 867 476.67	155 239.82	2 750 565.84
Comptes de passage	727 849.35	1 803 392.27	155 239.82	2 686 481.44
Autres comptes de passage	—	64 084.40	—	64 084.40
<i>Solde actif</i>	—	667.36	11 666.56	212 333.9

Produits et répartition des moyens financiers Radio

Budget	1969	1970	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1969
	Fr.	Fr.	Fr.
I. Produits	53 625 172	55 184 949	+ 1 559 777
Quote-part du produit des taxes de concession	49 693 000	50 813 000	+ 1 120 000
Attribution de la Confédération pour les tâches spéciales du SOC	1 197 800	2 361 000	+ 1 163 200
Recettes supplémentaires de l'année 1967	413 373	—	— 413 373
Recettes supplémentaires de l'année 1968	820 397	—	— 820 397
Attribution à la télédiffusion	650 000	700 000	+ 50 000
Attribution à la télédiffusion, solde 1967	12 222	—	— 12 222
Autres recettes d'exploitation	1 838 380	1 917 600	+ 79 220
Dissolution de réserves des taxes de concession supplémentaires 1968	—	393 349	+ 393 349
II. Répartition des crédits	53 625 172	55 184 949	+ 1 559 777
<i>Total</i>	<i>9 730 785</i>	<i>10 685 659</i>	<i>+ 954 874</i>
Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (y compris la direction générale)	4 472 695	4 865 009	+ 392 314
Service des ondes courtes (participation Radio Fr. 1 795 000.—)	1 744 876	4 156 000	+ 1 213 324
Service des ondes courtes, tâches spéciales	1 197 800	—	—
Télédiffusion	662 222	700 000	+ 37 778
Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun	232 795	264 650	+ 31 855
Réserve pour allocations de renchérissement	600 000	700 000	+ 100 000
Dépenses supplémentaires traitements 1969	427 048	—	— 427 048
Réserve du solde des taxes de concession supplémentaires	393 349	—	— 393 349
<i>Sociétés régionales</i>	<i>40 762 285</i>	<i>42 128 775</i>	<i>+ 1 366 490</i>
Suisse alémanique et rhéto-romane	18 343 028	18 957 953	+ 614 925
Suisse romande	13 451 554	13 902 500	+ 450 946
Suisse italienne	8 967 703	9 268 322	+ 300 619
<i>Autres crédits d'exploitation</i>	<i>838 380</i>	<i>917 600</i>	<i>+ 79 220</i>
Suisse alémanique et rhéto-romane	416 480	443 800	+ 27 320
Suisse romande	159 250	199 500	+ 40 250
Suisse italienne	115 350	138 500	+ 23 150
Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse	147 300	135 800	— 11 500
<i>Réserves dans le compte général</i>	<i>2 293 722</i>	<i>1 452 915</i>	<i>— 840 807</i>

¹ Incl. participation TV au frais de la société et aux frais des services d'exploitation.

² CRR

Crédits totaux	Fr. 345 700.—
Participation Radio	Fr. 264 650.—
Participation TV	Fr. 79 050.—
Participation Agrap	Fr. 2 000.—

Budget de la Société suisse de radiodiffusion et télévision
Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (Direction générale)

Compte d'exploitation	Budget 1969	Budget 1970	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1969
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	8 491 280	9 500 605	+ 1 009 325
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>2 423 450</i>	<i>2 800 510</i>	<i>+ 377 060</i>
Rétribution du personnel	2 128 810	2 443 600	+ 314 790
Prestations sociales	47 360	54 890	+ 7 530
Assurances sociales	199 310	248 720	+ 49 410
Autres frais de personnel	47 970	53 300	+ 5 330
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>180 500</i>	<i>211 250</i>	<i>+ 30 750</i>
Matériel de l'administration générale	160 900	186 100	+ 25 200
Matériel d'entretien	600	600	—
Matériel d'usage	250	950	+ 700
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	16 750	21 600	+ 4 850
Matériel de programme	1 000	1 000	—
Acquisitions directement amortissables	1 000	1 000	—
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>1 028 410</i>	<i>1 105 260</i>	<i>+ 76 850</i>
Dépenses générales de la société et du studio	251 500	205 450	— 46 050
Frais d'administration	275 760	282 700	+ 6 940
Frais de voyage	132 650	152 510	+ 19 860
Assurances	4 600	4 600	—
Prestations fournies par des tiers	20 000	21 950	+ 1 950
Loyers	232 250	322 400	+ 90 150
Intérêts sur capitaux	25 350	24 000	— 1 350
Amortissements	86 300	91 650	+ 5 350
<i>Dépenses de programme</i>	<i>4 858 920</i>	<i>5 383 585</i>	<i>+ 524 665</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	29 100	29 400	+ 300
Droits d'auteur, droits de diffusion	4 621 520	5 000 375	+ 378 855
Frais de circuits	7 000	7 000	—
Charges générales de programme	1 300	1 000	— 300
Crédits spéciaux	200 000	240 000	+ 40 000
Excédent de produit du compte d'exploitation	—	105 810	+ 105 810
Produit d'exploitation total	8 491 280	9 500 605	+ 1 009 325
Moyens financiers ordinaires	8 404 580	9 429 805	+ 1 025 225
Intérêts actifs	7 500	6 000	— 1 500
Prestations fournies à des tiers	55 700	55 800	+ 100
Recettes provenant de manifestations et de ventes	1 500	2 000	+ 500
Recettes provenant de prestations d'assurances	14 000	7 000	— 7 000
Autres recettes	8 000	—	— 8 000

Tâches intéressant l'ensemble de la Suisse (Direction générale)

Compte de résultats	Budget 1969	Budget 1970	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1969	
	Fr.	Fr.		Fr.
Produits extraordinaires totaux	110 000	105 810	—	4 190
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	<i>110 000</i>	—	—	<i>110 000</i>
Contributions encaissées	110 000	—	—	110 000
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	—	<i>105 810</i>	+	<i>105 810</i>
Charges extraordinaires totales	110 000	105 810	—	4 190
<i>Charges extraordinaires</i>	<i>110 000</i>	<i>105 810</i>	—	<i>4 190</i>
Charges extraordinaires pour provisions	—	10 000	+	10 000
Diverses charges extraordinaires	110 000	95 810	—	14 190

Budget du Service des ondes courtes suisses

Compte d'exploitation	Budget 1969	Budget 1970	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1969	
	Fr.	Fr.		Fr.
Total des charges	3 380 909	4 319 500	+	938 591
<hr/>				
<i>Dépenses pour le personnel</i>	2 474 119	3 124 961	+	650 842
Rétribution du personnel	2 161 719	2 701 531	+	539 812
Prestations sociales	52 320	53 040	+	720
Assurances sociales	193 750	317 510	+	123 760
Autres frais de personnel	66 330	52 880	-	13 450
<hr/>				
<i>Dépenses pour le matériel</i>	170 100	204 750	+	34 650
Matériel de l'administration générale	83 600	95 500	+	11 900
Matériel d'entretien	750	16 850	+	16 100
Matériel d'usage	4 600	4 500	-	100
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	41 250	48 900	+	7 650
Matériel de programme	28 300	33 300	+	5 000
Acquisitions directement amortissables	11 600	5 700	-	5 900
<hr/>				
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	349 680	363 110	+	13 430
Dépenses générales de la société et du studio	11 650	11 550	-	100
Frais d'administration	81 450	122 600	+	41 150
Frais de voyage	46 350	48 300	+	1 950
Assurances	9 970	9 950	-	20
Prestations fournies par des tiers	48 750	32 500	-	16 250
Loyers	800	—	-	800
Intérêts sur capitaux	55 200	50 400	-	4 800
Amortissements	95 510	87 810	-	7 700
<hr/>				
<i>Dépenses de programme</i>	387 010	626 679	+	239 669
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	309 900	545 269	+	235 369
Prestations sociales pour collaborat. au programme	11 710	12 010	+	300
Frais de voyage	8 550	9 700	+	1 150
Droits d'auteur, droits de diffusion	52 800	55 800	+	3 000
Frais de circuits	1 850	1 900	+	50
Charges générales de programme	2 200	2 000	-	200
<hr/>				
Produit d'exploitation total	3 380 909	4 319 500	+	938 591
<hr/>				
Moyens financiers ordinaires	3 145 676	4 286 000	+	1 140 324
Prestations fournies à des tiers	59 400	33 500	-	25 900
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	175 833	—	-	175 833

Service des ondes courtes suisses

Compte de résultats	Budget	Budget	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget	
	1969	1970	1969	
	Fr.	Fr.		Fr.
Produits extraordinaires totaux	175 833.—	2 000	—	173 833.—
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	40 503.34	—	—	40 503.34
Dissolution de réserves	40 503.34	—	—	40 503.34
<i>Autres produits extraordinaires</i>	—.—	2 000	+	2 000.—
Autres produits	—.—	2 000	+	2 000.—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	135 329.66	—	—	135 329.66
Charges extraordinaires totales	175 833.—	2 000	—	173 833.—
<i>Charges extraordinaires</i>	—	2 000	+	2 000.—
Diverses charges extraordinaires	—	2 000	+	2 000.—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	175 833.—	—	—	175 833.—

Budget du Service des programmes de la Télédiffusion

Compte d'exploitation	Budget 1969	Budget 1970	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1969	
	Fr.	Fr.		Fr.
Total des charges	819 630	901 472	+	81 842
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>516 710</i>	<i>532 012</i>	+	<i>15 302</i>
Rétribution du personnel	452 850	453 080	+	230
Prestations sociales	7 620	8 240	+	620
Assurances sociales	41 340	51 282	+	9 942
Autres frais de personnel	14 900	19 410	+	4 510
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>26 250</i>	<i>35 900</i>	+	<i>9 650</i>
Matériel de l'administration générale	4 500	4 600	+	100
Matériel d'entretien	100	8 200	+	8 100
Matériel d'usage	450	1 500	+	1 050
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	8 650	8 150	—	500
Matériel de programme	11 700	11 700		—
Acquisitions directement amortissables	850	1 750	+	900
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>74 320</i>	<i>71 960</i>	—	<i>2 360</i>
Dépenses générales de la société et du studio	1 750	1 750		—
Frais d'administration	16 100	16 550	+	450
Frais de voyage	9 350	6 850	—	2 500
Assurances	1 250	1 200	—	50
Prestations fournies par des tiers	10 750	6 550	—	4 200
Loyers	28 520	28 500	—	20
Intérêts sur capitaux	100	100		—
Amortissements	6 500	10 460	+	3 960
<i>Dépenses de programme</i>	<i>202 350</i>	<i>261 600</i>	+	<i>59 250</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	200	500	+	300
Droits d'auteur, droits de diffusion	201 900	261 000	+	59 100
Frais de circuits	100	100		—
Charges générales de programme	150	—	—	150
Produit d'exploitation total	819 630	901 472	+	81 842
Moyens financiers ordinaires	656 000	706 000	+	50 000
Intérêts actifs	—	5 000	+	5 000
Recettes provenant de prestations d'assurances	1 200	—	—	1 200
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>162 430</i>	<i>190 472</i>	+	<i>28 042</i>

Service des programmes de la Télédiffusion

Compte de résultats	Budget 1969	Budget 1970	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1969
	Fr.	Fr.	
Produits extraordinaires totaux	162 430	190 472.—	+ 28 042.—
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	162 430	190 472.—	+ 28 042.—
Dissolution de provisions	162 430	—	— 162 430.—
Dissolution de réserves	—	156 693.83	+ 156 693.83
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	—	33 778.17	+ 33 778.17
Charges extraordinaires totales	162 430	190 472.—	+ 28 042.—
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	162 430	190 472.—	+ 28 042.—

Budgets Radio (par régions)

Compte d'exploitation	Suisse alémanique et rhétoromane	Suisse romande	Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	19 666 403	14 102 000	9 907 822	43 676 225
<i>Dépenses pour le personnel</i>	9 697 750	6 548 970	4 246 550	20 493 270
Rétribution du personnel	8 398 150	5 726 350	3 714 500	17 839 000
Prestations sociales	230 900	135 370	77 450	443 720
Assurances sociales	889 650	614 000	417 950	1 921 600
Autres frais de personnel	179 050	73 250	36 650	288 950
<i>Dépenses pour le matériel</i>	721 350	638 570	376 100	1 736 020
Matériel de l'administration générale	164 000	176 370	95 200	435 570
Matériel d'entretien	43 600	35 400	24 800	103 900
Matériel d'usage	27 550	19 600	6 700	53 850
Matériel d'exploitation et matériel auxiliaire	224 550	201 000	70 000	495 550
Matériel de programme	242 250	193 000	161 000	596 250
Acquisitions directement amortissables	19 400	13 200	18 400	51 000
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	2 223 760	1 456 690	802 750	4 483 200
Dépenses générales de la société et du studio	353 450	112 610	41 350	507 410
Frais d'administration	343 270	272 080	134 750	750 100
Frais de voyage	229 800	147 650	48 900	426 350
Assurances	52 090	42 200	23 300	117 590
Prestations fournies par des tiers	183 800	233 800	79 350	496 950
Loyers	800 550	302 100	800	1 103 450
Intérêts sur capitaux	41 000	8 800	242 500	292 300
Amortissements	219 800	337 450	231 800	789 050
<i>Dépenses de programme</i>	6 998 700	5 336 770	4 482 422	16 817 892
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	5 508 000	4 121 070	3 672 772	13 301 842
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	339 100	208 220	266 900	814 220
Frais de voyage	203 600	213 300	85 600	502 500
Droits d'auteur, droits de diffusion	713 400	516 800	266 700	1 496 900
Travaux confiés à des tiers et achats	—	3 000	—	3 000
Frais de circuits	175 000	223 920	68 400	467 320
Locations	1 700	13 820	11 500	27 020
Charges générales de programme	57 900	36 640	110 550	205 090
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	24 843	121 000	—	145 843
Produit d'exploitation total	19 666 403	14 102 000	9 907 822	43 676 225
Moyens financiers ordinaires	19 222 603	13 902 500	9 268 322	42 393 425
Intérêts actifs	50 000	13 000	40 000	103 000
Prestations fournies à des tiers	42 000	132 500	34 000	208 500
Recettes provenant de manifestations et de ventes	4 000	9 000	5 000	18 000
Co-productions	—	5 000	20 000	25 000
Recettes provenant de prestations d'assurances	10 000	6 000	5 000	21 000
Autres recettes	337 800	34 000	34 500	406 300
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	—	—	501 000	501 000

Radio (par régions)

Compte de résultats	Suisse alémanique et rhétoromane	Suisse romande	Suisse italienne	Total
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Produits extraordinaires totaux	29 843	127 100	522 000	678 943
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	3 000	3 000	2 000	8 000
Produit de valeurs mobilières	—	—	2 000	2 000
Produit de la vente d'immobilisations	3 000	3 000	—	6 000
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	—	—	518 000	518 000
Dissolution de provisions	—	—	10 000	10 000
Dissolution de réserves	—	—	508 000	508 000
<i>Autres produits extraordinaires</i>	2 000	3 100	2 000	7 100
Autres produits	2 000	3 100	2 000	7 100
<i>Excédent de produit du compte d'exploitation</i>	24 843	121 000	—	145 843
Charges extraordinaires totales	29 843	127 100	522 000	678 943
<i>Charges extraordinaires</i>	29 843	111 000	11 000	151 843
Frais extraordinaires de représentation	5 000	—	—	5 000
Charges extraordinaires pour provisions	24 843	111 000	—	135 843
Diverses charges extraordinaires	—	—	11 000	11 000
<i>Amortissements extraordinaires</i>	—	16 100	10 000	26 100
Suppression d'immobilisations	—	16 100	10 000	26 100
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	—	—	501 000	501 000

Produits et répartition des moyens financiers Télévision

Budget	1969	1970	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1969
	Fr.	Fr.	Fr.
I. Produits	103 737 740	117 907 134	+14 169 394
Quote-part du produit des taxes de concession	64 050 000	72 450 000	+ 8 400 000
Recettes de la publicité à la télévision	38 000 000	43 000 000	+ 5 000 000
Recettes du compte général télévision	1 000 000	2 000 000	+ 1 000 000
Diverses recettes d'exploitation	226 000	281 000	+ 55 000
Taxes de concession supplémentaires 1968	461 740	—	— 461 740
Dissolution des provisions des taxes de concession supplémentaires 1968	—	76 134	+ 76 134
Dissolution de réserves	—	100 000	+ 100 000
II. Répartition des crédits	103 737 740	117 907 134	+14 169 394
<i>Tâches intéressant l'ensemble de la suisse</i>	<i>7 808 625</i>	<i>8 049 796</i>	<i>+ 241 171</i>
Participation aux charges de la direction générale	3 866 885	4 499 796	+ 632 911
Réserve pour allocations de renchérissement 1970	680 000	750 000	+ 70 000
Crédit de programme du directeur général	500 000	500 000	+ —
Productions de séries	1 500 000	1 500 000	—
Crédit de programme du directeur TV pour des émissions extraordinaires	800 000	800 000	—
Dépenses supplémentaires traitements 1969	385 606	—	— 385 606
Réserve du solde des taxes de concession supplémentaires ¹	76 134	—	— 76 134
<i>Budget d'exploitation de la télévision</i>	<i>75 226 000</i>	<i>82 781 000</i>	<i>+ 7 555 000</i>
Charges de personnel	26 615 600	30 414 700	+ 3 799 100
Charges de programme	28 424 400	29 482 900	+ 1 058 500
Charges de matériel et d'exploitation ²	20 186 000	22 883 400	+ 2 697 400
<i>Autres tâches à financer par les recettes de la télévision</i>	<i>20 703 115</i>	<i>27 076 338</i>	<i>+ 6 373 223</i>
Remboursement du prêt consenti par la Caisse-pension de la SSR	220 000	220 000	—
Versement au fonds de réserve central	100 000	100 000	—
Versement au fonds de construction	20 383 115	26 756 338	+ 6 373 223

¹ Selon décision du Comité central

² Incl. participation à la CRR de Fr. 79 050.— au total

Budgets Télévision

Compte d'exploitation	Budget	Budget	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1969
	1969	1970	
	Fr.	Fr.	Fr.
Total des charges	75 226 000	82 781 000	+ 7 555 000
<i>Dépenses pour le personnel</i>	<i>26 615 600</i>	<i>30 414 700</i>	<i>+ 3 799 100</i>
Rétribution du personnel	23 414 900	26 274 950	+ 2 860 050
Prestations sociales	509 100	616 450	+ 107 350
Assurances sociales	2 156 000	2 864 800	+ 708 800
Autres frais de personnel	535 600	658 500	+ 122 900
<i>Dépenses pour le matériel</i>	<i>9 741 200</i>	<i>9 980 100</i>	<i>+ 238 900</i>
Matériel de l'administration générale	674 300	750 300	+ 76 000
Pièces de rechange	163 600	330 900	+ 167 300
Matériel brut (en général)	215 300	233 000	+ 17 700
Matériel brut (programme)	4 781 700	4 415 200	— 366 500
Matériel électronique	2 083 200	2 309 900	+ 226 700
Eclairage, courant fort	331 200	304 700	— 26 500
Matériel de programme	384 100	346 900	— 37 200
Matériel auxiliaire	993 400	1 183 200	+ 189 800
Acquisitions directement amortissables	114 400	106 000	— 8 400
<i>Dépenses générales d'exploitation</i>	<i>10 444 800</i>	<i>12 903 300</i>	<i>+ 2 458 500</i>
Dépenses générales de la société et du studio	350 700	445 800	+ 95 100
Frais d'administration	1 118 500	1 653 100	+ 534 600
Frais de voyage	1 714 700	2 159 150	+ 444 450
Assurances	408 800	387 900	— 20 900
Prestations fournies par des tiers	426 400	738 000	+ 311 600
Loyers	1 960 900	2 183 300	+ 222 400
Intérêts sur capitaux	16 000	47 600	+ 31 600
Amortissements	4 448 800	5 288 450	+ 839 650
<i>Dépenses de programme</i>	<i>28 424 400</i>	<i>29 482 900</i>	<i>+ 1 058 500</i>
Traitements, honoraires et indemnités accessoires	13 367 500	13 312 150	— 55 350
Prestations sociales pour les collaborateurs au programme	625 200	795 700	+ 170 500
Frais de voyage	1 286 400	1 590 500	+ 304 100
Droits d'auteur et droits de diffusion	1 779 600	1 452 200	— 327 400
Travaux confiés à des tiers et achats	732 200	2 015 150	+ 1 282 950
Frais de circuits	1 911 200	1 859 500	— 51 700
Locations	8 556 600	8 246 500	— 310 100
Charges générales de programme	165 700	211 200	+ 45 500
Produit d'exploitation total	75 226 000	82 781 000	+ 7 555 000
Moyens financiers ordinaires	75 000 000	82 400 000	+ 7 400 000
Intérêts actifs	1 000	—	— 1 000
Prestations fournies à des tiers	65 000	112 000	+ 47 000
Manifestations et ventes	81 000	93 000	+ 12 000
Recettes provenant de prestations d'assurances	10 000	40 000	+ 30 000
Autres recettes	69 000	36 000	— 33 000
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	<i>—</i>	<i>100 000</i>	<i>+ 100 000</i>

Télévision

Compte de résultats	Budget 1969	Budget 1970	Dépenses en plus ou en moins par rapport au budget 1969	
	Fr.	Fr.		Fr.
Produits extraordinaires totaux	16 000	116 000	+	100 000
<i>Produits d'exploitation extraordinaires</i>	7 000	6 000	—	1 000
Produit de la vente d'immobilisations	3 000	4 000	+	1 000
Différences sur cours et sur décomptes	4 000	2 000	—	2 000
<i>Dissolution de provisions et de réserves</i>	—	100 000	+	100 000
Dissolution de provisions	—	100 000	+	100 000
<i>Autres produits extraordinaires</i>	9 000	10 000	+	1 000
Autres produits	9 000	10 000	+	1 000
Charges extraordinaires totales	16 000	116 000	+	100 000
<i>Charges extraordinaires</i>	16 000	16 000		—
Dommages extraordinaires	16 000	—	—	16 000
Diverses charges extraordinaires	—	16 000	+	16 000
<i>Excédent des charges du compte d'exploitation</i>	—	100 000	+	100 000

Statistiques

Auditeurs

Augmentation du nombre des auditeurs de radio en 1969	Total au 1 ^{er} janvier	Total au 31 décembre	Augmentation	dont diffusion par fil ¹	
				au téléphone	Rediffusion
Direction des téléphones de Bâle	149 082	153 972	4 890	38 799	6 157
de Bellinzone	70 210	72 619	2 409	19 926	—
de Berne	132 990	136 001	3 011	55 938	3 184
de Bienne	102 304	104 092	1 788	28 364	3 468
de Coire	53 915	55 009	1 094	24 344	—
de Fribourg	40 718	41 866	1 148	4 835	—
de Genève	103 503	111 014	7 511	21 921	—
de Lausanne	145 100	148 278	3 178	23 982	2 408
de Lucerne	111 049	113 719	2 670	37 093	—
de Neuchâtel	58 508	59 623	1 115	11 062	—
d'Olten	101 280	103 423	2 143	16 194	—
de Rapperswil	65 897	67 978	2 081	14 515	—
de St-Gall	132 953	135 479	2 526	17 707	3 159
de Sion	42 393	43 999	1 606	14 190	—
de Thoune	50 385	51 674	1 289	19 314	—
de Winterthour	83 481	85 701	2 220	11 440	—
de Zurich	308 101	315 894	7 793	77 871	13 155
Totaux	1 751 869	1 800 341	48 472	438 395	31 531

¹ Y compris les auditeurs qui reçoivent aussi bien par fil que sans fil

Nombre des auditeurs de 1923 à 1969

Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Auditeurs au 31 décembre	Augmentation annuelle
1923	980	—	1939	593 360	44 827	1955	1 233 075	34 318
1924	16 964	15 984	1940	634 248	40 888	1956	1 267 824	34 749
1925	33 532	16 568	1941	680 306	46 058	1957	1 308 341	40 517
1926	51 194	17 662	1942	729 231	48 925	1958	1 349 505	41 164
1927	59 066	7 872	1943	779 920	50 689	1959	1 387 877	38 372
1928	70 183	11 117	1944	819 502	39 582	1960	1 444 975	57 098
1929	83 757	13 574	1945	854 639	35 137	1961	1 490 088	45 113
1930	103 808	20 051	1946	890 687	36 048	1962	1 538 283	48 195
1931	150 021	46 213	1947	922 959	32 272	1963	1 583 246	44 963
1932	231 397	81 376	1948	969 606	46 647	1964	1 619 395	36 149
1933	300 051	68 654	1949	1 008 453	38 847	1965	1 653 679	34 284
1934	356 866	56 815	1950	1 036 710	28 257	1966	1 677 302	23 623
1935	418 499	61 633	1951	1 079 304	42 594	1967	1 725 341	48 039
1936	464 332	45 833	1952	1 119 842	40 538	1968	1 751 869	26 528
1937	504 132	39 800	1953	1 158 073	38 231	1969	1 800 341	48 472
1938	548 533	44 401	1954	1 198 757	40 684			

Programmes radio

I. D'après le genre d'émission (sans orchestre)

	Total heures d'émission	Emissions en direct et production du studio	1 ^{re} diffusion d'émissions enregistrées	Répétitions	Enregistre- ments com- merciaux	Emissions provenant de l'extérieur
<i>a) 1^{er} programme</i>						
Total en heures et minutes	19 201,31	3 713,26	6 147,39	1 006,24	7 695,57	638,05
Au pour-cent	100	19,4	32,1	5,2	40,0	3,3
<i>b) 2^e programme</i>						
Total en heures et minutes	10 919,36	433,09	3 146,05	1 315,40	2 774,13	3 250,29
Au pour-cent	100	4,0	28,8	12,0	25,4	29,8
<i>c) 1^{er} et 2^e programme ensemble</i>						
Total en heures et minutes 1 ^{er} programme	19 201,31	3 713,26	6 147,39	1 006,24	7 695,57	638,05
Total en heures et minutes 2 ^e programme	10 919,36	433,09	3 146,05	1 315,40	2 774,13	3 250,29
Total des heures d'émission	30 121,07	4 146,35	9 293,44	2 322,04	10 470,10	3 888,34
Au pour-cent	100	13,8	30,8	7,7	34,8	12,9

Programmes radio

II. D'après le genre de programme

	1 ^{er} programme total en heures et en minutes	1 ^{er} programme en %	2 ^e programme total en heures et en minutes	2 ^e programme en %
Total des quatre groupes principaux en heures et en minutes	20 029,42	100	11 787,21	100
<i>Total des émissions musicales</i>	<i>8 712,35</i>	<i>43,50</i>	<i>7 822,29</i>	<i>66,36</i>
Musique symphonique	826,40	4,12	2 585,50	21,93
Musique de chambre	369,53	1,84	2 333,07	19,80
Œuvres lyriques	228,28	1,14	858,34	7,28
Chœurs	64,59	0,33	123,14	1,04
Musique expérimentale	26,47	0,14	54,32	0,47
Musique religieuse	88,23	0,45	317,10	2,69
Musique légère	5 441,49	27,16	843,06	7,16
Jazz	186,57	0,94	263,38	2,24
Musique de divertissement relevée	408,15	2,05	50,49	0,43
Musique populaire	550,19	2,74	83,37	0,70
Harmonies et fanfares	110,27	0,55	63,20	0,54
Musique commentée	409,38	2,04	245,32	2,08
<i>Total des émissions parlées</i>	<i>5 833,00</i>	<i>29,12</i>	<i>2 802,04</i>	<i>23,78</i>
Jeux radiophoniques	532,22	2,66	329,09	2,80
Jeux radiophoniques en dialecte	66,21	0,33	9,09	0,08
Cabaret, feuilletons	211,41	1,05	8,15	0,08
Magazines, soirées de variétés	358,15	1,80	14,27	0,10
Variétés	1 222,55	6,10	301,51	2,56
Rubrique (seulement RSI)	40,14	0,20	74,20	0,63
Documentaire et enquête (seulement RSI)	87,09	0,45	50,05	0,43
Recherche	567,41	2,83	848,48	7,20
Emissions féminines	165,40	0,83	27,08	0,23
Emissions pour les jeunes	697,18	3,48	468,22	3,97
Radioscolaire	153,00	0,76	—	—
Emissions sportives (seulement DRS)	382,49	1,91	1,36	0,03
Emissions pour les travailleurs étrangers	32,30	0,16	497,24	4,22
Emissions spéciales	982,52	4,90	124,04	1,06
Emissions agricoles	95,04	0,47	—	—
Instruction civique	209,12	1,05	29,31	0,25
Emissions rhétoromanes	27,57	0,14	17,55	0,15
<i>Total informations</i>	<i>4 655,56</i>	<i>23,24</i>	<i>295,03</i>	<i>2,50</i>
Informations internationales	941,57	4,70	82,22	0,70
Informations nationales	2 958,27	14,76	136,35	1,16
Informations non politiques	282,37	1,40	2,26	0,02
Informations régionales	108,43	0,55	—	—
Sport (RS et RSI seulement)	364,12	1,83	73,40	0,62
<i>Total orchestre</i>	<i>828,11</i>	<i>4,14</i>	<i>867,45</i>	<i>7,36</i>
Orchestre symphonique DRS	93,37	0,46	143,07	1,21
Orchestre de chambre Berne	2,28	0,07	20,54	0,17
Orchestre symphonique RSI	147,17	0,73	150,40	1,28
Orchestre de chambre Lausanne	69,58	0,34	135,17	1,15
Orchestre de la Suisse romande	133,31	0,65	257,09	2,18
Orchestre de divertissement DRS	198,35	0,99	25,55	0,22
Orchestre de divertissement RSI	113,55	0,56	78,02	0,67
Ensemble musique légère de la Suisse romande	68,50	0,34	56,41	0,48

Radio DRS		Radio Suisse romande		Radio della Svizzera italiana	
1 ^{er} programme h. et min.	2 ^e programme h. et min.	1 ^{er} programme h. et min.	2 ^e programme h. et min.	1 ^{er} programme h. et min.	2 ^e programme h. et min.
6 755,03	3 173,10	6 406,45	4 375,52	6 039,43	3 370,34
3 551,56	2 465,13	1 500,37	2 890,56	3 660,02	2 466,20
287,36	841,32	259,59	892,22	279,05	851,56
108,39	749,33	115,33	738,27	145,41	845,07
69,24	293,22	91,47	374,04	67,17	191,08
27,06	54,37	31,26	46,30	6,27	22,07
—	0,30	26,47	54,02	—	—
46,14	101,25	42,09	212,45	—	3,00
1 807,22	45,12	817,37	317,01	2 816,50	480,53
128,24	36,32	11,35	207,35	46,58	19,31
408,15	50,49	—	—	—	—
446,35	37,23	103,44	46,14	—	—
56,30	32,58	—	—	53,57	30,22
165,51	221,20	—	1,56	243,47	22,16
1 998,42	679,57	2 560,07	1 275,13	1 274,11	846,54
152,58	158,52	248,36	46,30	130,48	123,47
25,07	—	0,04	—	41,10	9,09
189,19	5,00	—	—	22,22	3,15
259,34	—	—	—	98,41	14,27
46,45	1,00	1 176,10	300,51	—	—
—	—	—	—	40,14	74,20
—	—	—	—	87,09	50,05
211,17	217,33	282,22	376,07	74,02	255,08
125,23	1,00	40,17	1,02	—	25,06
121,52	21,13	281,58	314,49	293,28	132,20
71,39	—	53,13	—	28,08	—
382,49	1,36	—	—	—	—
1,43	221,37	,30	187,55	30,17	87,52
169,40	26,59	476,57	47,59	336,15	49,06
68,31	—	—	—	26,33	—
144,08	7,12	—	—	65,04	22,19
27,57	17,55	—	—	—	—
1 204,25	28,00	2 346,01	209,43	1 105,30	57,20
214,00	1,00	540,02	80,52	187,55	0,30
988,34	27,00	1 353,29	66,26	616,24	43,09
0,56	—	281,41	2,26	—	—
0,55	—	—	—	107,48	—
—	—	170,49	59,59	193,23	13,41
297,45	202,57	261,54	426,41	268,32	238,07
93,37	140,59	—	1,50	—	0,18
2,28	18,04	—	—	—	2,50
—	—	1,35	8,36	145,42	142,04
0,15	2,10	69,02	131,13	0,41	1,54
0,25	12,08	125,39	236,31	7,27	8,30
198,05	25,52	0,30	0,03	—	—
—	—	0,15	0,04	113,40	77,58
2,55	3,44	64,53	48,24	1,02	4,33

Télespectateurs

Augmentation du nombre des téléspectateurs en 1969	Total au 1 ^{er} janvier	Total au 31 décembre	Augmentation
Direction des téléphones de Bâle	91 973	102 709	10 736
de Bellinzone	47 437	52 502	5 065
de Berne	64 382	74 546	10 164
de Bienne	62 008	68 957	6 949
de Coire	22 827	27 722	4 895
de Fribourg	24 857	28 217	3 360
de Genève	74 763	83 190	8 427
de Lausanne	92 816	102 475	9 659
de Lucerne	57 665	67 113	9 448
de Neuchâtel	35 248	38 950	3 702
d'Olten	53 391	61 123	7 732
de Rapperswil	34 789	40 147	5 358
de St-Gall	73 544	82 922	9 378
de Sion	22 533	27 500	4 967
de Thoune	19 772	23 259	3 487
de Winterthour	47 728	53 748	6 020
de Zurich	185 432	209 017	23 585
Totaux	1 011 165	1 144 154	132 989

Nombre des téléspectateurs de 1953 à 1969

Année	Télespectateurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Télespectateurs au 31 décembre	Augmentation annuelle	Année	Télespectateurs au 31 décembre	Augmentation annuelle
1953	920	—	1959	78 700	28 396	1965	620 783	128 940
1954	4 457	3 537	1960	128 956	50 256	1966	751 695	130 912
1955	10 507	6 050	1961	193 819	64 863	1967	867 951	116 256
1956	19 971	9 464	1962	273 894	80 075	1968	1 011 165	143 214
1957	31 374	11 403	1963	366 129	92 235	1969	1 144 154	132 989
1958	50 304	18 930	1964	491 843	125 714			

Programmes TV

Heures d'émission	Suisse alémanique et rhéto-romane h. et min.	Suisse romande h. et min.	Suisse italienne h. et min.	Suisse total h. et min.
Total des heures d'émission	2 987,20	2 922,51	2 669,18	8 579,29
Moyenne hebdomadaire des heures d'émission	57,45	56,20	51,33	165,38

Sources d'émission	Suisse alémanique et rhéto-romane h. et min.	Suisse romande h. et min.	Suisse italienne h. et min.	Suisse total h. et min.	Suisse total en %
Studio: émissions en direct	556,53	437,24	349,15	1 343,32	15,66
Studio: enregistrement 1 ^{er} programme	116,25	336,15	268,24	721,04	8,41
Cars de reportage TV: émissions en direct	66,27	88,12	27,25	182,04	2,12
Cars de reportage TV: enregistrement 1 ^{er} programme	47,24	45,44	42,36	135,44	1,58
Film: production propre	213,40	401,45	200,41	816,06	9,51
Enregistrements, répétitions	358,14	89,36	189,28	637,18	7,43
Films de commerce	864,28	773,24	829,10	2 467,02	28,76
Reprises programme suisse, en direct ou en différé	457,27	389,37	458,46	1 305,50	15,22
Reprises programme étranger, en direct ou en différé, unilatéral ou bilatéral	39,41	128,50	13,49	182,20	2,12
Reprises Eurovision	264,38	220,27	255,07	1 740,12	8,63
Production par des tiers	2,03	11,37	34,37	48,17	0,56
Total	2 987,20	2 922,51	2 669,18	8 579,29	100

Programmes TV

D'après le genre de programme

Suisse alémanique et rhéto-romane

	Programme national		Programme régional	
	h. et min.	en %	h. et min.	en %
Total des 6 groupes principaux	762,54	100	2 224,25	100
<i>Information, total</i>	<i>284,33</i>	<i>37,30</i>	<i>329,20</i>	<i>14,81</i>
Actualités	51,43	6,78	157,55	7,10
Enquêtes, informations, magazines	6,18	0,83	96,13	4,33
Manifestations, externes	—	—	—	—
Résultats, reportages filmés, sport	18,59	2,49	51,24	2,31
Emissions documentaires, sport	—	—	20,23	0,92
Emissions en direct, sport	207,33	27,21	3,25	0,15
<i>Culture et science, total</i>	<i>23,39</i>	<i>3,10</i>	<i>269,06</i>	<i>12,10</i>
Culture	3,33	0,47	152,08	6,84
Science	2,41	0,35	39,52	1,79
Voyage et circulation	1,18	0,17	2,35	0,12
Emissions populaires	—	—	48,19	2,17
Emissions rhéto-romanes	16,07	2,11	—	—
Musique symphonique et de chambre	—	—	26,12	1,18
Technique	—	—	—	—
<i>Théâtre, variété, musique, total</i>	<i>35,44</i>	<i>4,68</i>	<i>717,45</i>	<i>32,26</i>
Théâtre	4,07	0,54	118,39	5,33
Théâtre populaire	—	—	—	—
Œuvres lyriques	4,00	0,52	5,46	0,26
Musique	2,39	0,35	—	—
Jazz	—	—	—	—
Variété	24,58	3,27	143,58	6,47
Quiz	—	—	52,02	2,34
Emissions de variété populaires	—	—	—	—
Variétés à scénario	—	—	14,19	0,64
Longs métrages	—	—	383,01	17,22
<i>Education et famille, total</i>	<i>128,55</i>	<i>16,90</i>	<i>517,07</i>	<i>23,25</i>
Emissions pour femmes	—	—	41,01	1,84
Emissions pour enfants	10,05	1,32	22,55	1,03
Emissions pour familles	—	—	3,29	0,16
Téléscolaire	0,53	0,12	66,16	2,98
Education des adultes	—	—	14,59	0,67
Religion	29,10	3,82	8,32	0,38
Emissions pour ouvriers étrangers	88,47	11,64	—	—
Emissions pour adolescents	—	—	185,20	8,33
Enseignement télévisé	—	—	174,35	7,85
<i>Direction, total</i>	<i>101,48</i>	<i>13,34</i>	<i>391,08</i>	<i>17,58</i>
Présentation du programme	—	—	118,10	5,31
Divers	—	—	105,44	4,75
Mire	—	—	167,14	7,52
Spots de publicité	101,48	13,34	—	—
Agences de film	—	—	—	—
<i>Téléjournal, total</i>	<i>188,15</i>	<i>24,68</i>	—	—
Téléjournal	188,15	24,68	—	—
Divers, pauses, pannes	—	—	—	—
Mire	—	—	—	—
Agences de film	—	—	—	—
Agences de presse	—	—	—	—
Bulletin météorologique	—	—	—	—

Suisse romande				Suisse italienne			
Programme national		Programme régional		Programme national		Programme régional	
h. et min.	en %	h. et min.	en %	h. et min.	en %	h. et min.	en %
687,52	100	2 234,59	100	792,06	100	1 877,12	100
261,59	38,09	560,00	25,06	323,33	40,85	349,45	18,83
51,43	1,97	272,49	12,21	50,12	6,34	110,59	5,91
5,51	0,85	179,13	8,02	12,49	1,62	133,22	7,10
1,17	0,19	42,41	1,91	—	—	—	—
26,57	3,92	33,05	1,48	30,23	3,84	54,10	2,89
—	—	29,17	1,31	0,39	0,08	35,08	1,87
214,20	31,16	2,55	0,13	229,30	28,97	16,06	0,86
13,34	1,97	128,48	5,76	7,52	0,99	154,25	8,23
0,24	0,06	91,49	4,11	—	—	56,59	3,04
—	—	23,00	1,03	—	—	79,50	4,25
5,18	0,77	13,02	0,58	—	—	17,36	0,94
—	—	—	—	—	—	—	—
7,52	1,14	—	—	7,52	0,99	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	0,57	0,04	—	—	—	—
27,46	4,04	613,02	27,42	48,01	6,05	571,04	30,42
—	—	78,46	3,52	4,04	0,51	69,50	3,72
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	349,11	15,62	—	—	349,43	18,63
—	—	14,38	0,65	5,44	0,72	7,52	0,42
2,12	0,32	34,01	1,52	6,24	0,81	26,46	1,43
—	—	11,22	0,51	—	—	16,58	0,90
20,03	2,91	76,58	3,44	30,32	3,85	71,30	3,81
1,17	0,19	39,55	1,79	1,17	0,16	19,34	1,04
3,21	0,49	8,11	0,37	—	—	8,51	0,47
0,53	0,13	—	—	—	—	—	—
105,50	15,39	635,47	28,46	132,32	16,74	531,07	28,29
—	—	20,20	0,91	—	—	2,42	0,14
31,40	4,60	278,00	12,44	8,14	1,04	133,08	7,09
—	—	183,38	8,22	6,10	0,78	201,23	10,73
—	—	18,29	0,83	—	—	28,33	1,52
—	—	27,31	1,23	—	—	6,18	0,34
26,01	3,78	29,38	1,33	26,59	3,41	19,05	1,02
48,09	7,00	—	—	91,09	11,51	—	—
—	—	78,11	3,50	—	—	139,58	7,45
—	—	—	—	—	—	—	—
100,15	14,57	297,22	13,30	98,55	12,49	270,51	14,43
—	—	115,19	5,16	0,08	0,02	67,21	3,59
—	—	38,18	1,71	—	—	40,36	2,16
—	—	143,45	6,43	0,20	0,04	162,54	8,68
100,15	14,57	—	—	98,27	12,43	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
178,28	25,94	—	—	181,13	22,88	—	—
161,59	23,55	—	—	181,13	22,88	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
15,07	2,20	—	—	—	—	—	—
1,22	0,20	—	—	—	—	—	—

Société suisse de radiodiffusion et télévision

(fondée en 1931)

Etat au 31 août 1970

La Société suisse de radiodiffusion et télévision est une société de droit privé (selon art. 60 ss. du Code civil, elle est organisée comme association) qui, sur la base d'une concession octroyée par le Conseil fédéral, remplit une tâche d'utilité publique.

Autorité de concession

Le Conseil fédéral

Autorité de surveillance

Le Département des transports et communications et de l'énergie

Assemblée générale

Président

Le président central de la Société suisse de radiodiffusion et télévision

«L'assemblée générale est l'organe suprême de la SSR. Elle comprend 103 délégués et se compose comme suit:

- 42 délégués de la «Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz» RDRS, à raison de 6 représentants de ladite société et de 6 représentants de chacune des sociétés membres;
- 18 délégués de la «Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande» SRTR, à raison de 6 représentants de ladite société et de 6 représentants de chacune des sociétés membres;
- 12 délégués de la «Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana» CORSI;
- 6 délégués des commissions régionales des programmes, à raison de 2 délégués par commission des programmes;
- 4 délégués de la commission nationale des programmes de télévision;
- 4 délégués de la commission des programmes des ondes courtes, et les membres du comité central.» (Statuts SSR, art. 6)

Ont voix consultative: le directeur général, le directeur administratif, les directeurs de la radio et de la télévision, les directeurs des studios et les préposés aux programmes.

Comité central

«Le comité central, organe administratif supérieur de la SSR, comprend 17 membres. L'autorité concédante nomme le président central, 7 membres et 3 suppléants. Les sociétés régionales nomment 9 membres et leurs suppléants qui sont choisis parmi chacune de leurs sociétés membres sur proposition de chacune d'entre elles. Le comité central élit deux vice-présidents.» (Statuts SSR, art. 10)

Président central

*M^e André Guinand, avocat, Genève

Vice-présidents

*D^r Fritz Blocher, président de la Cour d'appel, Bâle

*D^r Ettore Tenchio, avocat, conseiller national, Coire

Autres membres

Christian Badraun, ancien directeur des téléphones, RDRS, Coire

D^r Walter König, conseiller d'Etat, conseiller national, RDRS, Zurich

*Pierre Barras, avocat, rédacteur à la «Liberté», Fribourg

D^r Konrad Krieger, chancelier d'Etat, RDRS, Lucerne

D^r Max Blumenstein, avocat, RDRS, Berne

*Marius Lampert, conseiller aux Etats, Ardon VS

Jean Brolliet, régisseur, SRTR, Genève

*Charles Lancoud, directeur des Services des télécommunications de la DG PTT, Berne

D^r Charles Gilliéron, SRTR, Lausanne

Franco Masoni, avocat, conseiller national, CORSI, Lugano

*Aimée Graber, lic. en droit, juge au Tribunal du district de Lausanne, Lausanne

*D^r Arthur Schmid, conseiller d'Etat et conseiller national, Oberentfelden

D^r Hermann Hauswirth, directeur de la Foire suisse d'échantillons, RDRS, Bâle

Eugen Knuop, ancien professeur au séminaire de Kreuzlingen, RDRS, Kreuzlingen

Membres suppléants

Emil Baumgartner, syndic, RDRS, Thoune

Edmond Pingeon, ingénieur, SRTR, Genève

Jakob Baur, conseiller municipal, RDRS, Zurich

*D^r Dora Rittmeyer-Iselin, St-Gall

*D^r Pino Bernasconi, avocat, Lugano

D^r Stefan Sonder, juge d'instruction, RDRS, Coire

Georges-André Chevallaz, syndic, conseiller national, SRTR, Lausanne

Max Wullschlegler, conseiller d'Etat, RDRS, Bâle

D^r André Gottrau, recteur, RDRS, Lucerne

Romerio Zala, CORSI, Berne

*Willy Klein, ingénieur, chef du Département de recherches et d'essais de la DG PTT, Berne

Armin Moser, directeur de l'Office de tourisme, RDRS, St-Gall

* nommés par la Conseil fédéral

Direction générale

Marcel Bezençon, directeur général
Domenic Carl, directeur administratif et suppléant du directeur général
Edouard Haas, directeur de Télévision à la direction générale

Joël Curchod, directeur du Service des ondes courtes et de la Télédiffusion
Régis de Kalbermatten, chef du Service juridique

Conférence des directeurs

Cette conférence réunit tous les directeurs, sous la présidence du directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision.

Commissions nationales des programmes

Président Le directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision préside d'office les commissions nationales des programmes.

Commission nationale des programmes de télévision

«Une commission nationale est constituée pour les programmes de télévision. Elle comprend, en plus du directeur général, 18 membres et 8 suppléants, choisis dans les milieux culturels, politiques et économiques du pays; lors de leur nomination, on tiendra compte des différentes langues nationales. La moitié des membres et des suppléants est désignée par l'autorité concédante, la seconde moitié par le comité central, sur proposition des sociétés régionales.

La commission nationale des programmes de télévision est chargée:

- de donner son avis sur les émissions et d'examiner les instructions générales pour le service des programmes;
- de communiquer, s'il y a lieu, ses constatations au comité central ou aux comités des sociétés régionales, et de leur soumettre des propositions.

La commission nationale des programmes de télévision nomme chaque année ses délégués à l'assemblée générale en tenant compte, autant que possible, des différentes régions linguistiques.» (Statuts SSR, art. 20)

Membres	<p>*<i>Bernard Béguin</i>, rédacteur en chef du «Journal de Genève», Genève (jusqu'au 30 septembre 1970) <i>D^r Isidor Bürgi</i>, vétérinaire, Frick AG <i>Christian Fanzun</i>, ingénieur EPF, Coire <i>André Fasel</i>, président des AR et ATV, Genève <i>Elios Giorgetti</i>, inspecteur scolaire, Lugano <i>Hélène Guinand-Cartier</i>, Genève *<i>Mgr Jacques Haas</i>, directeur du Centre catholique de radio et télévision, Lausanne <i>Paul-Henri Jaccard</i>, directeur de l'Association des intérêts de Lausanne, Lausanne <i>Franco Lepori</i>, instituteur, Lugano *<i>Hedi Leuenberger-Köhli</i>, Zurich</p>	<p><i>D^r Gastone Luvini</i>, juge au Tribunal d'appel, Lugano *<i>Erina Marfurt-Pagani</i>, Lucerne <i>Bruno Muralt</i>, adjoint de la Centrale d'éducation ouvrière, Berne <i>Giorgio Orelli</i>, professeur à l'Ecole cantonale de commerce, Bellinzzone *<i>Dolf Rindlisbacher</i>, pasteur, Berne <i>D^r Josef Schürmann</i>, recteur de l'Ecole cantonale, Sursee LU <i>D^r Georg Thürer</i>, professeur d'Université HSG, Teufen AR *<i>D^r Edmund Wyss</i>, conseiller d'Etat et conseiller national, Bâle *1 vacance</p>
Membres suppléants	<p><i>D^r Hans-Ulrich Amberg</i>, secrétaire de la Fédération suisse pour l'éducation des adultes, Zurich *<i>Hanspeter Fischer</i>, ingénieur agronome, secrétaire et rédacteur, Weinfelden <i>Riccardo Giudicetti</i>, avocat, Roveredo GR</p>	<p>*<i>Hans Ulrich Hug</i>, secrétaire de l'Union suisse du film, Berne <i>Paul Mudry</i>, directeur des écoles, Sion *<i>D^r Martin Schlappner</i>, rédacteur de la «NZZ», Zurich <i>Gerda Stocker-Meyer</i>, journaliste, La Neuveville BE *1 vacance</p>

* nommés par le Conseil fédéral

Commission des programmes du service des ondes courtes

«Une commission des programmes est constituée pour le service des ondes courtes. Elle est composée, en plus du directeur général, de 8 membres et de 4 suppléants représentant les milieux culturels, politiques et économiques, ainsi que les différentes régions linguistiques du pays. La moitié est nommée par l'autorité concédante, l'autre par le comité central, sur proposition du directeur général. La préférence est donnée à des personnes ayant une connaissance approfondie des relations de la Suisse avec l'étranger.

La commission des programmes des ondes courtes a pour tâches:

- a) de mettre en valeur les intérêts nationaux que le service des ondes courtes a pour mission de faire connaître à l'étranger;
- b) de donner son avis sur les émissions, d'examiner les instructions pour le service des programmes et de faire des propositions à la direction générale.

La commission des programmes des ondes courtes nomme chaque année ses délégués à l'assemblée générale, en tenant compte, autant que possible, des différentes régions linguistiques.» (Statuts SSR, art. 21)

Membres	<i>*Felicina Colombo</i> , vice-directrice de la Scuola magistratale cantonale, Porza <i>*D^r Hans Conzett</i> , conseiller national, Zurich <i>Armin Moser</i> , directeur de l'Office du tourisme, St-Gall	<i>*D^r Edmond Müller</i> , Berne <i>Bruno Murali</i> , adjoint de la Centrale d'éducation ouvrière, Berne <i>*Roger Pochon</i> , Fribourg
Membres suppléants	<i>Michel Jaccard</i> , directeur de la «Nouvelle Revue de Lausanne», Lausanne <i>*D^r Reynold Tschäppät</i> , syndic de la Ville de Berne et conseiller national, Berne	<i>Max Virchaus</i> , chef du service de presse de la Swissair, Zurich <i>*1 vacance</i>

Vérificateurs des comptes

«Les vérificateurs des comptes sont au nombre de trois. Un suppléant est prévu pour chacun d'eux. Deux vérificateurs et leurs suppléants sont nommés par l'assemblée générale, un vérificateur et son suppléant par l'autorité de surveillance, pour une durée de quatre ans.» (Statuts SSR, art. 23)

Membres	<i>Charles Aubert</i> , gérant, La Chaux-de-Fonds <i>Hans Bohny</i> , ancien inspecteur des finances de la Ville de Zurich, Zurich	<i>*Hans Braun</i> , chef de Section à la Division des finances DG PTT, Berne
Membres suppléants	<i>Willy Amez-Droz</i> , président de l'Union valaisanne du tourisme, Sion	<i>*Paul Bürge</i> , inspecteur de l'Inspectorat des finances DG PTT, Berne <i>D^r Werner A. Hügi</i> , expert financier, Berne

Sociétés régionales – Sociétés membres – Commissions des programmes

«La SSR se compose des sociétés régionales suivantes:

- a) la «Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz», qui comprend les sociétés membres suivantes:
Radio- und Fernsehgenossenschaft in Zürich
Radio- und Fernsehgenossenschaft Bern
Radio- und Fernsehgenossenschaft Basel
Ostschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft
Innerschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft
Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun;
- b) la «Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande», qui comprend:
la Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Lausanne,
la Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Genève;
- c) la «Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana.

L'autorité concédante statue sur les modifications à apporter à la composition des sociétés régionales, après avoir consulté la SSR.» (Concession SSR, art. 7)

«Les sociétés régionales assurent le service des programmes de radiodiffusion sonore et de télévision. Les sociétés régionales prennent les dispositions nécessaires pour que les divers milieux représentatifs du monde spirituel et culturel du pays, les divers milieux d'auditeurs et de téléspectateurs et les diverses régions soient représentées dans leurs organes et notamment dans la commission des programmes. Elles tiennent compte à cet égard des propositions qui leur sont faites quant au choix des personnes à nommer.

Les sociétés régionales doivent faciliter la participation à leur activité aux autorités cantonales et communales, aux associations culturelles, ainsi qu'aux auditeurs, aux téléspectateurs ou à leurs organisations.» (Concession SSR, art. 8)

* nommés par le Conseil fédéral

RDRS

Radio- und Fernsehgesellschaft der deutschen und der rätoromanischen Schweiz

(gegründet am 25. November 1964 in Luzern)

Präsident	<i>Jakob Baur</i> , Stadtrat, Zürich	
Vizepräsident	<i>Dr. Konrad Krieger</i> , Staatsschreiber, Luzern	
Weitere Mitglieder	<i>Dr. Max Blumenstein</i> , Fürsprecher, Bern <i>Prof. Dr. Walter Guyan</i> , Direktor des Museums zu Allerheiligen, Schaffhausen <i>Dr. Hermann Hauswirth</i> , Direktor der Schweizer Mustermesse, Basel <i>Eugen Knup</i> , alt Seminarlehrer, Kreuzlingen	* <i>Hedi Leuenberger-Köhli</i> , Zürich <i>Dr. Hans Maurer</i> , Kunsthistoriker, Zofingen <i>Armin Moser</i> , Verkehrsdirektor, St. Gallen * <i>Willi Ritschard</i> , Regierungsrat, Luterbach SO * <i>Dr. Anny Schmid-Affolter</i> , Luzern <i>Dr. Stefan Sonder</i> , Untersuchungsrichter, Chur
Ersatzmitglieder	<i>Charles Christen</i> , Kurdirektor, Engelberg <i>Dr. Urs Dietschi</i> , alt Regierungsrat, Solothurn <i>Dr. Willy Dolf</i> , Gewerbeschullehrer, Chur <i>Dr. Joseph Guntern</i> , Sitten <i>Dr. Gerold Meyer</i> , Landschreiber, Cham	<i>Erwin Schwendinger</i> , Regierungsrat und Nationalrat, Herisau <i>Hans Stiffler</i> , Regierungsrat, Chur <i>Max Wullschleger</i> , Regierungsrat, Basel <i>Heinrich Zindel</i> , alt Stadtrat, Winterthur
Delegierter der Programmkommission	<i>Dr. Ernst Boerlin</i> , alt Regierungsrat, Thun	
Direktoren	<i>Dr. Fritz Ernst</i> , Radiodirektor der deutschen und der rätoromanischen Schweiz <i>Dr. Guido Frei</i> , Fernsehdirektor der deutschen und der rätoromanischen Schweiz	<i>Dr. Paul Meyer-Gutzwiller</i> , Direktor des Radiostudios Basel <i>Max Bolliger</i> , Direktor des Radiostudios Bern <i>Dr. Gerd H. Padel</i> , Direktor des Radiostudios Zürich
Programmbetreuer	<i>Fredy Weber</i> , Programmbetreuer, St. Gallen <i>Dr. Tino Arnold</i> , Programmbetreuer, Luzern	<i>Dr. Clemens Pally</i> , Programmbetreuer, Chur

Commission des programmes de radiodiffusion et de télévision RDRS

Président	<i>Dr. Ernst Boerlin</i> , ancien conseiller d'Etat, Thoune	
1 ^{er} vice-président	<i>Dr. Alexi Decurtins</i> , professeur à l'Université de Fribourg, Coire	
2 ^e vice-président	<i>Gerda Stocker-Meyer</i> , journaliste, Neuveville	
Membres	<i>Alfons Croci</i> , chef du secrétariat de l'Union catholique populaire suisse pour la radio et la TV, Lucerne <i>Dr. Robert Kaufmann</i> , secrétaire de direction, Lucerne <i>Dr. Hans Koch</i> , bibliothécaire de la ville, Zoug <i>Hedi Leuenberger-Köhli</i> , Zurich <i>Dr. Hans Maurer</i> , historien, Zofingue <i>Werner Meier</i> , rédacteur, représentant de l'ARBUS, Allmendingen <i>Armin Moser</i> , directeur de l'Office du tourisme, St-Gall <i>Dr. Walter Neidhart</i> , professeur à l'Université, Bâle <i>Dr. Jon Pult</i> , professeur à l'école cantonale, Coire	<i>Dr. Paul Risch</i> , professeur, directeur de la Fédération suisse du tourisme, Wabern <i>Dr. Anton Salzmann</i> , président du «Rottenbund», Brigue <i>Dr. Georg Thürer</i> , professeur HSG, Teufen AR <i>Willy Waldmeyer</i> , ing. dipl., président de l'Association suisse des auditeurs et téléspectateurs, Zurich <i>Albert Wettstein</i> , Ligue suisse de sauvegarde du patrimoine national, Zurich <i>Edith Zimmermann-Bütikofer</i> , Mitlödi GL
Membres suppléants	<i>Maria Aebersold-Hufschmid</i> , écrivain, Binningen <i>Dr. Rolf Duppeler</i> , secrétaire de la Conférence universitaire suisse, Zollikofen <i>Dr. Gion Deplazes</i> , professeur et recteur adjoint à l'école cantonale, Coire <i>Dr. Gian Caduff</i> , Coire <i>Hans Eggenberger</i> , directeur, Telion SA, Zurich <i>Bruno Fasel</i> , rédacteur «Freiburger Nachrichten», Guin <i>Margaretha Haas</i> , écrivain, Kerns († 6.8.1970)	<i>Josef von Matt</i> , jun., libraire, Stans <i>Dr. Andri Peer</i> , professeur au gymnase, Winterthur <i>Dr. Martin Schlappner</i> , rédacteur de la «NZZ», Zurich <i>Dr. phil. Berta Schorta-Gantenbein</i> , Coire <i>Rudolf Schümperli</i> , Regierungsrat, Romanshorn <i>Alois Senti</i> , rédacteur, Centre Information Agricole, Köniz <i>Dr. Alfred Wyser</i> , conseiller d'Etat, chef du département de la santé publique et des cultes, Soleure

* nommés par le Conseil fédéral

Radio- und Fernsehgenossenschaft in Zürich RFZ

(gegründet am 16. Februar 1924)

Präsident	* <i>Jakob Baur</i> , Stadtrat, Zürich	
Vizepräsident	* <i>Dr. Walter König</i> , Regierungsrat, Erziehungsdirektor des Kantons Zürich, Zürich	
Mitglieder	<i>Christian Badraun</i> , alt Telephondirektor, Chur <i>Hans Eggenberger</i> , Direktor der Telion AG, Zürich <i>Fridy Gerber</i> , Küsnacht <i>Prof. Dr. Walter Guyan</i> , Direktor des Museums zu Allerheiligen, Schaffhausen <i>Dr. Hans Koch</i> , Stadtbibliothekar, Zug <i>Dr. Louis Lang</i> , Regierungsrat, Vorsteher des Departements des Innern des Kantons Aargau, Turgi <i>Hedi Leuenberger-Köhli</i> , Zürich <i>Dr. Hans Georg Lüchinger</i> , Rechtsanwalt, Wettswil a. A. <i>Prof. Dr. Fritz Schaufelberger</i> , Rektor der Kantonschule, Baden	<i>Dr. Christian Schmid</i> , Departementssekretär Erziehungsdepartement des Kantons Graubünden, Chur <i>Prof. Dr. Stefan Sonderegger</i> , Ordinarius für germanische Philologie an der Universität Zürich, Zürich * <i>Ernst Tobler</i> , alt Redaktor der «NZZ», Zürich * <i>Willy Waldmeyer</i> , dipl. Elektroingenieur, Präsident des Schweiz. Radiohörer- und Fernsehverbandes, Zürich <i>Heinrich Zindel</i> , alt Stadtrat, Winterthur

Radio- und Fernsehgenossenschaft Bern RGB

(gegründet am 15. August 1925)

Präsident	* <i>Dr. Max Blumenstein</i> , Fürsprecher, Muri bei Bern	
Vizepräsident	* <i>Dr. Urs Dietschi</i> , alt Regierungsrat, Solothurn	
Mitglieder	<i>Emil Baumgartner</i> , Stadtpräsident, Thun <i>Dr. Ignaz Britschgi</i> , Regierungsrat, Sarnen <i>Dr. Rolf Deppeler</i> , Universitätssekretär, Zollikofen <i>Herman Engel</i> , alt Kreistelephondirektor, Ostermundigen <i>Bruno Fasel</i> , Chefredaktor «Freiburger Nachrichten», Düringen <i>Prof. Dr. Hans Fey</i> , Liebefeld * <i>Fritz Grütter</i> , Nationalrat, Bern <i>Marie-Louise Häni-Lüscher</i> , Bern * <i>Max Kaufmann</i> , alt Direktor BIGA, Bern <i>Dr. Charlotte König-von Dach</i> , Lyss	* <i>Werner Meier</i> , Redaktor, Allmendingen <i>Dr. Kurt Meyer</i> , Zentralpräsident des ARBUS, Roggwil <i>Werner Moeri</i> , städt. Beamter, Biel <i>Fritz Moser</i> , Regierungsrat, Bern <i>Max Nef</i> , Redaktor, Bern <i>Klaus Schädelin</i> , Gemeinderat, Bern <i>Dr. Oskar Schnyder</i> , alt Staatsrat, Brig <i>Gerda Stocker-Meyer</i> , Journalistin, Neuenstadt <i>Fritz Zopfi</i> , Chefredaktor «Emmentaler Blatt», Langnau i. E.

Radio- und Fernsehgenossenschaft Basel RFGB

(gegründet am 3. Februar 1926)

Präsident	* <i>Dr. Hermann Hauswirth</i> , Direktor der Schweizer Mustermesse, Basel	
Vizepräsident	* <i>Max Wullschleger</i> , Regierungsrat, Basel	
Mitglieder	<i>Dr. Ernst Boerlin</i> , alt Regierungsrat, Thun <i>Werner Düggelin</i> , Direktor der Basler Theater, Basel <i>Prof. Dr. Peter Dürrenmatt</i> , Nationalrat, Basel * <i>Dr. Jakob Dürrwang</i> , Direktor der Allgemeinen Gewerbeschule, Basel <i>Dr. André Gottrau</i> , Rektor, Luzern <i>Dr. Paul Gutzwiller</i> , Verkehrsdirektor, Basel <i>Marcel Haegin</i> , Basel <i>Dorothea Herzog-Christ</i> , Basel <i>Dr. Martin Huber</i> , Obergerichtspräsident, Altdorf <i>Prof. Dr. Paul Huber</i> , Vorsteher der Physikalischen Anstalt der Universität Basel, Basel <i>Dr. Willie Joerin</i> , Präsident des Verwaltungsrates der ALKAG, Basel	* <i>Dr. Leo Lejeune</i> , Regierungsrat, Liestal <i>Dr. Hans Maurer</i> , Kunsthistoriker, Zofingen <i>Paula Peter-Wenzinger</i> , Basel * <i>Arnold Schneider</i> , Regierungsrat, Erziehungsdepartement, Basel * <i>Werner Thürig</i> , Chefredaktor «Freier Aargauer», Aarau <i>Prof. Dr. Frank Vischer</i> , Basel <i>Dr. Alfred Wyser</i> , Regierungsrat, Solothurn <i>Dr. Edmund Wyss</i> , Regierungsrat, Departement des Innern, Basel

* membres du bureau

Ostschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft ORG

(gegründet am 12. April 1930)

Präsident	<i>*Eugen Knup</i> , alt Seminarlehrer, Kreuzlingen	
Vizepräsident	<i>*Erwin Schwendinger</i> , Nationalrat, Regierungsrat, Herisau	
Mitglieder	<i>Dr. Raymond Broger</i> , Nationalrat, Landammann, Appenzell <i>Elisabeth Bommeli-Reutlinger</i> , Frauenfeld <i>Dr. Georg Casal</i> , Redaktor, Chur <i>Georg Enderle</i> , Stadtrat, St. Gallen <i>Dr. Hermann Grosser</i> , Appenzell <i>René Kunz</i> , Buchdrucker, Teufen <i>Herbert Mädler</i> , Telephondirektor, St. Gallen	<i>*Armin Moser</i> , Verkehrsdirektor, St. Gallen <i>Karl Nüesch</i> , Chur <i>Dr. Leo Pfiffner</i> , Redaktor, Mels <i>Hans Schneider</i> , Regierungsrat, St. Gallen <i>Rudolf Schümperli</i> , Regierungsrat, Romanshorn <i>*Hans Stiffler</i> , Regierungsrat, Chur <i>Dr. Fritz Stucki</i> , Ständerat, Landammann, Netstal <i>*Edith Zimmermann-Bütikofer</i> , Mitlödi

Innerschweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft IRG

(gegründet am 28. Januar 1946)

Präsident	<i>*Dr. Konrad Krieger</i> , Staatsschreiber, Luzern	
Vizepräsident	<i>*Dr. Gerold Meyer</i> , Landschreiber, Cham	
Mitglieder	<i>*Karl Amgwerd</i> , Staatsschreiber, Schwyz <i>Dr. Johann Brändle</i> , Zug <i>Dr. Ignaz Britschgi</i> , Regierungsrat, Sarnen <i>Charles Christen</i> , Verkehrsdirektor, Engelberg <i>Dr. Margrit Dosenbach-Hablützel</i> , Zug <i>*Carl Gisler-Canonica</i> , Altdorf <i>*Dr. André Gottrau</i> , Rektor, Luzern <i>*Albert Hammer</i> , Prokurist, Malters <i>Dr. Martin Huber</i> , Obergerichtspräsident, Altdorf	<i>Franz Jäger</i> , Landrat, Altdorf <i>Walter Käslin</i> , Lehrer, Beckenried <i>Dr. Robert Kaufmann</i> , Direktionssekretär, Luzern <i>Dr. Willy Keller</i> , Staatsarchivar, Schwyz <i>Franz Muoser</i> , Friedensrichter, Luzern <i>Dr. Hans Rogger</i> , Regierungsrat, Luzern <i>*Dr. Josef Schürmann</i> , Rektor der Kantonsschule, Sursee <i>Norbert Zumbühl</i> , Regierungsrat, Wolfenschiessen

Cumünanza Rumantscha Radio e Televisiun CRR

(gegründet am 12. Oktober 1946)

Präsident	<i>*Dr. Stefan Sonder</i> , Untersuchungsrichter, Chur	
Vizepräsident	<i>*Dr. Willy Dolf</i> , Gewerbeschullehrer, Chur	
Mitglieder	<i>*Christian Badraun</i> , alt Telephondirektor, Chur <i>Vinzenz Bertogg</i> , Pfarrer, Pitasch <i>Leo Bundi</i> , Schulinspektor, Ilanz <i>Dr. Rudolf Campell</i> , sen., Pontresina <i>*Dr. Fidel Caviezel</i> , Departementssekretär, Chur <i>Dr. Giachen Giusep Casaulta</i> , Regierungsrat, Chur <i>Pius Condrau</i> , Redaktor, Disentis <i>Gion Chrest Demarmels</i> , Posthalter, Andeer	<i>*Christian Fanzun</i> , Diplomingenieur, Chur <i>Gion Arthur Manetsch</i> , Kantonsbeamter, Chur <i>Dr. Curdin Regi</i> , Jurist, Thalwil <i>Töna Schmid</i> , Schulinspektor, Sent <i>Raoul Sommer</i> , Verkehrsdirektor, Chur <i>Dr. Arno Theus</i> , alt Ständerat, Chur <i>Gion Peder Thöni</i> , Sekundarlehrer, Riehen

* membres du bureau

SRTR

Société de radiodiffusion et de télévision de la Suisse romande

(fondée le 30 novembre 1964 à Neuchâtel)

Président	<i>M^e Charles Gilliéron</i> , D ^r en droit, avocat, Lausanne	
Vice-président	<i>Jean Broillet</i> , régisseur, Genève	
Autres membres	<i>André Chavannes</i> , conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, Genève <i>Georges-André Chevallaz</i> , syndic de Lausanne, conseiller national, Lausanne <i>Gaston Clottu</i> , conseiller national, St-Blaise * <i>Henri Cousin</i> , Lausanne <i>Pierre Dreyer</i> , conseiller d'Etat, directeur de l'Intérieur, de l'Industrie, du Commerce, de l'Artisanat et des Affaires sociales, Fribourg <i>André Fasel</i> , président des AR et des ATV, Genève	<i>Lise Girardin</i> , conseiller administratif, Genève * <i>Gisèle Mermoud</i> , conseillère communale, Lausanne <i>Virgile Moine</i> , ancien conseiller d'Etat, Liebefeld BE <i>Ernest Moudon</i> , industriel, Les Tuileries-de-Grandson <i>Roger Pochon</i> , Fribourg <i>Jean-Pierre Pradervand</i> , président du Conseil d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne <i>Antoine Zufferey</i> , conseiller d'Etat, chef du Département de l'Instruction publique, Sion
Membres suppléants	<i>Max Aebischer</i> , conseiller national, conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique et des cultes, Fribourg <i>Jacques-François Bally</i> , délégué aux affaires culturelles de la commune de Lausanne, Lausanne <i>Jean Borel</i> , professeur à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel, Neuchâtel <i>Jacques Haldenwang</i> , chef du Service des spectacles et concerts de la Ville de Genève, Genève	<i>Roger Hugli</i> , chef du Service de l'enseignement primaire et préprofessionnel, Neuchâtel <i>René Jotterand</i> , secrétaire général du Département de l'instruction publique, Genève <i>Claude Ketterer</i> , conseiller administratif, Genève <i>Jean-Pierre Larpin</i> , secrétaire municipal adjoint, Lausanne <i>Jules Perrenoud</i> , instituteur, Fontenais JB
Directeurs	<i>Jean-Pierre Méroz</i> , directeur de la Radio suisse romande, Lausanne <i>René Schenker</i> , directeur de la Télévision suisse romande, Genève	<i>Roger Aubert</i> , directeur du Studio de radiodiffusion à Genève <i>Paul Vallotton</i> , directeur du Studio de radiodiffusion à Lausanne

* nommés par le Conseil fédéral

Commission romande des programmes de radiodiffusion et de télévision

Président	<i>Jean Broillet</i> , régisseur, Genève	
Vice-président	<i>M^e Charles Gilliéron</i> , président de la SRTR, Lausanne	
Membres	* <i>Pierre Barras</i> , avocat, rédacteur à la «Liberté», Fribourg <i>Bernard Béguin</i> , rédacteur en chef du «Journal de Genève», Genève (jusqu'au 30 septembre 1970) <i>Henry Brandt</i> , cinéaste, Genève <i>Florian Cosandey</i> , professeur à l'Université, Lausanne <i>André Fasel</i> , président des SR et des ATV, Genève * <i>Aimée Graber</i> , lic. en droit, juge au Tribunal du district de Lausanne, Lausanne * <i>M^e André Guinand</i> , avocat, président central SSR, Genève	<i>Hélène Guinand-Cartier</i> , Genève <i>Mgr Jacques Haas</i> , directeur du Centre catholique de radio et télévision, Lausanne <i>Georges Haenni</i> , directeur du Conservatoire de musique, Sion <i>Jeanne Hersch</i> , professeur à l'Université, Carouge GE <i>Abbé Pierre Kaelin</i> , maître de chapelle, Fribourg * <i>Marius Lampert</i> , conseiller aux Etats, Ardon VS <i>Maurice Mayor-de-Rham</i> , pasteur, Morges
Membres suppléants	<i>Jacques Brocher</i> , ingénieur, Cologny GE <i>René Dasen</i> , secrétaire de l'Association cinématographique suisse romande, Lausanne <i>Paul-Henri Jaccard</i> , directeur de l'Association des intérêts de Lausanne, Lausanne	<i>Paul Mudry</i> , directeur des Ecoles, Sion <i>André Vierne</i> , Genève

* délégués du comité central SSR

Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Lausanne FRTL

(fondée le 14 juillet 1923)

Président	<i>M^e Charles Gilliéron</i> , D ^r en droit, avocat, Lausanne	
Membres	<i>Willy Amez-Droz</i> , président de l'Union valaisanne du tourisme, Sion <i>Jean Borel</i> , professeur à l'Ecole secondaire régionale de Neuchâtel, Neuchâtel <i>Georges-André Chevallaz</i> , syndic de Lausanne, conseiller national, Lausanne <i>Henri Cousin</i> , Lausanne <i>Pierre Dreyer</i> , conseiller d'Etat, directeur de l'Intérieur, de l'Industrie, du Commerce, de l'Artisanat et des Affaires sociales, Fribourg <i>Marc Inaebnit</i> , industriel, Le Locle <i>Francis Lombriser</i> , pianiste, Lausanne <i>Maurice Mayor-de Rham</i> , pasteur, Morges	<i>Gilbert de Montmollin</i> , directeur de l'arrondissement des téléphones de Lausanne, Lausanne <i>Ernest Moudon</i> , industriel, Les Tuileries-de-Grandson <i>Paul Mudry</i> , directeur des Ecoles, Sion <i>Jules Perrenoud</i> , instituteur, Fontenais JB <i>Roger Pochon</i> , Fribourg <i>Jean-Pierre Pradervand</i> , président du conseil d'Etat, chef du Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne <i>Jean-Philippe Vuilleumier</i> , chef du service de l'enseignement secondaire, Département de l'instruction publique, Neuchâtel <i>Virgile Moine</i> , ancien conseiller d'Etat, Liebefeld BE

Fondation de Radiodiffusion et de Télévision à Genève FRTG

(fondée le 10 mars 1925)

Président	<i>Jean Brolliet</i> , régisseur, Genève	
Membres	<i>Jacques Brocher</i> , ingénieur, Cologny GE <i>André Chavanne</i> , conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, Genève <i>André Fasel</i> , président des AR et des ATV, Genève <i>Lise Girardin</i> , conseiller administratif, Genève	<i>Edmond Pingeon</i> , ingénieur civil, Genève <i>Pierre Pittard</i> , conseiller administratif, Vernier GE <i>Edouard Steinmann</i> , régisseur, Genève <i>Maurice Thévenaz</i> , Petit-Saconnex GE

CORSI

Società cooperativa per la radiotelevisione nella Svizzera italiana

(I statuti della Società sono stati approvati dal Comitato centrale il 17 dicembre 1964)

Presidente	<i>Cherubino Darani</i> , avvocato, Muralto	
Vice-presidente	<i>Elmo Patocchi</i> , Gerra-Gambarogno	
Membri	<i>Alberto Bottani</i> , direttore delle scuole, Massagno <i>Dott. Plinio Cioccarì</i> , direttore della Banca nazionale, Lugano <i>Franco Masoni</i> , avvocato, consigliere nazionale, Lugano	<i>Prof. Carlo Speziali</i> , sindaco di Locarno, Locarno <i>Romerio Zala</i> , Berna
Segretario	<i>Dott. Piero Bonzanigo</i> , Bellinzona	
Direttori	<i>Dott. Stelio Molo</i> , direttore della Radio della Svizzera italiana, Lugano	<i>Franco Marazzi</i> , direttore della Televisione della Svizzera italiana, Lugano

Commissione dei programmi radiofonici e televisivi

Presidente	<i>Rinaldo Boldini</i> , professore alla Scuola cantonale, Coira	
Vice-presidente	<i>Giovanni Orelli</i> , professore al Liceo cantonale di Lugano, Castagnola	
Membri	<i>Flavio Ambrosetti</i> , Osservatorio meteorologico, Locarno-Monti <i>Ulisse Bianchi</i> , avvocato, Chiasso <i>Dott. Mario Forni</i> , direttore del Ginnasio cantonale, Locarno <i>Dott. Athos Gallino</i> , sindaco di Bellinzona, Bellinzona	<i>Gastone Luvini</i> , avvocato, giudice al Tribunale d'appello, Lugano <i>Alice Moretti</i> , docente alla Scuola professionale femminile di Lugano, Melide <i>Alberto Verda</i> , avvocato, Lugano
Supplenti	<i>Dott. Marco Fisch</i> , medico-dentista, Lugano <i>Carlo Gianinazzi</i> , redattore di «Libera Stampa», Lugano <i>Andreino Pedrini</i> , segretario comunale, Faido	<i>Riccardo Tognina</i> , professore alla Scuola cantonale, Coira

Radioscolaire et téléscolaire

Commission nationale de la radioscolaire

(13 membres, selon art. 2 de l'organisation de la radioscolaire du 28 novembre 1967)

Président

D^r René Dovaz, ancien directeur de Radio-Genève, Genève

Membres

Albert Althaus, professeur, Berne
D^r Charles Cantieni, chef du département des émissions parlées de la Radio DRS, Zurich
D^r Sergio Caratti, inspecteur scolaire, Pedevilla
Carlo Castelli, chef du département des émissions parlées de la RSI, Lugano
D^r Alcid Gerber, professeur, Bâle
Eric Laurent, préposé à la recherche et à l'information pédagogique au Département de l'instruction publique, Neuchâtel

D^r Alfons Maissen, rédacteur du «Radioscola», Coire
Jean Mottaz, secrétaire général du Département de l'instruction publique du canton de Vaud, Lausanne
Mo. Silvano Pezzoli, Minusio
Georg Schmid, instituteur, Zurich
Willy Waldmeyer, ingénieur, Zurich
D^r Alfred Wyser, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, Soleure

Commission nationale de la téléscolaire

(19 membres, selon art. 2 de l'organisation de la téléscolaire du 28 novembre 1967)

Président

D^r René Dovaz, ancien directeur de Radio-Genève, Genève

Membres

Prof. Giovanni Borioli, Lugano
Fernand Ducrest, directeur de l'Ecole normale de Fribourg, Fribourg
Carlito Ferrari, ing., Claro
D^r Guido Frei, directeur de la Télévision de la Suisse alémanique et rhétoromane, Zurich
D^r Alcid Gerber, professeur, Bâle
Eduard Haas, directeur de Télévision à la DG SSR, Berne
René Jotterand, secrétaire général du Département de l'instruction publique, Genève
D^r Walter König, conseiller d'Etat, Département de l'instruction publique du canton de Zurich, Zurich
Eric Laurent, préposé à la recherche et à l'information pédagogiques au Département de l'instruction publique, Neuchâtel

Franco Marazzi, directeur de la Télévision de la Suisse italienne, Lugano
Erina Marfurt-Pagani, Lucerne
D^r Clemens Pally, maître à l'école des arts et métiers, préposé à l'office des programmes CRR, Coire
Mo. Silvano Pezzoli, Minusio
Theo Richner, secrétaire de l'Association suisse des enseignants, Zurich
René Schenker, directeur de la Télévision suisse romande, Genève
Töna Schmid, ancien inspecteur scolaire, Sent
Georg Schmid, instituteur, Zurich
Frank R. Tappolet, coordination TV, DG SSR, Berne

SOCIÉTÉ SUISSE
DE RADIODIFFUSION
ET TÉLÉVISION

